

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

محكمة العليا

ديوان المحاسبة

**RAPPORT DEFINITIF SUR  
L'EXECUTION DE LOI DES FINANCES  
EXERCICE 2020**

**AOUT 2023**

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>VI</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>VIII</b>
<b>ELIBERE .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>12</b>
<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES .....</b>	<b>22</b>
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL .....	22
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE .....	22
1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA CEMAC .....	22
1.4. CONTEXTE GENERAL DU TCHAD.....	23
1.4. 1. <i>Contexte politique, sécuritaire et institutionnel</i> .....	23
1.4. 2. <i>Contexte économique et social</i> .....	23
1.4. 3. <i>Cadrage macroéconomique et budgétaire</i> .....	24
1.4. 3. 1. Secteur réel et Prix .....	24
1.4. 3. 2. Situation des finances publiques.....	26
<b>CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES .....</b>	<b>27</b>
2.1 : BUDGET GENERAL .....	27
2.2. ANALYSE DES SOLDES PREVISIONNELS ET DES SOLDES DES REALISATIONS .....	29
<b>CHAPITRE III : PREVISIONS ET REALISATIONS DES RECETTES.....</b>	<b>31</b>
3.1. PREVISIONS INITIALES : .....	31
3.2. PREVISIONS REVISEES .....	32
3.2.1. <i>Prévisions des recettes ordinaires</i> .....	33
3.2.2. <i>Prévisions des recettes fiscales</i> .....	34
3.2. 3. <i>Prévisions des recettes non fiscales</i> .....	37
3.2.4. <i>Prévisions des recettes en capital</i> .....	38
3.3. REALISATIONS DES RECETTES .....	39
3.3.1. <i>Recouvrements des recettes ordinaires</i> .....	41
3.3.1.1. Recouvrements des recettes fiscales .....	42
3.3.1.2. Recouvrement des recettes non fiscales .....	46
3.3.1.3. Recouvrements des recettes en capital .....	49
3.4. SITUATION DES RESTES A RECOUVRER : .....	50
<b>CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES.....</b>	<b>53</b>
4.1. PREVISIONS DES DEPENSES DES LOIS DE FINANCES .....	54
4.1.1. <i>Loi de finances initiale</i> .....	55
4.1.2. <i>Loi de finances rectificative</i> .....	56
4.1.2.1. Dépenses ordinaires .....	58
4.1.2.2 Dépenses en capital .....	59
4.2. ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES.....	60
4.2.1. <i>Dépenses ordinaires</i> .....	64
4.2.2. <i>Les dépenses d'investissement</i> .....	75

<b>CHAPITRE V : OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>79</b>
5.1. COMPTES DES DEPOSANTS .....	79
5.1.1. <i>Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales</i> .....	79
5.1.2. <i>Autres divers dépôts et consignations</i> .....	82
5.2. COMPTES DES COMMUNES .....	83
5.3. COMPTES DE TRESORERIE.....	84
5.3.1 <i>Situation des comptes bancaires</i> .....	85
5.3.2 : <i>Situation des comptes en numéraires</i> .....	88
<b>CHAPITRE VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES .....</b>	<b>90</b>
6-1 ANALYSE DES MODIFICATIONS DU BUDGET .....	90
6.1.1 <i>Modifications des recettes par la LFR</i> .....	90
6.1.2. <i>Modifications des dépenses par la LFR</i> .....	91
6.1.3. <i>Situation des dépenses avant ordonnancement</i> .....	94
<b>DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE GESTION 2020 .....</b>	<b>97</b>
<b>I. FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE .....</b>	<b>98</b>
1.1. FONDEMENTS JURIDIQUES .....	98
1.2. CONDITIONS REQUISES POUR LA DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE.....	98
<b>II. OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2020 .....</b>	<b>99</b>
2.1. OBSERVATIONS SUR LA FORME.....	99
2-2 OBSERVATIONS SUR LE FOND.....	99
2.2.1. <i>Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2019 et la balance générale d'entrée de la gestion 2020 du TPG</i> .....	100
2-2-2 <i>Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG</i> .	100
2-2-2-1 Comparaison des Recettes .....	100
2-2-2-2 Comparaison des dépenses.....	101
2-2-2-3 Observations communes aux recettes et aux dépenses .....	102

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

A.M.R : Avis de Mise en Recouvrement

A.N.A.T : Agence Nationale Aéronautique Tchadienne

AEN : Avoirs Extérieurs Nets

ANIE : Agence Nationale d'Importation et d'Exportation

Art. : Article

ARSAT : Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad

ARCEP : Agence de Régulation des Communications Electroniques du Tchad

BCC : Banque Commerciale du Chari

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BGR : Budget Général Révisé

BNF : Bureau National de Fret

CA : Compte Administratif

CAF : Cout-Assurance-Fret

CBT : Commercial Bank du Tchad

CCP : Centre des Chèques Postaux

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CESEC : Conseil Economique, Social et Culturel

CG : Compte de Gestion

CF : Consommation Finale

CNOU : Centre National des Œuvres Universitaires

CS : Cour Suprême

FBCF : Formation brute du capital fixe

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FEC : Facilité Elargie de Crédit

CAER : Caisse Autonome d'Entretien Routier

CESRAP : Cellule Technique Chargée du Suivi de la mise en Œuvre de la Réforme de l'Administration Publique

CST : Compagnie Sucrière du Tchad

CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNRT : Caisse National de Retraite du Tchad

CPM : Comité de Politique Monétaire  
COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale  
DGE : Direction des Grandes Entreprises  
DGDDI : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects  
DGO : Direction Générale de l'Ordonnancement  
EMF : Etablissement de Micro finance  
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature  
ENFJ : Ecole Nationale de Formation Judiciaire  
ENSA : Ecole Normale Supérieure d'Abéché  
ENT : Ecole Nationale des Télécommunications  
ENTP : Ecole Nationale des Travaux Publics  
EPA : Etablissement Public Administratif  
FER : Fonds d'Entretien Routier  
FMI : Fonds Monétaire International  
FIR : Fonds d'Intervention Rurale  
FNE : Fonds Nationale pour l'Elevage  
FNDS : Fonds National de Développement de l'Sport  
FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse  
FONAP : Fonds National d'Appui à la formation Professionnelle  
FSE : Fonds Spécial de l'Environnement  
HAMA : Haute Autorité des Médias Audiovisuels  
IDH : Indice du Développement Humain  
INSEED : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques  
IGL : Impôt Général Libérateur  
IPC : Indice des Prix à la Consommation  
IPPTE : Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés  
ISBL : Institutions Sans But Lucratif  
LFI : Loi des Finances Initiale  
1LFR : Loi de Finances Rectificative  
LOLF : Loi Organique relative aux Lois des Finances  
MFB : Ministère des Finances et du Budget  
OFT : Observatoire Foncier du Tchad

ONAPE : Office National de la Promotion de l'Emploi  
ONASPORT : Office National du Sport  
ONECS : Office National des Examens et Concours du Supérieur  
PIB : Produits Intérieur Brut  
PM : Pour Mémoire  
PR : Présidence de la République  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
RP : Recette Perception  
SGG : Secrétariat Général du Gouvernement  
SODELAC : Société de Développement du Lac  
TCM : Taux Créditeur Minimum  
TD : Trésorerie Départementale  
TIAO : Taux d'Intérêt des Appels d'Offre  
TIPP : Taxes Intérieures sur les Produits Pétroliers  
TR : Trésorerie Régionale  
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
TPG : Trésorier Payeur Général

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Tableau d'exécution des recettes et des dépenses

Tableau n°2 : Evolution des soldes prévisionnels et des soldes réalisés

Tableau n°3 : Comparaison des prévisions initiales 2019 et 2020

Tableau n°4 : Comparaison des prévisions de la LFI et de la LFR 2020

Tableau n°5 : Evolution des prévisions des recettes fiscales des quatre dernières années

Tableau n°6 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales des exercices 2019 et 2020

Tableau n°7 : Evolution des prévisions des recettes non fiscales des quatre dernières années

Tableau n° 8 : Comparaison des prévisions des recettes non fiscales des exercices 2019 et 2020

Tableau n°9 : Evolution des prévisions des recettes en capital des quatre dernières années

Tableau n°10 : Comparaison des recettes en capital entre 2019 et 2020

Tableau n°11 : Situation des recettes de la loi de finances rectificative 2020

Tableau n°12 : Recouvrement de l'ensemble des recettes budgétaires en 2020

Tableau n°13 : Situation de recouvrement des recettes ordinaires exercice 2020

Tableau n°14 : Comparaison des recettes fiscales

Tableau n°15: Évolution de recouvrements des impôts sur le revenu et bénéfiques nets

Tableau n° 16 : Évolution de recouvrements des taxes sur les Salaires

Tableau n°17 : Évolution des Impôts sur la propriété

Tableau n°18 : Taxes sur biens et services

Tableau n°19 : Comparaison des recouvrements des impôts sur le commerce et les transactions internationales

Tableau n°20 : Évolution des recouvrements des autres recettes fiscales

Tableau n°21 : Situation des recouvrements des recettes non fiscales

Tableau n° 22 : Évolution des recouvrements des revenus de la propriété

Tableau n°23 : Évolution des recouvrements des droits et frais administratifs et ventes non industrielles

Tableau n° 24: Situation des recouvrements des autres recettes non fiscales

Tableau n°25 : Situation des recouvrements des recettes en capital (en milliers)

Tableau n°26: Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer (en million de FCFA)

Tableau n°27 : Situation des restes à recouvrer

Tableau n°28 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

Tableau n°29 : Comparaison de la loi de finances initiale 2020 à la loi de finances 2019

Tableau n°30 : Comparaison de la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2019

Tableau N° 31 : Evolution de la prévision des dépenses de 2016 à 2020

Tableau n°32 : Situation des dotations des pouvoirs publics

Tableau n° 33 : Situation des dépenses en capital

Tableau n°34: Situation de la prévision des dépenses d'investissement

Tableau n°35 : Situation des dépenses ordonnancées par nature

Tableau n°36: Situation des ordonnancements des dépenses par institutions et ministères

Tableau n° 37: Exécution des dépenses ordinaires

Tableau n° 38: Situation des dotations des pouvoirs publics

Tableau n° 39: Dépenses de personnel par institutions et ministères

Tableau n°40 : Dépenses de biens et matériels par institutions et ministères

Tableau n°41 : Dépenses de services par institutions et ministères

Tableau n°42 : Répartition des subventions et contributions et transferts de l'Etat

Tableau n°43 : Situation des subventions et contributions par institutions et ministères

Tableau n°44 : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Tableau n°45 : Répartition des transferts de l'Etat par institutions et ministères

Tableau n° 46 : Ordonnements des dépenses d'investissement

Tableau n°47 : Répartition des dépenses d'investissements intérieurs par institutions et ministères

Tableau n°48 : Répartition des dépenses d'investissements extérieurs par institutions et ministères

Tableau n°49 : Situation des comptes des déposants

Tableau n° 50 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

Tableau n°51: Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces

Tableau n° 52 : Situation des comptes bancaires

Tableau n°53: Situation des comptes en numéraires

Tableau n°54 : Comparaison des recettes de la LFI 2020 à celles de la LFR 2020 ( en millions de FCFA)

Tableau n°55 : Comparaison des dépenses de la LFI 2020 à la LFR 2020

Tableau n° 56: Situation des autorisations par institutions et ministères

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2015 et 2020 (en millions de FCFA)

Graphique n°2 : Répartition des recettes ordinaires en recettes fiscales et non fiscales

Graphique n° 3: Evolution des prévisions des recettes fiscales entre 2017et 2020 en millions de FCFA

Graphique n°4 : Evolution des prévisions des recettes non fiscales entre 2017 et 2020 (en millions de FCFA)

Graphique n° 5: Evolution des prévisions des recettes en capital entre 2017 et 2020 (en millions de FCFA)

Graphique n°6: Répartition des réalisations des recettes fiscales, non fiscales et en capital en 2020

Graphique n°7 : Evolution des recouvrements des recettes fiscales entre 2017 et 2020

Graphique N°8 : Evolution des recouvrements des recettes non fiscales (en milliards de FCFA)

Graphique n°9 : Evolution des restes à recouvrer entre 2016 et 2020 (en milliards de FCFA)

Graphique n° 10: Répartition de la LFR par sources de financement

Graphique n°11: Evolution des dépenses du budget de l'Etat entre 2016 et 2020 (en millions de FCFA )

Graphique n° 12: Evolution des dépenses ordonnancées entre 2017 et 2020

Graphique n°13:Evolution des prévisions et des réalisations des services de la dette publique entre 2016 et 2020 (en millions de FCFA)

Graphique n° 14 : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel

Graphique n° 15 : Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et matériels

Graphique n°16 : Répartition des ordonnancements des dépenses de services

Graphique n° 17: Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Graphique n°18 : Répartition des transferts de l'Etat par institutions et ministères

Graphique n° 19: Répartition des dépenses d'investissements intérieurs et extérieurs

Graphique n° 20: Répartition des dépenses d'investissements intérieur par institutions et ministères

Graphique n° 21: Répartition des dépenses d'investissements extérieurs entre les institutions et ministères

Graphique n°22 : Evolution des dépenses avant ordonnancement entre 2015 et 2020 en millions FCFA

## DELIBERE

Le Rapport sur l'exécution de Loi de Finances 2020 est élaboré par la Chambre des Comptes conformément aux dispositions de la Loi Organique n° 004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de Finances et les articles 48, 55 et 58 de l'Ordonnance N°015/PR/2018 du 31 Mai 2018 portant Attribution, Organisation, Fonctionnement et Règles de Procédure devant la Cour Suprême. Cette compétence est également reconnue et recommandée par les directives de la CEMAC n° 01 et 06.

Conformément aux dispositions susvisées et délibérant le 29 août 2023 en Chambre de Conseil en application des dispositions de l'article 53 de l'Ordonnance N° 015/PR/2018, la Chambre des Comptes a adopté le présent rapport sur l'exécution de Loi de Finances 2020 et donné son avis sur la Déclaration Générale de Conformité entre le Compte Administratif du Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics (MFBCP) et le Compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

**Ont siégé :**

**Avec voix délibérante**

- Madame **ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de séance.



- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Section de Jugement des Comptes.



- Madame **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- M. **NDINTAMNAN PANINGAR**, Conseiller Rapporteur.



- M. NDOUBAHIDI SAMADINGAR François, Conseiller.



- M. HAMIT ATIM, Conseiller.



- M. ALI MAHAMAT ABDOUL, Conseiller.



- M. HASSAN HAMIT DABOU, Conseiller.



- M. MOHAMED EL-NOUR MAKI, Conseiller.



- TATA MAHAMAT ZENE, Conseiller.



- M. MAHAMAT AHMAT DOGO, Conseiller.



- M. LAMENE OUYA, Conseiller.




- M. KABADI KARERI EGNE, Conseiller.



- M. OUMAR ADOUM SINI, Conseiller, excusé.

**Avec voix consultative :**

M. **MAHAMAT ASBALLAH HAGRI**, Conseiller Référendaire



Madame **KEMDOLAR MBAIRO**, Conseillère Référendaire, excusée.

A représenté le Parquet Général :

M. **RATOU ANDO**, 3<sup>ème</sup> Avocat Général.



En présence de :

Maître **MERSIA HLOKODI Justin**, Greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 30 août 2023

## INTRODUCTION

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans son rôle d'assistance au parlement, a l'obligation de « **contrôler<sup>1</sup> la légalité financière et la conformité budgétaire de toutes opérations des dépenses et de recettes de l'État** » à travers la production d'un rapport sur l'exécution de lois des finances.

Cette mission est réalisée conformément aux dispositions des textes suivants :

La Charte de Transition de la République du Tchad dispose, en son article 89, que le pouvoir judiciaire, pendant la période de transition, est assuré par la Cour Suprême et les tribunaux existants ;

L'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême dispose, en son article 55, que la Chambre des Comptes est la juridiction compétente en matière de contrôle des finances publiques ;

La Loi Organique n°004/PR/2014 du 14 février 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) dispose, en son article 57, point 9, qu'un rapport de la Cour des Comptes<sup>2</sup> sur l'exécution de la Loi de finances accompagné d'une certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat doit être joint au projet de loi de règlement.

En application des textes précités, le Ministre des Finances et du Budget, par courrier n°178/PCMT/PMT/MFB/DGO/2022 du 22 mars 2022, a transmis à la Présidente de la Chambre des Comptes, le compte administratif de l'Ordonnateur principal du budget de l'Etat et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général pour l'année 2020 accompagnés des documents annexes relatifs aux recettes et aux dépenses exécutées en 2020. Ces documents sont transmis à la Chambre en même temps que le projet de Loi de Règlement et sa note de présentation.

**Par ordonnances N° 010/CS/CC/2022 du 25/05/2022 et N° 011/CS/CC/2022 du 27/06/2022, la Présidente de la Chambre des comptes a mis en place une équipe de conseillers et de conseillers référendaires chargée de procéder aux vérifications des documents produits et à l'élaboration d'un projet de rapport provisoire sur l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2020. Les membres de cette équipe sont : NDOUBAHIDI SAMADINGAR FRANCOIS, HASSAN HAMIT DABOU, ALI MAHAMAT ABDOUL, KABADI KARERI EGNE, OUMAR ADOUM SINI, OUSMAN MAMADOU AFFONO, NGARKETE DJIDINGAR, MAHAMAT AHMAT DOGO, LAMENE OUYA, KEMDOLAR MBAIRO, ABDERAMANE ADAM FADOUL, YOUSOUF BRAHIM MAHAMAT TIDEI, MAHAMAT ASBALLAH HAGRI.**

---

<sup>1</sup> Art 55, alinéa 5 de l'ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018.

<sup>2</sup> Chambre des Comptes

**Le Conseiller NDINTAMNAN PANINGAR a été désigné rapporteur.**

**Les greffiers MERSIA HLOKODI Justin et MAHAHAT AMIR NGARE assurent le secrétariat.**

**Monsieur BIAKBA GABRIEL est chargé de l'assistance matérielle et logistique.**

La supervision des travaux est assurée conjointement par Madame **ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes et Madame **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.

Le présent rapport de contrôle est produit sur la base des documents financiers relatifs à l'exécution de la Loi de Finances 2020. Il a été soumis à une procédure contradictoire conformément à l'article 232 de l'ordonnance 015/PR/2018 du 31 mai 2018.

Le présent rapport est articulé comme suit :

**Chapitre I** : Contexte d'exécution de la loi de finances pour 2020

**Chapitre II** : Résultats globaux de l'exécution de la loi de finances

**Chapitre III** : Recettes

**Chapitre IV** : Dépenses

**Chapitre V** : Comptes relatifs aux opérations de trésorerie

**Chapitre VI** : Gestion des Autorisations Budgétaires

# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

## Observation n°1 :

La Chambre des Comptes relève que le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, continue de présenter tous les documents budgétaires selon la loi organique N°11-62 du 11 mai 1962 relative aux lois des finances et ses textes modificatifs subséquents, alors que la loi organique n°004/PR/2014 du 19 février 2014 relative aux lois de finances en son article 93 énumère de façon limitative les dispositions dont l'application est différée.

La présentation des lois de finances sous le régime de la LOLF de 2014 ne fait pas partie des dispositions dont l'application est différée par la loi organique.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur le non application des dispositions de la LOLF en matière de nomenclature budgétaire.

## Réponse du MFBCP :

*Pour la première fois le MFBCP a pris en compte le décret n°319 du 26 avril 2016 portant nomenclature du budget de l'Etat dans la loi des finances 2020 et dans la présentation des documents budgétaires.*

*Le décret de répartition du crédit n°2001 du 2 octobre 2020 joint au compte administratif a d'ailleurs juxtaposé l'ancienne et la nouvelle nomenclature.*

*Par des contraintes techniques (informatiques) le budget a été exécuté avec l'ancienne nomenclature par ce que le CID n'a pas été configuré à la nouvelle.*

La Chambre des Comptes prend acte de la réponse du MFBCP et maintient son observation.

## Recommandation n°1 :

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de présenter les documents budgétaires conformément aux dispositions du décret n° 319/PR/PM/MFB/2016 du 26 avril 2016 portant nomenclature du budget de L'Etat.

## Observation n° 2 :

La présentation du tableau de développement des recettes transmise par le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics n'est pas conforme à la LOLF qui précise que les recettes budgétaires sont composées des recettes fiscales (Titre 1), des dons, legs et fonds de concours (Titre 2), des cotisations sociales (Titre 3) et des autres recettes (Titre 4).

Le compte administratif et le compte de gestion transmis par le Ministre en charge des finances, après avoir adopté le cadre général prévu par la LOLF, continuent d'utiliser la structure ancienne dans la présentation des recettes.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

#### Réponse du MFBCP :

*Pour des contraintes techniques du système informatique, malgré que la loi des finances 2019 a recommandé l'utilisation de la nouvelle nomenclature, cela n'a été possible qu'avec le SIGFIP. Pour l'année 2021, tant pour les recettes que pour les dépenses, la nouvelle nomenclature a été utilisée.*

La Chambre des Comptes prend acte des efforts de modernisation de la gestion des finances publiques en cours par le MFBCP. Cependant, elle tient à l'application intégrale des réformes budgétaires conformément à la LOLF.

#### Recommandation n° 2:

La Chambre des Comptes recommande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de respecter les dispositions de la LOLF en matière de nomenclature budgétaire.

#### Observation n°3 :

La Chambre des Comptes constate que la prévision des recettes fiscales contenue dans la LFR 2020 est de 652 303 000 000 FCFA. Dans le compte administratif de l'ordonnateur, la même prévision est de 668 557 248 000 FCFA soit une augmentation de 16 254 248 000 FCFA.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications au sujet de cette discordance.

#### Réponse du MFBCP :

*Dans la LFR les prévisions des différents titres des recettes ont été données suivant la nouvelle nomenclature alors que' en exécution l'ancienne a continué d'être utilisée c'est ainsi que qu'en ventilant les différentes natures des recettes dans les titres, certaines sont encore considérées comme fiscales. D'où cette différence.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de cette réponse. Elle maintient l'observation.

#### Recommandation n° 3 :

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de se conformer à la nouvelle nomenclature et veiller à l'appliquer strictement.

#### Observation n°4 :

La Chambre des Comptes constate une baisse de 97% sur les autres recettes fiscales et 21% sur la taxe sur salaire.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur les raisons de cette baisse.

Réponse du MFBCP :

*Après vérification des données on constate que la taxe sur salaire est 64% au lieu de 21% et pour les autres recettes (97%).*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP, elle maintient l'observation. La baisse de 21% sur la taxe sur les salaires en 2020 est réelle tout comme la baisse de 97% des autres recettes fiscales.

**Observation n°5:**

La Chambre des Comptes constate un niveau de réalisations très élevée par rapport aux prévisions sur les postes suivants : impôts sur le revenus et bénéfiques (146%), impôts sur les propriétés (285%), impôts sur le commerce et les transactions internationales (111%), autres recettes fiscales (273%), autres recettes non fiscales (185%).

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications sur ces réalisations élevées.

Réponse du MFBCP :

*Ces taux de réalisations élevés sont dus à l'amélioration de la conjoncture économique et aux paiements de la dette intérieure.*

La Chambre des Comptes prend acte de la réponse du MFBCP et lève l'observation.

**Observations n°6:**

La Chambre des Comptes constate, comme la montre le graphique ci-dessus, que les restes à recouvrer sont passés de 154,94 milliards en 2016 à 502,184 milliards en 2020 soit une augmentation de 347,244 milliards de FCFA sur cinq ans.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur ces augmentations et les mesures prises pour inverser la tendance qui ne fait que persister.

Par ailleurs, la Chambre des Comptes demande de fournir les détails de ces restes à recouvrer.

### Réponse du MFBCP :

*Les mesures prises pour inverser cette tendance sont : entre autres la mise en place d'une commission par arrêté du Ministre en charge des Finances, chargée d'assurer le recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs. Celle-ci déterminera les restes irrécouvrables pour permettre d'engager la procédure de demande d'admission en non-valeur ; il y a aussi la responsabilisation des RAF en tant que Comptables Publics, dotation de ces RAF en moyens roulants.*

*Détails des restes à recouvrer (voir les détails en annexe).*

**La Chambre prend acte de la réponse sur les mesures prises par le MFBCP et attend la concrétisation.**

**Par ailleurs, la Chambre des Comptes attend de réponses sur les causes de l'augmentation des restes à recouvrer. Elle constate également que les détails en annexe sont incompréhensibles**

### Observation n°7 :

**La Chambre des Comptes constate que les Ministères et institutions suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finances notamment, la HAMA (107,3%); la Cour Suprême ( 103,1%); le Ministère de la Justice (115,5%); le Ministère des Infrastructures (116,7%); le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies (258,4%); le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (134%); le Ministère de Mine et du Pétrole ( 302%); le Conseil Economique, Social et Culturel (120%) ; le Ministère de la Formation Professionnelle ( 175%); la Commission Nationale des Droits de l'Homme ( 107,9%).**

**Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner les détails des dépenses citées ci-haut et de justifier les dépassements des crédits.**

### Réponse du MFBCP :

*Tous les dépassements soulevés concernent les dépenses du personnel et celles-ci sont incompressibles.*

**La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle rappelle que les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont limitatifs conformément aux articles 23 & 24 de la LOLF.**

#### **Recommandation n°4**

La Chambre des Comptes recommande le respect des dispositions de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

#### **Observation n°8 :**

La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel prévues à 399 000 millions de FCFA par la LFR, ont été exécutées à 431 375,736 millions de FCFA soit un dépassement de 32 375 736 526 FCFA en valeur absolue et 8,12% en valeur relative.

Cette situation contrevient aux dispositions des articles 23 et 24 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation des dépenses de personnel au-delà du montant des crédits ouverts.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution des dépenses citées ci-haut en dépassement des crédits ouverts et le non-respect du principe de la fongibilité asymétrique.

#### **Réponse du MFBCP :**

*Le MFBCP reconnaît les dépassements des dépenses du personnel, mais celles-ci sont incompressibles et généralement dues aux éléments suivants : levée de gel des effets d'avancements , paiements des arriérés de salaires, arriérés de pensions, droits sociaux, Indemnités de services rendus, rétablissements de l'AGS, indemnités de frais de transports (13<sup>ème</sup> ) dans le cadre du pacte social signé avec le syndicat.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Les dépenses ne peuvent être engagées et payer que dans la limite des crédits ouverts conformément aux dispositions de LOLF.

#### **Recommandation n° 5**

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de contenir les dépenses dans les limites des autorisations accordées par la loi des Finances.

Toutes modifications des crédits doivent se faire dans le cadre d'une loi rectificative.

#### **Observation n°9**

La Chambre des Comptes constate que le compte 5614/9 libellé « PM » d'un montant 17 175 623 FCFA destiné à la Taxe de l'Union Africaine (TAU) n'est pas ressorti dans la balance.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

### Réponse du MFBCP :

*Après consultation des 2 balances (consolidées et générales) le montant de 17 175 623 FCFA existe bel et bien.*

La Chambre des Comptes prend acte de la réponse et constate qu'en libellant un compte « PM », on ne peut y écrire de montant.

### Recommandation n°6 :

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'inscrire le libellé correspondant au montant de 17 175 623 FCFA.

### Observation n°10

La Chambre des Comptes constate que la nomenclature budgétaire mentionne au titre III, les recettes relatives aux cotisations sociales. Ces recettes énumérées dans les lois de finances initiale et rectificative figurent dans les différents tableaux mais sans montant.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications à ce sujet.

### Réponse du MFBCP :

*Effectivement dans la nouvelle nomenclature budgétaire, il est prévu le Titre III intitulé les Cotisations Sociales en perspective qu'on passe du Budget Général de l'Etat(actuel) au Budget de l'Etat qui prendra en compte les budgets relatifs aux Sécurités Sociales (CNPS, CNRT...). On ne peut pas le mentionné dans le Budget de l'Etat parce qu'il n'est pas encore alimenté, mais avons quand même estimé utile de la faire ressortir.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle constate que les pensions des retraités sont payées par la CNPS et la CNRT.

### Recommandation n° 7 :

La Chambre des Comptes recommande que le titre 3 : cotisation sociale soit normalement alimentée par les retenues des employés et la part de l'Etat.

### Observation n°11 :

La Chambre des Comptes a constaté que les crédits alloués à certaines sections ont été exécutés en dépassement des crédits ouverts. C'est le cas de la Haute Autorité des Médias Audiovisuels(HAMA) (107,32%), de la Cour Suprême (103,15%), du Ministère de la Justice (115,48%), du Ministère de l'Administration du Territoire (141,39%), du Ministère des Infrastructures (116,70%), du Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (258,48%), du Ministère de l'Environnement (133,99%), du Ministère du Pétrole (302,04%), du Conseil Economique

et Social (120,44%), du Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers (175,29%), et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (107,93%).

Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances. En effet, ces dispositions proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution de ces dépenses, en dépassement des crédits ouverts.

### Réponse du MFBCP :

*La réponse de l'observation n°7 est valable ici.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle rappelle que les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont limitatifs conformément aux articles 23 & 24 de la LOLF.

### Recommandation n°8

La chambre des Comptes recommande le respect des dispositions de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

### Observation n° 12 :

La Chambre des Comptes constate que l'article 6 du Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat pour la gestion 2020 propose une annulation des crédits non consommés pour un montant de 498 807 014 935 FCFA.

La Chambre rappelle que la loi de règlement est une loi de constatation et d'ajustement. Cela signifie qu'elle doit annuler les crédits non consommés et ouvrir des crédits pour la couverture des dépassements.

Le montant proposé en annulation à l'article 6 est une contraction des dépassements de crédits (52 479 127 864 FCFA) et des crédits non consommés (551 286 142 799 FCFA).

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, d'expliquer et de présenter un projet de loi de règlement comportant des annulations de crédits et des ouvertures de crédits faisant l'objet des dispositions séparées.

### Réponse du MFBCP :

*Pertinente observation. Le MFBCP prend acte et reprendra le tableau correspondant en séparant les actes de crédits d'annulations et ceux des dépassements de crédits ainsi que le projet de loi des finances est repris avec la modification apportée à l'article 6*

La Chambre des Comptes prend acte des réponses du MFBCP et lève l'observation

### **Observation n° 13 :**

La Chambre des Comptes constate que les dépenses non autorisées appelées Dépenses Avant Ordonnancement (DAO) qui ont évolué en baisse en passant de 144 523 000 000 FCFA en 2015 à 64 039 000 000 FCFA en 2019, ont connu une hausse entre 2019 et 2020 et se hissent à 281 778 millions de FCFA. Le délai complémentaire dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat devrait permettre de régulariser les DAO.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

#### **Réponse du MFBCP :**

*L'augmentation des DAO s'explique par les contraintes sécuritaires. Le MFBCP prend acte quant à la régularisation des DAO dans le délai complémentaire.*

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement pris par le MFBCP mais maintient son observation.

### **Recommandation n°9 :**

La Chambre des Comptes recommande que la régularisation des DAO soit faite par une loi rectificative dans le délai complémentaire.

# **CHAPITRE I : CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES**

## **1.1. Contexte économique mondial**

Au cours de l'année 2020, la pandémie de la COVID-19 a eu de nombreuses répercussions au niveau mondial, tant au plan sanitaire, économique que social, incitant les pays à prendre un ensemble de mesures pour freiner, voire stopper sa propagation, notamment le confinement généralisé, la fermeture des écoles et des entreprises, la fermeture des frontières, des pertes d'emplois et la cessation des activités dans plusieurs secteurs. En conséquence, l'économie mondiale s'est contractée de 3,4 % en 2020, après une hausse de 2,8 % en 2019.

Reflétant l'évolution de l'activité économique mondiale, le volume des échanges commerciaux a reculé de 9,6 % en 2020 contre +1,0 % en 2019. Cette situation s'explique en grande partie par la faiblesse de la demande des consommateurs et des entreprises sur fond de récession mondiale.

S'agissant des prix, le taux d'inflation mondiale en moyenne annuelle est revenu de 3,5 % en 2019, à 3,2 % en 2020, en raison de la faiblesse de la demande.

## **1.2. Contexte économique de l'Afrique**

La COVID-19 a fortement perturbé les équilibres macro-économiques et le financement du développement de l'Afrique. Les pertes d'activité sont considérables pour l'ensemble du continent, même si elles se différencient selon les pays et les régions. Tous les pays ont été dans l'obligation d'engager des programmes de relance.

De nombreux pays africains ont déjà fait état des problèmes budgétaires ou demandé de l'aide internationale. La France a annoncé consacrer 1,2 milliard d'euros à la lutte contre le coronavirus en Afrique.

En Afrique subsaharienne, l'inflation s'est accrue de 10,8 % en 2020 après 8,5 % en 2019.

Les trois principales économies de la zone, les plus touchées par cette crise seront l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigeria, avec des contractions prévisibles de leur produit intérieur brut (PIB) de 6 à 7%, souligne l'institution basée à Washington. La production agricole du continent s'est contractée entre 2,6% et 7% en 2020, selon les prévisions de la Banque mondiale.

Les pays de l'UEMOA ont également subi les effets néfastes de la COVID-19. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union n'a progressé que de 0,9% contre 5,8% en 2019. La croissance de l'économie sous régionale est restée positive grâce au maintien des mesures de relance et de soutien économique mises en place dans l'ensemble des pays membres. Le déficit des transactions courantes s'est creusé dans le contexte de la crise sanitaire, avec la chute des flux touristiques et le recul des exportations de l'espace communautaire UEMOA. Il s'est établi à 5,6% du PIB contre 4,9% en 2019.

## **1.3. Contexte économique de la CEMAC**

Les pays de la zone CEMAC ont également subi les effets néfastes de la COVID-19. La conjoncture économique des pays membres a été marquée en 2020 par :

- une baisse du PIB réel de 1,7 % (- 4,0 % pour le secteur pétrolier et -1,1 % pour le secteur non pétrolier), après + 2,1 % en 2019 ;
- une hausse du niveau général des prix, avec un taux d'inflation s'établissant à 2,4 %, contre 2,0 % en 2019 ;
- un déficit budgétaire, base engagements et dons compris, de 2,0 % du PIB en 2020, contre un déficit de 0,1 % du PIB en 2019 ;
- un creusement du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, à 4,8 % du PIB, contre 3,5 % du PIB en 2019.

## **1.4. Contexte général du Tchad**

### **1.4. 1. Contexte politique, sécuritaire et institutionnel**

Le contexte politique, sécuritaire et institutionnel est resté fragile, caractérisé notamment par l'intensification des attaques des sectes terroristes lancées contre certains pays voisins et contre le Tchad. Ainsi, le 23 mars 2020, 98 soldats tchadiens sont tués dans une attaque de Boko Haram contre la base de BOHOMA.

La Constitution de 2018 révisée par la Loi constitutionnelle de décembre 2020, instaure un régime présidentiel avec un mandat de six ans renouvelable une seule fois, la suppression du poste de Premier Ministre et la création d'un poste de Vice-président et d'un Sénat. Elle modifie également l'organisation administrative du pays, en optant pour un Etat unitaire fortement décentralisé, en portant le nombre des provinces à 23, des départements à 107 et des communes à 377, et en réduisant le niveau de la décentralisation de quatre à deux.

### **1.4. 2. Contexte économique et social**

L'économie tchadienne, qui reposait auparavant sur l'agriculture, est dépendante depuis 2013 de la production du pétrole, qui a représenté 20% du PIB et plus de 80% des exportations de biens en 2019. Au cours de l'année 2020, l'économie tchadienne a subi un double choc exogène : la montée de l'insécurité dans les pays voisins et la crise des matières premières.

Cependant, comme dans le reste du monde, depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a radicalement changé les perspectives macroéconomiques. La baisse de la demande des exportations, la réduction des apports des investissements directs étrangers, la fermeture des frontières et les mesures sanitaires ont induit une contraction de l'activité économique en 2020. L'étude de l'impact socio-économique de la COVID-19 au Tchad, réalisée par le Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, avec l'appui des Nations Unies et de la Banque mondiale en juin 2020, révèle que « pour ce qui est du secteur réel, les simulations intégrant les effets de cette pandémie montrent que la croissance du PIB réel projetée à 6,9% en 2020 dont 27,5% pour le secteur pétrolier et 6,2% pour le secteur hors pétrole, baisserait à -0,4% en raison du ralentissement des activités pétrolières (3,2%) et aussi du secteur non pétrolier (-1,3%) ». Toutefois, selon la Banque mondiale, un rebond de la croissance à 6,2% est attendu en 2021 sous l'effet d'une progression du secteur pétrolier de près de 20%.

L'exploitation du pétrole démarrée en 2003 a contribué à une augmentation du produit intérieur brut (PIB) par habitant qui est passé de 497 \$US en 2001-2002 à 823 \$US en 2017. Toutefois, le Tchad reste classé parmi les pays à faible revenu par la Banque mondiale avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 1 480 dollars PPA en 2020.

Par ailleurs, les indicateurs socio-économiques demeurent globalement faibles, avec notamment un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,398 en 2019, classant le pays au 187<sup>ème</sup> sur 189 (contre 0,513 et 0,547 respectivement pour les moyennes des pays à développement humain faible et pour l'Afrique subsaharienne). Alors qu'entre 2000 et 2019, l'IDH du Tchad est passé de 0,293 à 0,398, soit une augmentation de 35,8%.

Entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 7,2 ans (pour atteindre 54,2 ans) et les années de scolarité prévues ont augmenté de 4,2 ans (pour atteindre 7,3 ans).

### **1.4 .3. Cadrage macroéconomique et budgétaire**

#### **1.4. 3. 1. Secteur réel et Prix**

Au niveau national, les hypothèses sont faites sur l'offre et la demande. Du côté de l'offre, les hypothèses concernent les évolutions des productions en volume et des prix au producteur pour chaque secteur d'activité. Il s'agit ici de la production brute et non de la production au sens de la valeur ajoutée. Ces hypothèses sont issues principalement des tests de conjoncture de la BEAC. Du côté de la demande, les hypothèses concernent l'évolution des exportations, des dépenses publiques courantes et de la demande intérieure privée.

##### **1.4.3.1.1 Hypothèses sur l'offre**

###### **1.4.3.1.1. 1. Secteur primaire**

Les résultats provisoires de la campagne agricole 2020/2021 sont satisfaisants et ont servi pour la formulation des hypothèses. Ainsi, les produits vivriers croitraient en volume de 1,0% en 2020, influencés notamment par la production des oléagineux (+6,8%). Sur la période 2021-2023, en tenant compte du cycle des différents produits, la croissance moyenne de la production en volume des produits vivriers serait de 2,8%.

Au niveau de l'agriculture de rente, la production en volume des produits agricoles industriels a augmenté de 22,1% en 2019, influencée par la forte augmentation de la production de coton graine (+553,1%) passant de 17 378 tonnes en 2018 à 113 494 tonnes en 2019. Cette croissance exponentielle de la production s'explique par le retour des producteurs à la culture du coton liée aux actions menées et au financement apporté par le Groupe International OLAM, actionnaire majoritaire de la Coton Tchad SN. Sur la période 2020-2023, la production en volume accroîtrait en moyenne de 1,2%.

Pour les activités d'extraction pétrolière, la production de pétrole augmenterait de 0,1% en 2020 contre 10,1% en 2019. Celle-ci passerait de 141 888 barils par jour en 2019 à 142 075 barils par jour en 2020 en lien avec l'opérationnalisation du consortium OPIC avec une production de 5 551 barils par jour. Sur la période 2021-2023, les investissements pétroliers se poursuivraient

par la mise en œuvre de l'opérateur SEDIGUI et la production pourrait atteindre les 148 217 barils par jour en 2023.

#### **1.4.3.1.1.2. Secteur secondaire**

L'évolution du secteur secondaire est marquée par la défaillance dans le secteur de l'égrenage de coton. En effet, les activités d'égrenage de coton pourraient baisser (-32,6%) en 2020 en raison des mesures prises pour contrecarrer la propagation de la pandémie de la covid-19. Sur la période 2021-2023, ce sous- secteur connaîtrait une croissance moyenne en volume de 1,7% grâce au programme d'investissement global de 74,9 millions de USD, soit environ 41 milliards de FCFA dont 22 milliards de FCFA pour l'égrenage.

En ce qui concerne les travaux de construction, le taux de croissance de la production serait de 3,0% en 2020 en lien avec les signaux de stabilisation de l'économie. Sur la période 2021-2023, le taux de croissance moyen de la production serait de 4,0% en lien avec la reprise des activités de construction par les ménages, le secteur privé ainsi que le secteur public.

#### **1.4.3.1.1.3. Secteur tertiaire**

Les services d'hôtellerie et de restauration connaîtraient une baisse en volume de 40,0% en 2020. Celle-ci est en lien avec les mesures barrières et fermeture des frontières pour limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. Sur la période 2021-2023, la croissance moyenne en volume des services d'hôtellerie serait de 11,5% en lien avec notamment la réouverture de frontières et restaurants.

Malgré la fermeture des frontières (aériennes et terrestres), les services de transport enregistreraient une croissance en volume de 5,7% en 2020. Sur la période 2021-2023, la croissance moyenne en volume des services de transport serait de 0,4%.

Quant aux services financiers, ils seraient en baisse de 2,0% en 2020, en lien avec la crise sanitaire mondiale (COVID-19). Sur la période 2021-2023, la croissance moyenne en volume des services financiers serait de 4,1%.

#### **1.4.3.1.2. Hypothèse sur la demande**

La consommation finale baisserait de 2,9% en 2020, impactée par la crise sanitaire mondiale (COVID-19) que le Tchad a aussi subi en cette période. Sur la période 2021-2023, la consommation finale augmenterait en moyenne de 4,1 %, tirée principalement par la consommation des ISBL, et celle des APU qui progresseraient respectivement en moyenne de 12,9% et de 7,3% sur la même période.

En ce qui concerne les investissements, la FBCF diminuerait de 5,7% en 2020, tirée principalement par la baisse de la FBCF des sociétés financières et sociétés non financières (-40,6%). Sur la période 2021-2023, la FBCF augmenterait en moyenne de 15,5% en lien avec la reprise des activités.

Enfin, les exportations s'accroîtraient de 5,8% en moyenne sur la période 2020-2023, en lien avec l'accroissement des exportations du pétrole brut.

### **1.4. 3. 2. Situation des finances publiques**

Élaboré dans un contexte des crises économique, sécuritaire et sanitaire (COVID-19) et dans le cadre de la poursuite du programme avec le Fonds Monétaire International (FMI), la loi de finances rectificative de l'année 2020 prévoit en ressources 1136,450 milliards de FCFA et en dépenses 1196,703 milliards de FCFA, soit un déficit global prévisionnel hors dons de 348,517 milliards de FCFA.

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2020 se présente comme suit :

#### **Au titre des ressources**

- Un montant de 1 179,961 milliards de FCFA a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 104%.
- Recettes fiscales : sur une prévision de 652,303 milliards de FCFA, un montant de 826,074 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 126,63% ;
- Recettes non fiscales : prévues pour un montant de 206,268 milliards de FCFA, elles ont été recouvrées à hauteur de 96,948 milliards de FCFA, soit un taux de 47% ;
- Les recettes en capital, constituées exclusivement des financements extérieurs dont les décaissements sont évalués à 256,938 milliards de FCFA sur une prévision de 261,624 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 98%.

#### **Au titre des dépenses publiques**

L'exécution des dépenses s'élève à 948,895 milliards de FCFA, pour une prévision de 1 447,702 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 65,54%. Elles se décomposent comme suit :

- Dépenses des services de la dette : un montant de 10,531 milliards de FCFA a été réglé sur une prévision de 58,878 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 17,89% ;
- Dépenses de personnel : le montant ordonnancé est de 431,375 milliards de FCFA sur une prévision de 399,000 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 108,11% ;
- Dépenses de biens et matériels : un montant de 25,217 milliards de FCFA a été ordonnancé sur une prévision de 34,666 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 72,74% ;
- Dépenses de services : un montant de 59,742 milliards de FCFA a été ordonnancé sur une prévision de 75,333 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 79,30%.
- Dépenses de transferts et subventions : le montant ordonnancé à ce titre a atteint 116,546 milliards de FCFA sur une prévision 227,00 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 51,34% ;
- Dépenses d'investissements sur ressources intérieures : l'ordonnancement de ces dépenses est de 76,948 milliards de FCFA sur une prévision de 140,000 milliards de FCFA, soit un taux de 54,96%.
- Dépenses d'investissements sur ressources extérieures : l'ordonnancement de ces dépenses est de 207,320 milliards de FCFA sur une prévision de 261,824 milliards de FCFA, soit un taux de 79,18%.

## **CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES**

### **2.1 : Budget général**

**La Loi n°043/PR/2019 du 31 décembre 2019** portant loi de finances pour l'exercice 2020 a arrêté les ressources à **1 209 677 millions de FCFA** et les charges de l'Etat à **1 052 670 millions de FCFA**, d'où un excédent budgétaire de **157 007 millions de FCFA**.

**La Loi n°013/PR/2020 du 28 août 2020** relative à la loi de finances rectificative a revu les ressources à **1136 450 millions de FCFA** et porté les charges à **1 196 703 millions de FCFA**, soit un déficit de **60 252 millions de FCFA**.

En variation, les prévisions de ressources ont baissé de **73,227 millions de FCFA** en valeur absolue, soit **6,05%** en valeur relative.

Quant aux prévisions de charges, elles ont connu une hausse de **144 033 millions de FCFA**, soit **14%**.

L'exécution de lois des finances pour l'exercice 2020 donne les résultats indiqués au tableau ci-après.

**Tableau n°1** : Tableau d'exécution des recettes et des dépenses

En millions de FCFA

Nature	Prévision LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde
<b>I- BUDGET GENERAL</b>	<b>1 209 677</b>	<b>1 052 670</b>	<b>157 007</b>	<b>1 136 450</b>	<b>1 196 702,44</b>	<b>- 60 252</b>	<b>1 179 960,56</b>	<b>948 895,58</b>	<b>231 065</b>
<b>1-1 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE EST ASSIGNATAIRE</b>	<b>1 209 677</b>	<b>1 052 670</b>		<b>1 136 450</b>	<b>1 196 702,44</b>		<b>1 179 960,56</b>	<b>741 575,58</b>	
TITRE I: Recettes fiscales	707 475			652 303			826 073,47		
TITRE II: Dons, legs et fonds de concours	163 665			288 265			96 948,72		
TITRE III: Cotisation sociale									
TITRE IV: Autres recettes	338 537			195 882					
Emprunts							248 109,50		
Autres emprunts							8 828,87		

Titre I : CHARGES FINANCIERES					58 878			10 531,50	
Intérêt dette intérieure		37 000			24 048				
Intérêt dette extérieure		25 000			34 830				
TITRE II:DEPENSES DE PERSONNEL		368 450			399 000			516 335,27	
TITRE III:DEPENSES DE BIENS SERVICE		106 450			110 000			116 546,91	
TITRE IV: DEPENSES DE TRANFERT		179 000			227 000			21 213,54	
TITRE V: DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		336 770			401 824			76 948,36	
TITRE VI: AUTRES DEPENSES									
<b>1-2 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE N'EST PAS ASSIGNATAIRE</b>		<b>273 800</b>	-	-	<b>251 000</b>			<b>207 320</b>	
<b>1-2-1 Ressources internes</b>			-						
<b>1-2-2 Dépenses en investissements sur ressources externes</b>									
Dotations aux amortissements		273 800			251 000			207320	
<b>II- COMPTES DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>351 112</b>	<b>351 112</b>	-	<b>595 228</b>	<b>595 228</b>	-			
Solde budgétaire global	157 007	157 007		85 000	85 000				
Sur prêts	116 105	116 105		176 859	176 859				
Emission des titres	33 000	33 000		88 000	88 000				
Financement bancaires	19 000	19 000		123 393	123 393				
Allègements de la dette	26 000	26 000		27 000	27 000				
Ressources propres Fonds COVID 19				38 692	38 692				
Subvention aux CST fonds COVID 19				56 284	56 284				
<b>TOTAL (I-II)</b>	<b>1 560 789</b>	<b>1 677 582</b>	<b>- 116 793</b>	<b>1 731 678</b>	<b>2 042 930,44</b>	<b>- 311 252,44</b>	<b>1 179 960,56</b>	<b>948 895,58</b>	<b>231 064,98</b>

Ce tableau effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde global (excédent) de 231 064,98 millions de FCFA

### **Observation n°1 :**

**La Chambre des Comptes relève que le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, continue de présenter tous les documents budgétaires selon la loi organique N°11-62 du 11 mai 1962 relative aux lois des finances et ses textes modificatifs subséquents, alors que la loi organique n°004/PR/2014 du 19 février 2014 relative aux lois de finances en son article 93 énumère de façon limitative les dispositions dont l'application est différée.**

**La présentation des lois de finances sous le régime de la LOLF de 2014 ne fait pas partie des dispositions dont l'application est différée par la loi organique.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur le non application des dispositions de la LOLF en matière de nomenclature budgétaire.**

### **Réponse du MFBCP :**

*Pour la première fois le MFBCP a pris en compte le décret n°319 du 26 avril 2016 portant nomenclature du budget de l'Etat dans la loi des finances 2020 et dans la présentation des documents budgétaires.*

*Le décret de répartition du crédit n°2001 du 2 octobre 2020 joint au compte administratif a d'ailleurs juxtaposé l'ancienne et la nouvelle nomenclature.*

*Par des contraintes techniques (informatiques) le budget a été exécuté avec l'ancienne nomenclature par ce que le CID n'a pas été configuré à la nouvelle.*

**La Chambre des Comptes prend acte de la réponse du MFBCP et maintient son observation.**

### **Recommandation n°1 :**

**La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de présenter les documents budgétaires conformément aux dispositions du décret n° 319/PR/PM/MFB/2016 du 26 avril 2016 portant nomenclature du budget de l'Etat.**

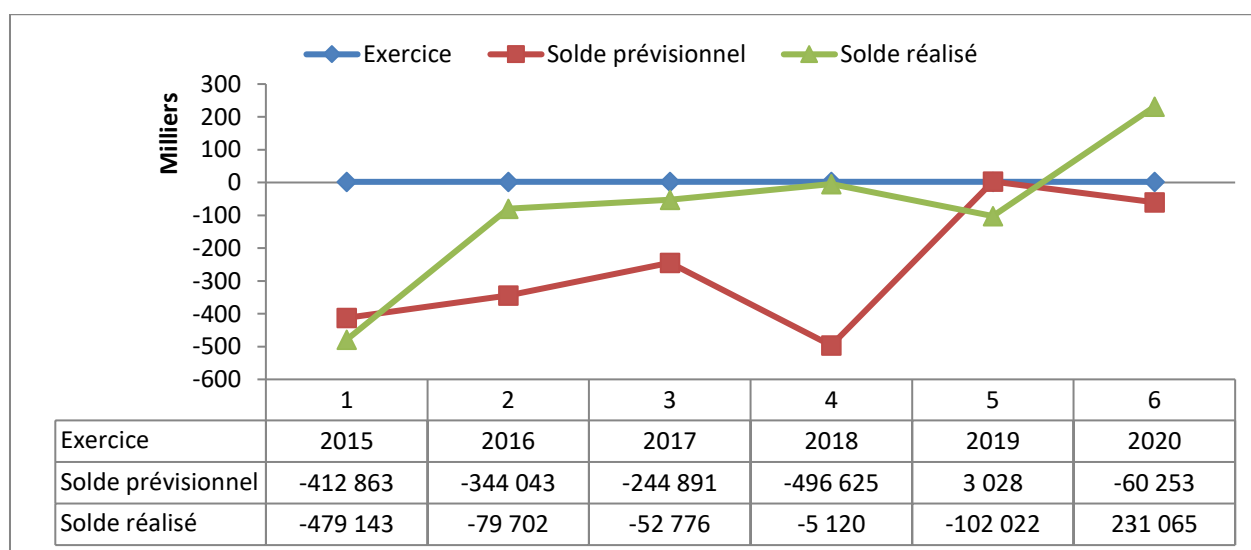
## **2.2. Analyse des soldes prévisionnels et des soldes des réalisations**

**Tableau n° 2 : Evolutions des soldes prévisionnels et des soldes des réalisations**

Année	Prévisions			Réalizations		
	RECETTES	DEPENSES	SOLDES	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
2 015	1 093 881 441 000	1 506 744 440 000	- 412 862 999 000	772 384 483 464	1 251 527 000 000	- 479 142 516 536
2 016	648 184 486 867	992 227 121 867	- 344 042 635 000	683 673 000 000	763 375 205 701	- 79 702 205 701
2 017	692 206 119 091	937 097 182 018	- 244 891 062 927	800 344 000 000	853 119 617 697	- 52 775 617 697
2 018	846 408 315 808	1 343 033 435 336	- 496 625 119 528	817 531 707 714	822 652 126 178	- 5 120 418 464
2 019	983 003 000 000	979 975 000 000	3 028 000 000	796 261 335 632	898 283 283 337	- 102 021 947 705
2 020	1 136 450 000 000	1 196 703 000 000	- 60 253 000 000	1 179 960 556 350	948 895 510 043	231 065 046 307

Source : LFI et comptes administratifs

**Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2015 et 2020(en millions de FCFA)**



La courbe du solde prévisionnel révèle une variation à la hausse entre 2015 et 2017 et une dégradation entre 2017 et 2018. Cette tendance à la baisse s'est inversée entre 2018 et 2019 avant de reprendre sa décroissance entre 2019 et 2020.

Quant au solde des réalisations, il présente une hausse entre 2015 et 2016. Il apparaît de façon contrastée avec une tendance légère à la hausse entre 2017 et 2018. La tendance s'est inversée entre 2018 et 2019 avant de contre un bond à la hausse entre 2019 et 2020.

## **CHAPITRE III : PREVISIONS ET REALISATIONS DES RECETTES**

Prévues par la loi de finances initiale n°043/PR/2019 du 31 décembre 2019 portant Budget Général de l'Etat pour l'année 2020, à **1 209 676 624 490 FCFA**, les ressources du budget général ont été revues en baisse par la loi de finances rectificative n°013/PR/2020 du 28 août 2020 à **1 136 450 279 958 FCFA**, représentant une diminution de 73 226 millions de FCFA soit 6 %.

### **3.1. Prévisions initiales :**

La loi de finances initiale pour 2020 a évalué les ressources budgétaires à **1 209 676 624 490 FCFA** contre **983 003 000 000 FCFA** en 2019, soit une hausse de **226 674 000 000 FCFA** en valeur absolue et de 23,06% en valeur relative.

**Tableau n°3** : Comparaison des prévisions initiales 2019 et 2020

Nature des produits	LFI 2019	LFI 2020	Ecart	
			Montant	%
Recettes fiscales	547 546 000 000	707 475 000 000	159 929 000 000	29,21%
Dons, Legs et Fonds de Concours	156 375 000 000	163 665 000 000	7 290 000 000	4,66%
Cotisations sociales	-	-		
Autres Recettes	279 082 000 000	338 537 000 000	59 455 000 000	21,30%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>983 003 000 000</b>	<b>1 209 677 000 000</b>	<b>226 674 000 000</b>	<b>23,06%</b>

Source : LFI 2019 et 2020

#### **Recettes fiscales**

Elles sont prévues à 707 475 millions de FCFA, soit une augmentation de 159 929 millions de FCFA, par rapport à la LFI de l'année 2019 où les prévisions de recettes fiscales s'élevaient à 547 546 millions de FCFA soit 29,21 %.

#### **Dons, Legs et Fonds de Concours**

Les Dons, Legs et Fonds de Concours sont prévus à 163 665 millions de FCFA en 2020. Comparés à la prévision de 2019 où ils sont en hausse de 7 279 millions de FCFA soit un taux de 4,66 %.

#### **Autres recettes**

D'un montant de 338 537 millions de FCFA, les autres recettes ont augmenté de 59 455 millions de FCFA par rapport à la prévision de la gestion 2019 où elles étaient de 279 082 millions de FCFA soit un taux de 21,30 %.

### 3.2. Prévisions révisées

Par la loi n°013/PR/2020 du 28 Août 2020 portant rectificatif de la loi n° n°043/PR/2019 du 31 décembre 2019 portant Budget Général de l'Etat pour 2020, le Gouvernement a corrigé les prévisions budgétaires initiales. Les ressources publiques révisées sont arrêtées à la somme de **1 136 450 279 958 FCFA** réparties le tableau ci-après :

**Tableau n°4** : Comparaison des prévisions de la LFI et de la LFR 2020

Nature des produits	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	
			Montant	(%)
Recettes fiscales	707 475 000 000	652 303 000 000	- 55 172 000 000	-7,80%
Dons, Legs et Fonds de Concours	163 665 000 000	288 265 000 000	124 600 000 000	76,13%
Cotisations sociales	-	-	-	-
Autres Recettes	338 537 000 000	195 882 000 000	- 142 655 000 000	-42,14%
<b>Recettes Totales</b>	<b>1 209 677 000 000</b>	<b>1 136 450 000 000</b>	<b>- 73 227 000 000</b>	<b>-6,05%</b>

Source : LFI et LFR 2020

Le tableau ci-dessus indique le niveau de correction des recettes initiales par la loi des finances rectificative. Cette correction s'est traduite par une révision en baisse de 6,05% des prévisions initiales des recettes totales passant de 1 209 677 000 000 F CFA à 1 136 450 000 000 F CFA.

La révision a conduit à réduire les recettes fiscales de 55 172 000 000 FCFA (7,80%) faisant passer leur montant de 707 475 000 000 FCFA à 652 303 000 000 FCFA et les autres recettes de 338 537 000 000 FCFA à 195 882 000 000 FCFA soit une baisse de 142 655 000 000FCFA (42,14%).

En revanche, les Dons, Legs et Fonds de concours sont révisées en hausse de 124 600 000 000 FCFA passant de 163 665 000 000 FCFA à 288 265 000 000 FCFA soit une augmentation de 76,13%

**Tableau n°5** : comparaison des recettes de la loi de finances rectificative 2020 à la LFI 2019

Nature des produits	LFI 2019	LFR 2020	Ecart	
			Montant	%
Recettes fiscales	547 546 000 000	652 303 000 000	104 757 000 000	19,13%
Dons, Legs et Fonds de concours	156 375 000 000	288 265 000 000	131 890 000 000	84,34%

Cotisations sociales	-	-		
Autres Recettes	279 082 000 000	195 882 000 000	- 83 200 000 000	-29,81%
<b>Recettes totales</b>	<b>983 003 000 000</b>	<b>1 136 450 000 000</b>	<b>153 447 000 000</b>	<b>15,61%</b>

Source : LFI 219 et LFR 2020

### Recettes fiscales

Elles sont d'un montant de 652 303 millions de FCFA en augmentation de 19,13% par rapport à 2019 où les prévisions de recettes fiscales s'élevaient à 547 546 millions de FCFA.

### Dons, Legs et Fonds de concours

Les prévisions des Dons, Legs et Fonds de concours sont de 288 265 millions de FCFA contre 156 375 millions de FCFA en 2019. Elles sont en hausse de 131 890 millions de FCFA en valeur absolue et de 84,34% en valeur relative.

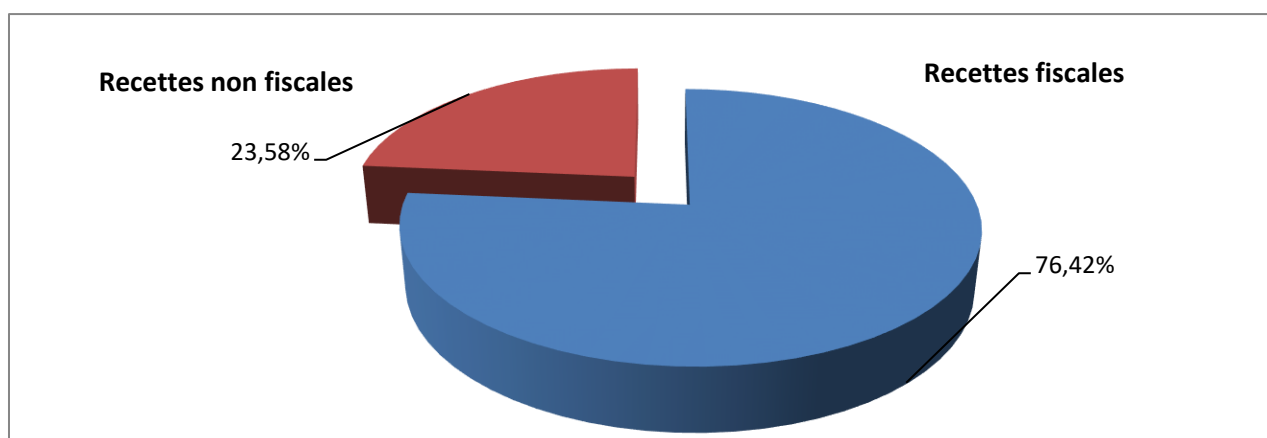
### Autres recettes

D'un montant de 195 882 millions de FCFA, les autres recettes sont en baisse de 83 200 millions de FCFA par rapport à la prévision de la gestion 2019 où elles étaient de 279 082 millions de FCFA soit un taux de 29,81 %.

### 3.2.1. Prévisions des recettes ordinaires

Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les prévisions de ces recettes sont établies à **874 826 194 747** FCFA dont **668 557 248 000** FCFA de recettes fiscales et **206 268 946 747** FCFA de recettes non fiscales.

**Graphique n°2** : Répartition des recettes ordinaires en recettes fiscales et non fiscales



### Observation n° 2 :

La présentation du tableau de développement des recettes transmise par le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics n'est pas conforme à la LOLF qui précise que les recettes budgétaires sont composées des recettes fiscales (Titre 1), des dons, legs et fonds de concours (Titre 2), des cotisations sociales (Titre 3) et des autres recettes (Titre 4).

Le compte administratif et le compte de gestion transmis par le Ministre en charge des finances, après avoir adopté le cadre général prévu par la LOLF, continuent d'utiliser la structure ancienne dans la présentation des recettes.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

### Réponse du MFBCP :

*Pour des contraintes techniques du système informatique, malgré que la loi des finances 2019 a recommandé l'utilisation de la nouvelle nomenclature, cela n'a été possible qu'avec le SIGFIP. Pour l'année 2021, tant pour les recettes que pour les dépenses, la nouvelle nomenclature a été utilisée.*

La Chambre des Comptes prend acte des efforts de modernisation de la gestion des finances publiques en cours par le MFBCP. Cependant, elle tient à l'application intégrale des réformes budgétaires conformément à la LOLF.

### Recommandation n° 2:

La Chambre des Comptes recommande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de respecter les dispositions de la LOLF en matière de nomenclature budgétaire.

#### **3.2.2. Prévisions des recettes fiscales**

Les recettes fiscales ont été prévues par la loi initiale pour un montant de **707 475 000 000** FCFA représentant **57%** des recettes totales. La loi des finances rectificative les a ramenées à **652 303 000 000** FCFA soit une baisse de **55 172 000 000** F CFA.

Dans les documents transmis par le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, ces recettes fiscales sont prévues à 668 557,248 millions de FCFA soit une augmentation de 119 885,419 millions de FCFA représentant 21,85% par rapport à la LFI de l'année 2019 où les prévisions de recettes fiscales s'élevaient à 548 671, 829 millions de FCFA.

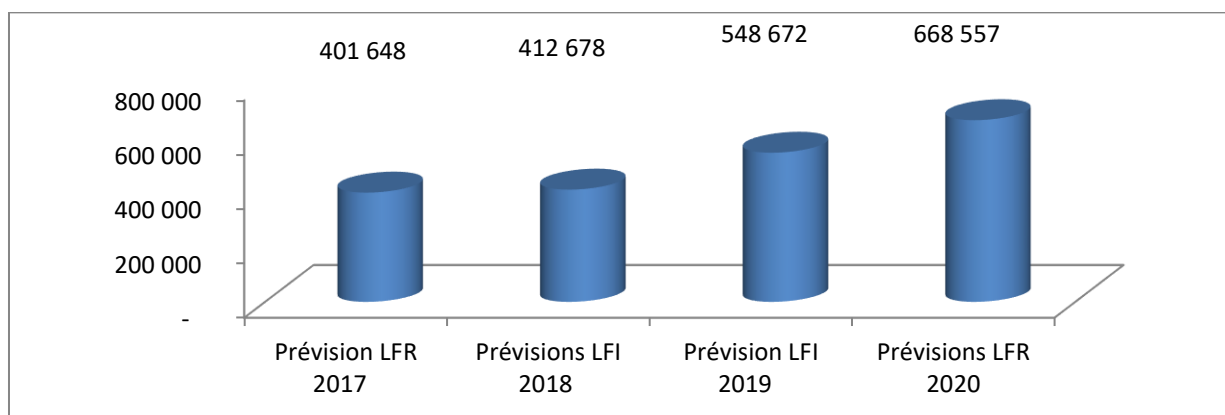
**Tableau n°6** : Evolution des prévisions des recettes fiscales des quatre dernières années

Code	Nomenclature	LFR 2017	LFI 2018	LFI 2019	LFR 2020
R100	Impôt sur les revenus et bénéfices	186 688 000 000	143 003 000 000	218 905 721 000	348 881 551 000
R200	Taxe sur le Salaire	1 000 000 000	20 496 000 000	24 075 360 000	19 048 480 000

R300	Impôt sur les propriétés	1 240 000 000	10 597 000 000	8 896 100 000	10 891 908 000
R400	Taxe sur biens et services	80 443 000 000	110 211 000 000	153 492 025 000	139 629 537 000
R500	Impôt sur le commerce international	129 777 000 000	116 045 000 000	133 427 593 000	149 770 830 000
R600	Autres recettes fiscales	2 500 000 000	12 326 000 000	9 875 030 000	334 942 000
	<b>TOTAL</b>	<b>401 648 000 000</b>	<b>412 678 000 000</b>	<b>548 671 829 000</b>	<b>668 557 248 000</b>

Source : LFR 2017, LFI 2018, LFI 2019, Comptes de gestion et compte administratif 2020

**Graphique n° 3:** Evolution de la prévision des recettes fiscales entre 2017 et 2020 en millions de FCFA



### **Observation n°3 :**

La Chambre des Comptes constate que la prévision des recettes fiscales contenue dans la LFR 2020 est de 652 303 000 000 FCFA. Dans le compte administratif de l'ordonnateur, la même prévision est de 668 557 248 000 FCFA soit une augmentation de 16 254 248 000 FCFA.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications au sujet de cette discordance.

### **Réponse du MFBCP :**

*Dans la LFR les prévisions des différents titres des recettes ont été données suivant la nouvelle nomenclature alors que' en exécution l'ancienne a continué d'être utilisée c'est ainsi que qu'en ventilant les différentes natures des recettes dans les titres, certaines sont encore considérées comme fiscales. D'où cette différence.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de cette réponse. Elle maintient l'observation.

### **Recommandation n° 3 :**

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de se conformer à la nouvelle nomenclature et veiller à l'appliquer strictement.

**Tableau n°7** : Comparaison des prévisions des recettes fiscales des exercices 2019 et 2020

<b>Recettes fiscales</b>	<b>LFI 2019</b>	<b>LFR 2020*</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux de variation</b>
Impôt sur les revenus et bénéfices	218 905 721 000	348 881 551 000	129 975 830 000	59%
Taxe sur le Salaire	24 075 360 000	19 048 480 000	- 5 026 880 000	-21%
Impôt sur la propriété	8 896 100 000	10 891 908 000	1 995 808 000	22%
Taxe sur biens et services	153 492 025 000	139 629 537 000	- 13 862 488 000	-9%
Impôt sur le commerce et Transactions internationales	133 427 593 000	149 770 830 000	16 343 237 000	12%
Autres recettes fiscales	9 875 030 000	334 942 000	- 9 540 088 000	-97%
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>548 671 829 000</b>	<b>668 557 248 000*</b>	<b>119 885 419 000</b>	<b>22%</b>

Source : LFI 2019 et LFR 2020

Prévues à **652 303 000 000 FCFA**, les recettes fiscales ont été majorées à **668 557 248 000 FCFA** comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Sur la base de cette prévision, les recettes fiscales ont augmenté par rapport à la gestion 2019 de 119 885 419 000 FCFA soit 22%. Cette augmentation est portée par les impôts sur les revenus et bénéfices (59%), des impôts sur la propriété (22%), de l'impôt sur le commerce et les transactions internationales (12%).

Cependant, la taxe sur le salaire (21%), la taxe sur les biens et services (9%) et les autres recettes fiscales (97%) ont connu de baisses.

#### **Observation n°4** :

**La Chambre des Comptes constate une baisse de 97% sur les autres recettes fiscales et 21% sur la taxe sur salaire.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur les raisons de cette baisse.**

#### **Réponse du MFBCP** :

*Après vérification des données on constate que la taxe sur salaire est 64% au lieu de 21% et pour les autres recettes (97%).*

**La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP, elle maintient l'observation. La baisse de 21% sur la taxe sur les salaires en 2020 est réelle tout comme la baisse de 97% des autres recettes fiscales.**

### 3.2. 3.Prévisions des recettes non fiscales

Cette rubrique « recettes non fiscales » est utilisée uniquement pour le besoin de l'analyse des comptes transmis par le ministère en charge des finances.

Les recettes dites non fiscales sont à inclure dans le titre 4 « autres recettes » qui comprennent :

- Le revenu de la propriété ;
- Les ventes des biens et services ;
- Les amendes ;
- Les pénalités et les confiscations ;
- Les transferts volontaires (autres que les dons).

Il ressort des documents transmis par le Ministère en charge des finances, que les recettes non fiscales sont constituées des revenus de la propriété, des droits, frais administratifs et ventes non industrielles et des autres recettes non fiscales.

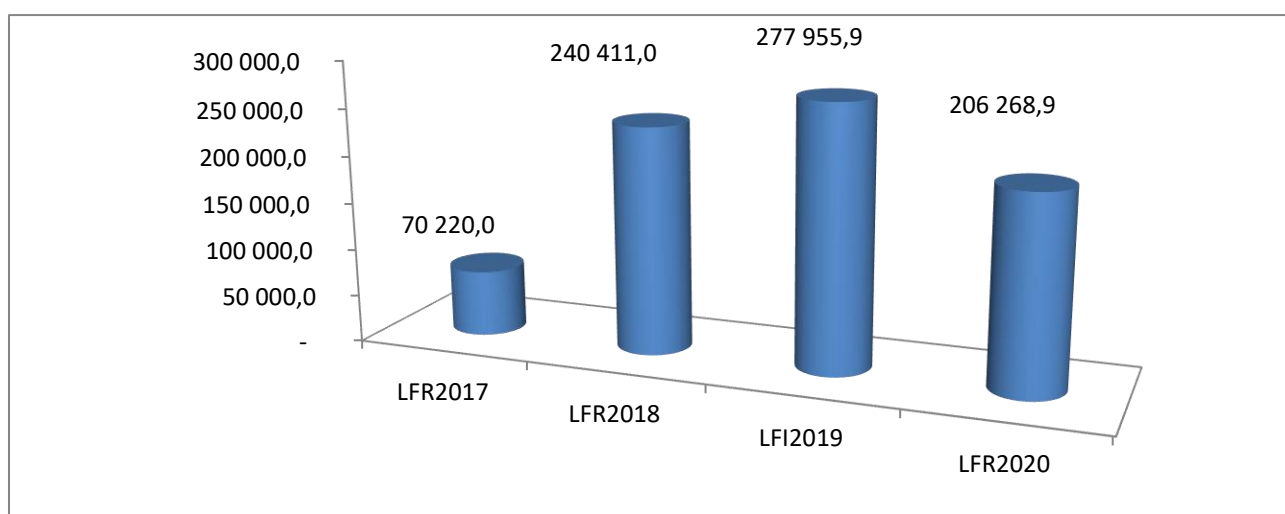
**Tableau n°8** : Evolution des prévisions des recettes non fiscales des quatre dernières années

Recettes non fiscales	LFR2017	LFR2018	LFI2019	LFR2020
Revenus sur la propriété	3 090 000 000	17 217 000 000	495 000 000	163 382 671 000
Droits et frais adm et VNI	45 021 000 000	216 632 000 000	274 172 000 000	31 745 857 998
Autres recettes non fiscales	22 109 000 000	6 562 000 000	3 288 895 000	11 140 417 749
<b>Total</b>	<b>70 220 000 000</b>	<b>240 411 000 000</b>	<b>277 955 895 000</b>	<b>206 268 946 747</b>

Source : LFR

En 2020, les prévisions initiales des recettes non fiscales sont de 337 099 000 000 FCFA. Elles ont été revues à 206 268 946 747 FCFA soit un écart de 130 830 053 253 F CFA représentant une baisse de 38,81%.

**Graphique n°4** : Evolution de la prévision des recettes non fiscales entre 2017 et 2020 en millions de FCFA



**Tableau n° 9** : Comparaison des prévisions des recettes non fiscales des exercices 2019 et 2020

Recettes non fiscales	LFI 2019	LFR 2020	Ecart	
			Montant	Taux
Revenus de la propriété	495 000 000	163 382 671 000	<b>162 887 671 000</b>	<b>32907</b>
Droits et frais adm et VNI	274 172 000 000	31 745 857 998	- 242 426 142 002	-88%
Autres recettes non fiscales	3 288 895 000	11 140 417 749	<b>7 851 522 749</b>	<b>239%</b>
<b>Total</b>	<b>277 955 895 000</b>	<b>206 268 946 747</b>	- 71 686 948 253	-26%

Source : LFI 2019, Comptes de gestion et compte administratif 2020

Il résulte du tableau ci-dessus que les prévisions de l'exercice 2020 sont en baisse de 71 686 948 253 F CFA soit 26% par rapport à 2019 qui étaient de 277 953 895 000 FCFA. Cette diminution est due à la baisse des droits et frais administratifs et VNI de 88% et amortie par les hausses des revenus de la propriété de 32907% et des autres recettes non fiscales de 239%.

### 3.2.4. Prévisions des recettes en capital

L'appellation « recettes en capital » ne figure pas dans la LOLF en vigueur.

Les composantes des recettes en capital doivent, en principe, être intégrées dans le titre 2 intitulés « Dons, legs et fonds de concours ».

Nous référant aux documents transmis par le ministère en charge de finances, nous relevons que les recettes en capital sont constituées des volets suivants :

- Recettes en capital proprement dites ;
- Autres recettes en capital à savoir la cession des actions de l'Etat et les produits des exonérations fiscales et douanières ;
- Aides, Dons et Subventions en Capital ;
- Emprunts.

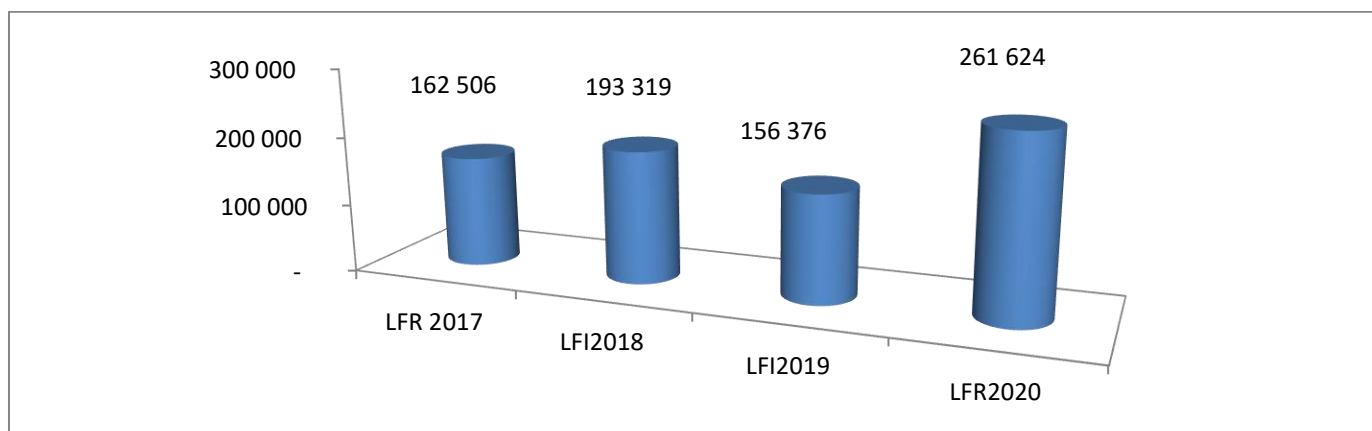
En 2020, les prévisions initiales de l'ensemble des recettes en capital sont de 163 665 000 000 F CFA. Elles ont été portées à 261 624 000 000 FCFA par la loi des finances rectificative.

**Tableau n°10** : Evolution des prévisions des recettes en capital des quatre dernières années

Recettes en capital	LFR 2017	LFI2018	LFI2019	LFR2020
Autres recettes en capital	2 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000	
Aides, Dons et Subv. en capital	81 990 000 000	87 868 756 293	156 375 000 000	133 265 000 000
Emprunts	78 516 000 000	103 450 560 000		128 359 000 000
<b>Total</b>	<b>162 506 000 000</b>	<b>193 319 316 293</b>	<b>156 376 000 000</b>	<b>261 624 000 000</b>

Source : LFI et LFR 2017 à 2020

**Graphique n° 5:** Evolution de la prévision des recettes en capital entre 2017 et 2020 en millions de FCFA



**Tableau n°11 :** Comparaison des recettes en capital entre 2019 et 2020

Recettes en capital	LFI 2019	LFR 2020	Écart	
			Montant	Taux
Aides, Dons et Subventions	64 000 000 000	133 265 000 000	69 265 000 000	<b>108%</b>
Emprunts	99 665 000 000	128 359 000 000	28 694 000 000	<b>28,79%</b>
<b>Total</b>	<b>163 665 000 000</b>	<b>261 624 000 000</b>	<b>97 959 000 000</b>	<b>59%</b>

Source : LFI 219 et LFR 2020

Les prévisions des recettes en capital ont évolué de 163 665 000 000 FCFA en 2019 à 261 624 000 000 FCFA en 2020, soit une hausse de 59% représentant la somme de 97 959 000 000 FCFA.

Cette augmentation est portée par les Aides, Dons et Subventions de 108% et des Emprunts de 28,79%.

### 3.3. Réalisations des recettes

Les recouvrements globaux de recettes réalisés au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à **1 179 960 556 350** FCFA contre les prévisions de **1 136 450 280 336** FCFA, soit un taux de recouvrement de **103,82%**.

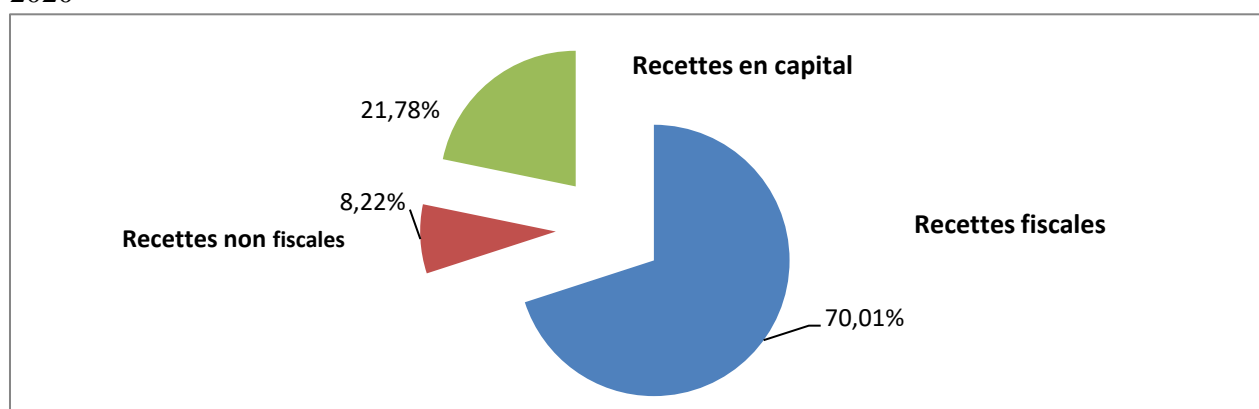
A l'exception des taxes sur le salaire (64%), de la taxe sur les biens et services (76%), des revenus sur la propriété (41%), des droits et frais administratifs (29%), des emprunts (32%), toutes les autres rubriques des recettes connaissent un recouvrement largement au-delà de 100%.

**Tableau n°12** : Recouvrement de l'ensemble des recettes budgétaires en 2020 en FCFA

	Recouvrements 2019	EXERCICE 2020	Recouvrements 2020	Ecart	%
<b>Recettes fiscales</b>	<b>543 467 985 755</b>	<b>668 557 248 000</b>	<b>826 073 468 523</b>	<b>- 157 516 220 523</b>	<b>124%</b>
Impôt sur les revenus et bénéfices	253 696 911 236	348 881 551 000	509 534 430 897	- 160 652 879 897	146%
Taxe sur le Salaire	8 065 404 945	19 048 480 000	12 219 538 841	6 828 941 159	64%
Impôt sur les propriétés	23 358 902 512	10 891 908 000	31 064 242 597	- 20 172 334 597	285%
Taxe sur biens et services	105 058 674 325	139 629 537 000	106 806 813 569	32 822 723 431	76%
Impôt sur les commerces internationaux	138 738 203 025	149 770 830 000	165 535 224 132	- 15 764 394 132	111%
Autres recettes fiscales	14 549 889 712	334 942 000	913 218 487	- 578 276 487	273%
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>218 287 349 877</b>	<b>206 268 946 747</b>	<b>96 948 724 548</b>	<b>109 320 222 199</b>	<b>47%</b>
Revenus sur la propriété	2 304 274 784	163 382 671 000	67 262 643 754	96 120 027 246	41%
Droits et frais adm et VNI	112 405 265 408	31 745 857 998	9 116 141 407	22 629 716 591	29%
Autres recettes non fiscales	103 577 809 685	11 140 417 749	20 569 939 387	- 9 429 521 638	185%
<b>Total recettes ordinaires</b>	<b>761 755 335 632</b>	<b>874 826 194 747</b>	<b>923 022 193 071</b>	<b>- 48 195 998 324</b>	<b>106%</b>
Recettes en capital	34 505 476 443	261 624 000 000	256 938 363 279	4 685 636 721	98%
Aides, Dons et Subv. En capital	6 559 570 000	133 265 000 000	248 109 495 044	- 241 549 925 044	3782%
Emprunts	27 945 906 443	128 359 000 000	8 828 868 235	19 117 038 208	32%
<b>Total recettes en capital</b>	<b>34 505 476 443</b>	<b>261 624 000 000</b>	<b>256 938 363 279</b>	<b>- 222 432 886 836</b>	<b>745%</b>
<b>TOTALGENERAL</b>	<b>796 260 812 075</b>	<b>1 184 646 193 071</b>	<b>1 179 960 556 350</b>	<b>- 383 699 744 275</b>	<b>148%</b>

Source: LFR 2020 et compte de gestion 2019 et 2020

**Graphique n°6**: Répartition des réalisations des recettes fiscales, non fiscales et en capital en 2020



### 3.3.1. Recouvrements des recettes ordinaires

Prévues en 2020 pour un montant révisé de **874 826 194 747 FCFA**, les recettes ordinaires ont été recouvrées pour un montant de **923 022 193 071 FCFA** soit un excédent de **48 195 998 324 FCFA** correspondant à un taux de recouvrement de **106 %**. Ce niveau de réalisation des recettes ordinaires s'explique essentiellement par le recouvrement important au niveau des recettes fiscales : **826 073 468 523 FCFA** contre une prévision de **668 557 248 000 FCFA**, soit un excédent de **157 516 220 523 FCFA**.

**Tableau n°13:** Situation de recouvrement des recettes ordinaires exercice 2020

	Recouvrements 2019	Prévisions 2020 (1)	Recouvrements 2020 (2)	Écarts (2)-(1)	Taux de recouvrement s
<b>Recettes fiscales</b>	<b>543 467 985 755</b>	<b>668 557 248 000</b>	<b>826 073 468 523</b>	<b>157 516 220 523</b>	<b>124%</b>
<b>Impôt sur les revenus et bénéfices</b>	253 696 911 236	348 881 551 000	509 534 430 897	<b>160 652 879 897</b>	<b>146%</b>
Taxe sur le Salaire	8 065 404 945	19 048 480 000	12 219 538 841	<b>- 6 828 941 159</b>	<b>64%</b>
Impôt sur les propriétés	23 358 902 512	10 891 908 000	31 064 242 597	<b>20 172 334 597</b>	<b>285%</b>
Taxe sur biens et services	105 058 674 325	139 629 537 000	106 806 813 569	<b>- 32 822 723 431</b>	<b>76%</b>
Impôt sur le commerce internationales	138 738 203 025	149 770 830 000	165 535 224 132	<b>15 764 394 132</b>	<b>111%</b>
Autres recettes fiscales	14 549 889 712	334 942 000	913 218 487	<b>578 276 487</b>	<b>273%</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>218 287 349 877</b>	<b>206 268 946 747</b>	<b>96 948 724 548</b>	<b>- 109 320 222 199</b>	<b>47%</b>
Revenus sur la propriété	2 304 274 784	163 382 671 000	67 262 643 754	<b>- 96 120 027 246</b>	<b>41%</b>
Droits et frais adm et VNI	112 405 265 408	31 745 857 998	9 116 141 407	<b>- 22 629 716 591</b>	<b>29%</b>
Autres recettes non fiscales	103 577 809 685	11 140 417 749	20 569 939 387	<b>9 429 521 638</b>	<b>185%</b>
<b>TOTAL RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>761 755 335 632</b>	<b>874 826 194 747</b>	<b>923 022 193 071</b>	<b>48 195 998 324</b>	<b>106%</b>

**Source :** Comptes de gestion 2019 et 2020

### **Observation n°5:**

**La Chambre des Comptes constate un niveau de réalisations très élevée par rapport aux prévisions sur les postes suivants : impôts sur le revenus et bénéfices (146%), impôts sur les propriétés (285%), impôts sur le commerce et les transactions internationales (111%), autres recettes fiscales (273%), autres recettes non fiscales (185%).**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications sur ces réalisations élevées.**

## Réponse du MFBCP :

*Ces taux de réalisations élevés sont dus à l'amélioration de la conjoncture économique et aux paiements de la dette intérieure.*

**La Chambre des Comptes prend acte de la réponse du MFBCP et lève l'observation.**

### **3.3.1.1. Recouvrements des recettes fiscales**

Pour des prévisions révisées de 668 557 248 000 FCFA, les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 826 073 468 523 FCFA, soit un taux de réalisation de 124%. Comparée à celles de l'exercice 2019 qui sont de 543 467 985 755 FCFA, elles connaissent une augmentation de 282 605 482 760 FCFA soit 52%.

**Tableau n°14 :** Comparaison des recettes fiscales

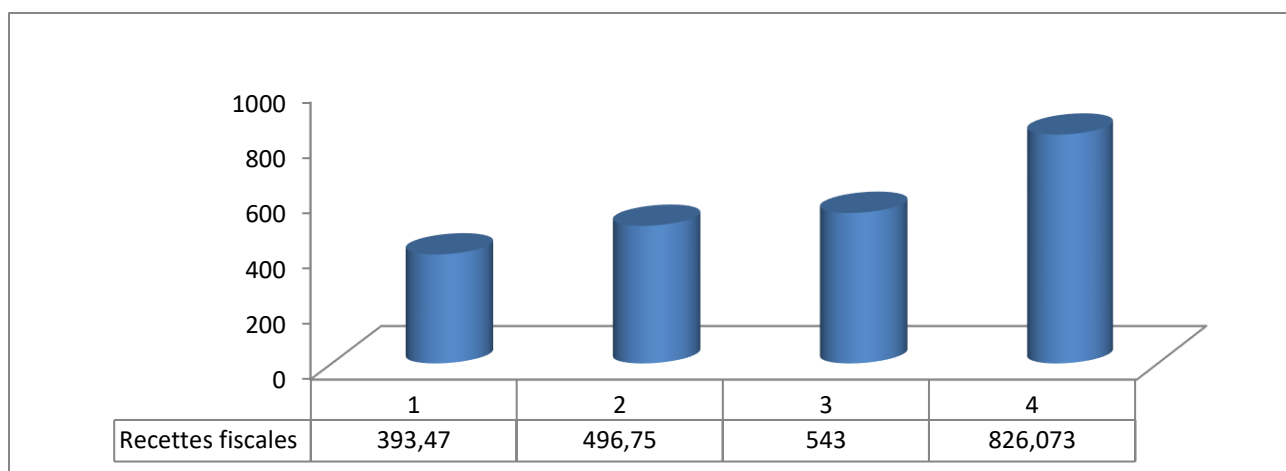
Nature	Exercice 2019			Exercice 2020		
	LFI	Recouvrements	Taux	LFR	Recouvrements	Taux
<b>Recettes fiscales</b>	<b>548 671 829 000</b>	<b>543 467 985 755</b>	<b>99%</b>	<b>668 557 248 000</b>	<b>826 073 468 523</b>	<b>124%</b>
<b>Impôt sur les revenus et bénéfices</b>	218 905 721 000	253 696 911 236	<b>116%</b>	348 881 551 000	509 534 430 897	<b>146%</b>
Taxe sur le Salaire	24 075 360 000	8 065 404 945	<b>34%</b>	19 048 480 000	12 219 538 841	<b>64%</b>
Impôt sur les propriétés	8 896 100 000	23 358 902 512	<b>263%</b>	10 891 908 000	31 064 242 597	<b>285%</b>
Taxe sur biens et services	153 492 025 000	105 058 674 325	<b>68%</b>	139 629 537 000	106 806 813 569	<b>76%</b>
Impôt sur le commerce et transactions						
Internationales	133 427 593 000	138 738 203 025	104%	149 770 830 000	165 535 224 132	111%
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>9 875 030 000</b>	<b>14 549 889 712</b>	<b>147%</b>	<b>334 942 000</b>	<b>913 218 487</b>	<b>273%</b>

**Source:** LFI 2019 et LFR 2020 et compte de gestion 2019 et 2020

Le tableau ci-dessus permet de faire une analyse des recouvrements des recettes fiscales par catégories d'impôts à savoir les impôts sur les revenus et bénéfices nets, les taxes sur les salaires, les impôts sur la propriété, les taxes sur biens et services, les impôts sur le commerce international et les autres recettes fiscales.

### **Graphique n°7 :** Evolution des recouvrements des recettes fiscales entre 2017 et 2020

Le graphique suivant montre l'évolution des recouvrements des recettes fiscales au cours des quatre dernières années.



### Impôts sur les revenus et bénéfices nets

Cette rubrique renferme trois catégories d'impôts à savoir :

- Les impôts sur les sociétés (Compagnie, Société et Entreprise) ;
- Les impôts sur le revenu des personnes ;
- Les autres impôts sur le revenu et bénéfice.

Le taux de recouvrement de ces différentes catégories d'impôts, à l'exception des autres impôts sur le revenu et bénéfices divers (81%) est largement supérieur à 100%.

**Tableau n°15:**Évolution de recouvrements des impôts sur le revenu et bénéfices nets

Impôt sur les revenus et bénéfices	Recouvrements 2019	Prévisions 2020	Recouvrements 2020	Taux
Compagnies, sociétés entreprises	140 314 268 605	273 410 850 000	381 068 153 927	139%
Impôts sur les revenus des personnes physiques	105 371 596 895	71 165 570 000	124 992 324 052	176%
Autres impôts sur le revenu et bénéfices divers	8 011 045 736	4 305 131 000	3 473 952 918	81%
<b>TOTAL</b>	<b>253 696 911 236</b>	<b>348 881 551 000</b>	<b>509 534 430 897</b>	<b>146%</b>

Source: compte de gestion 2019 et 2020

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu et bénéfices nets des compagnies, sociétés et entreprises est de 509 534 430 897 FCFA contre une prévision de 348 881 551 000 FCFA soit un taux de réalisation de 146%.

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de 124 992 324 052 FCFA contre une prévision de 71 165 570 000 FCFA soit un taux de recouvrement de 176%. Le recouvrement des autres impôts sur le revenu et bénéfices divers est de 3 473 952 918 FCFA contre une prévision de 4 305 131 000 FCFA soit un taux de réalisation de 81 %.

### Taxes sur les salaires

Les taxes sur les salaires sont essentiellement composées des taxes forfaitaires sur salaires et des taxes sur la valeur locative et des taxes patronales d'apprentissage.

Les Taxes forfaitaires sur les salaires sont exécutées à 12 217 883 083 FCFA contre une prévision de 12 805 110 000 FCFA soit un taux de recouvrement de 95%

Les Taxes sur valeurs locatives bien que non prévues ont été recouvrées à 1 255 750 FCFA.

Quant aux Taxes d'apprentissage, elles ont été recouvrées à 400 008 FCFA contre une prévision de 6 243 370 000 FCFA soit un taux de recouvrement de 0,006%.

Le montant total des recouvrements des taxes sur le salaire est de 12 219 538 841 FCFA pour une prévision de 19 048 480 000 FCFA soit un taux de 64%.

**Tableau n°16:** Évolution de recouvrements des taxes sur les Salaires

Taxes sur les Salaires	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévision	Recouvrement	Taux	Prévision	Recouvrements	Taux
Taxes Forfaitaires sur les salaires	7 891 200 000	664 610 265	8,42%	12 805 110 000	12 217 883 083	95%
Taxes sur valeurs locatives	16 184 160 000	7 310 706 250	45,17%	-	1 255 750	
Taxes d'apprentissage	-	90 088 430		6 243 370 000	400 008	0,00641%
<b>TOTAL</b>	<b>24 075 360 000</b>	<b>8 065 404 945</b>	<b>34%</b>	<b>19 048 480 000</b>	<b>12 219 538 841</b>	<b>64%</b>

Source: Compte de gestion 2019 et 2020

### Impôts sur la propriété

Ces impôts sont composés des prélèvements sur patrimoines et des prélèvements en capital.

En 2020, le recouvrement du prélèvement sur patrimoine est de **31 064 242 597** FCFA contre une prévision de **10 891 908 000** FCFA soit un taux de réalisation de 285%.

Quant au prélèvement en capital dont les prévisions sont de 2 030 000 FCFA aucun recouvrement n'est constaté.

**Tableau n°17 :** Évolution des Impôts sur la propriété

Impôts sur la propriété	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévision	Recouvrements	Taux	Prévision	Recouvrement	Taux
Prélèvement sur patrimoine	8 894 100 000	23 358 309 880	263%	10 889 878 000	31 064 242 597	285%
Prélèvement en capital	2 000 000	592 632	30%	2 030 000	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 896 100 000</b>	<b>23 358 902 512</b>	<b>263%</b>	<b>10 891 908 000</b>	<b>31 064 42597</b>	<b>285%</b>

Source: LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

## Taxes sur biens et services

Les taxes sur biens et services sont composées de trois types de taxes à savoir les taxes générales sur ventes, les taxes sur consommation des produits et des taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers.

En 2020, le recouvrement des taxes sur biens et services est de 106 806 813 569 FCFA contre une prévision de 139 629 537 000FCFA, soit un taux de recouvrement de 76%.

Pris élément par élément, le recouvrement des taxes générales sur ventes est de 72 551 161 777 FCFA contre une prévision de 95 327 621 000FCFA, soit un taux de réalisation de 76%.

Le recouvrement des taxes sur consommation des produits est de 18 691 336 783 FCFA contre une prévision de 43 825 583 000 FCFA, soit un taux de recouvrement de 43 %.

Le recouvrement des taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers est de 15 564 315 009 FCFA contre une prévision de 15 564 315 009 FCFA, soit un taux de recouvrement de 3268 %.

**Tableau n°18** : Taxes sur biens et services (en FCFA)

Taxes sur biens et services	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévisions	Recouvrements	Taux	Prévisions	Recouvrements	Taux
Taxes générales sur ventes	97 967 040 000	73 992 975 978	76%	95 327 621 000	72 551 161 777	76%
Taxes sur consommations des produits	54 385 880 000	26 879 614 281	49%	43 825 583 000	18 691 336 783	43%
Taxes sur utilisation des biens mob. et immob	1 139 105 000	3 992 262 563	350%	476 333 000	15 564 315 009	3268 %
Recettes sur exercices Antérieures	-	193 821 503				
<b>TOTAL</b>	<b>153 492 025 000</b>	<b>105 058 674 325</b>	<b>68%</b>	<b>139 629 537 000</b>	<b>106 806 813 569</b>	<b>76%</b>

Source : LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

## Impôts sur le commerce et les transactions internationales

Le recouvrement des impôts sur le commerce international s'élève à 165 535 224 132 FCFA en 2020 contre une prévision de 149 770 830 000 FCFA soit un taux de réalisation de 111 %.

**Tableau n°19 :** Comparaison des recouvrements des impôts sur le commerce et les transactions internationales

Impôts sur le commerce et les Internationales	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévisions	Recouvrements	Taux	Prévisions	Recouvrements	Taux
Droits d'importation	112 083 593 000	130 336 737 318	116,29 %	112 329 868 000	138 268 637 987	123,09 %
Autres taxes à l'importation	962 000 000	3 020 448 281	314,00 %	608 962 000	2 306 875 799	378,82 %
Droits d'exportation	20 382 000 000	5 381 017 464	26,00%	36 832 000 000	24 959 710 346	67,77%
<b>TOTAL</b>	<b>133 427 593 000</b>	<b>138 738 203 063</b>	<b>104%</b>	<b>149 770 830 000</b>	<b>165 535 224 132</b>	<b>111%</b>

Source: LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

Les éléments de ce tableau font ressortir une progression remarquable du taux de recouvrement des droits d'importation (123%) et des autres droits d'importation (378,82%) en 2020 contre respectivement 116,29% et 314% en 2019.

### Autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales comprennent les droits des timbres, les recettes affectées, les recettes fiscales à classer et les recettes sur exercices antérieurs. Le montant de leur recouvrement en 2020 s'élève à 913 218 487 FCFA contre une prévision de 334 942 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 273 %.

**Tableau n°20 :** Évolution des recouvrements des autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévision	Recouvrements	Taux de réalisation	Prévision	Recouvrements	Taux de réalisation
Droits des timbres	590 900 000	272 613 000	46%	245 772 000	278 970 046	114%
Recettes affectées	9 284 130 000	14 277 276 712	154%	89 170 000	469 248 441	526%
Recettes fiscales à classer					165 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>9 875 030 000</b>	<b>14 549 889 712</b>	<b>147%</b>	<b>334 942 000</b>	<b>913 218 487</b>	<b>273%</b>

Source: LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

### 3.3.1.2. Recouvrement des recettes non fiscales<sup>3</sup>

Prévues en 2020 pour un montant révisé de 206 268 946 747 FCFA, les recettes non fiscales composées des revenus de la propriété, des droits et frais administratifs et des ventes non

<sup>3</sup>Cette notion de « recettes non fiscales » ne figure pas dans la LOLF en vigueur

industrielles et autres recettes non fiscales, ont été recouvrées à hauteur de 96 948 724 548 FCFA, soit un taux de réalisation de 47%.

Comparées à l'exercice 2019 où elles étaient de 218 287 349 877 FCFA contre une prévision de 277 955 895 000 FCFA, les recettes non fiscales sont en baisse de 121 338 625 329 FCFA soit un taux de 55,58%.

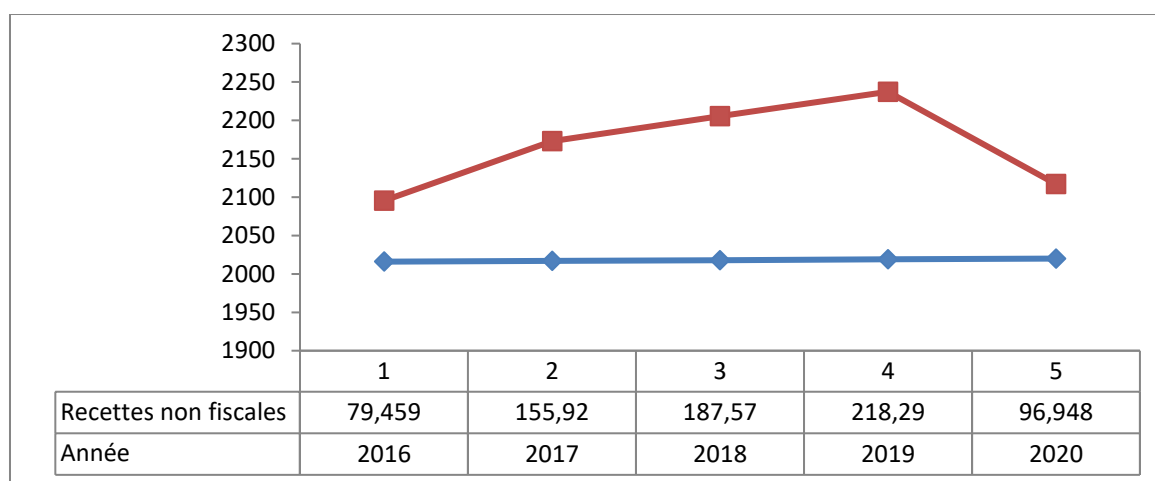
Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des recouvrements des recettes non fiscales donne le détail des performances enregistrées.

**Tableau n°21** : Situation des recouvrements des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévision	Recouvrements	Taux	Prévision	Recouvrements	Taux
Revenus de la propriété	495 000 000	2 304 274 784	466%	163 382 671 000	67 262 643 754	41%
Droits et Frais adm. Et VNI	274 172 000 000	112 405 265 408	41%	31 745 857 998	9 116 141 407	29%
Autres recettes non fiscales	3 288 895 000	103 577 809 685	3149%	11 140 417 749	20 569 939 387	185%
<b>TOTAL</b>	<b>277 955 895 000</b>	<b>218 287 349 877</b>	<b>79%</b>	<b>206 268 946 747</b>	<b>96 948 724 548</b>	<b>47%</b>

Source: LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

**Graphique N°8** : Evolution des recouvrements des recettes non fiscales (en milliards de FCFA)



La courbe des recouvrements des recettes non fiscales présente une tendance haussière entre 2016 et 2019 en passant de 79,459 milliards de FCFA à 218,29 milliards de FCFA.

Cette tendance s'est inversée en 2020 pour se situer à 96,948 milliards de FCFA, soit par rapport à 2019, une baisse de 55,58%.

### Revenus de la propriété

Ils sont composés des revenus des droits de propriété sur les entreprises et des revenus de droits de propriété sur autres agents.

Prévus en 2020 pour un montant de 163 382 671 000 FCFA, les revenus de la propriété ont été recouverts à 67 262 643 754 FCFA, soit un taux de réalisation de 41%.

**Tableau n° 22** : Évolution des recouvrements des revenus de la propriété

Revenus de la propriété	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévision	Recouvrements	Taux	Prévision	Recouvrements	Taux
Revenus de droits de propriété sur les entreprises		34 848 250		161 722 402 000	65 251 882 126	40%
Revenus de droits de propriété sur les autres agents	495 000 000	2 269 426 534	458%	1 660 269 000	2 010 761 628	121%
<b>Total</b>	<b>495 000 000</b>	<b>2 304 274 784</b>	<b>466%</b>	<b>163 382 671 000</b>	<b>67 262 643 754</b>	<b>41%</b>

Source : LFI 2019 et compte de gestion 2019 et 2020

### Droits et frais administratifs et ventes non industrielles

Prévus en 2020 pour un montant de 31 745 857 998 FCFA, les droits et frais administratifs et ventes non industrielles ont été recouverts pour 9 116 141 407 FCFA, soit un taux de réalisation de 29 %.

Comparés à la gestion 2019 où ils étaient recouverts à 112 405 267 408 FCFA pour une prévision de 274 172 000 000 FCFA, ils sont en baisse de 91,88%.

**Tableau n°23** : Évolution des recouvrements des droits et frais administratifs et ventes non industrielles

Droits et Frais adm. Et VNI	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévisions	Recouvrements	Taux	Prévisions	Recouvrements	Taux
Droits et Frais adm du trésor	269 791 900 000	106 048 522 179	39%	13 339 620 998	2 311 928 590	17%
ventes non industrielles	4 380 100 000	6 356 745 229	145%	18 406 237 000	6 804 212 817	37%
Recettes sur exercices antérieurs	0	0		0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>274 172 000 000</b>	<b>112 405 267 408</b>	<b>41%</b>	<b>31 745 857 998</b>	<b>9 116 141 407</b>	<b>29%</b>

Source: LFI, LFR et compte de gestion 2019 et 2020

### Autres recettes non fiscales

Prévues pour un montant de 11 140 417 749 FCFA, les autres recettes non fiscales ont été recouvertes pour 20 569 939 387 FCFA, soit un taux de réalisation de 185%.

**Tableau n° 24:** Situation des recouvrements des autres recettes non fiscales

Autres recettes non fiscales	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Prévisions	Recouvrements	Taux	Prévisions	Recouvrements	Taux
Amendes et Confiscations	214 000 000	354 485 209	166%	10 640 417 749	803 609 968	8%
Autres recettes non fiscales	3 074 895 000	103 223 324 476	3357%	500 000 000	19 766 329 419	3953%
<b>TOTAL</b>	<b>3 288 895 000</b>	<b>103 577 809 685</b>	<b>3149%</b>	<b>11 140 417 749</b>	<b>20 569 939 387</b>	<b>185%</b>

Source: LFI, LFR et compte de gestion 2019 et 2020

### 3.3.1.3. Recouvrements des recettes en capital<sup>4</sup>

Les recettes en capital, au sens des documents transmis par le ministère en charge des finances sont composées des recettes en capital (fiscalisation des marchés publics), aides, dons, subventions et emprunts.

En 2020, elles ont été prévues pour un montant de 261 624 085 589 F CFA et recouvrées pour 256 938 363 279 FCFA, soit un taux de réalisation de 98 %.

**Tableau n°25:** Situation des recouvrements des recettes en capital (en milliers)

NATURE DES PRODUITS	Exercice 2019			Exercice 2020		
	LFR	Réalisations	Taux	LFR	Réalisations	Taux
Autres Recette en Capital	1 000 000	-	0%			
Cession des actifs de l'ETAT		-				
produits des exonérations fiscales et douanières		-				
<b>AIDES DONS ET SUBNETIONS</b>	<b>156 375 000 000</b>	<b>6 559 470 000</b>	<b>4%</b>	<b>133 265 085 589</b>	<b>248 109 495 044</b>	<b>186%</b>
Aides dons et subventions en Capital	156 375 000 000	6 559 470 000	4%			
De l'Étranger provenant des Autorités Nationales						
DE l'Étranger provenant des organismes						
<b>EMPRUNTS</b>		<b>27 945 906 443</b>		<b>128 359 000 000</b>	<b>8 828 868 235</b>	
Emprunts obligataires CT		27 945 906 443				
Emprunts extérieurs à LT 2 ans FMI						
Aide budgétaire FMI à LT (plus de 2 ans)						
Total Financement Extérieur						
<b>Total Financement extérieur</b>	<b>156 376 000 000</b>	<b>34 505 376 443</b>	<b>22%</b>	<b>261 624 085 589</b>	<b>256 938 363 279</b>	<b>98%</b>

<sup>4</sup>La notion de « Recettes en capital » ne figure pas dans la LOLF en vigueur

### 3.4. Situation des restes à recouvrer :

Au 31 décembre 2019, les restes à recouvrer se chiffraient à 450 527 000 000 FCFA, montant repris au début dans le compte de gestion. A ce montant, vient s'ajouter une somme de 854 380 000 000 FCFA correspondant aux mis en recouvrements de l'exercice 2020, totalisant ainsi les prises en charges au niveau du compte de gestion 2020 à la somme de 1 304 867 000 FCFA.

Sur le total de ces prises en charge en 2020, il a été recouvré 802 683 000 000 FCFA.

Ainsi, le montant des restes à recouvrer en fin 2020 s'élève à 502 184 000 000 FCFA comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°26:** Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer (en million de FCFA)

COMPTES	NATURES DES IMPOTS	PRISES EN CHARGES			RECOUVREMENTS			RESTES A RECOUVRER		
		ANTERIEURS	2020	TOTAL	ANTERIEURS	2020	TOTAL	ANTERIEURS	2020	TOTAL
390/410	Impôts directs sur rôles (IR)	197 447	513 210	710 657	3 943	496 363	500 306	193 504	16 847	210 351
391/411	Autres contributions directes	202 928	121 663	324 591	4 928	82 761	87 689	198 000	38 902	36 902
392/412	Droits de douanes (DD)	43 101	161 909	205 010	-	157 112	157 112	43 101	4 797	47 898
395/415	Taxes s/valeurs ajoutées (TVA)	6 416	55 767	2	18	55 767	55 785	6 398	-	6 398
398/418	Impôt général libératoire (IGL)	635	1 791	2 426	-	1 791	1 791	635	-	635
<b>TOTAL</b>		<b>450 527</b>	<b>854 340</b>	<b>1 304 867</b>	<b>8 889</b>	<b>793 794</b>	<b>802 683</b>	<b>441 638</b>	<b>60 546</b>	<b>502 184</b>

Source : compte de gestion 2020

Il résulte des éléments du tableau ci-dessus une augmentation des restes à recouvrer de 51 657 millions de FCFA (502 184-450 527) par rapport à 2019.

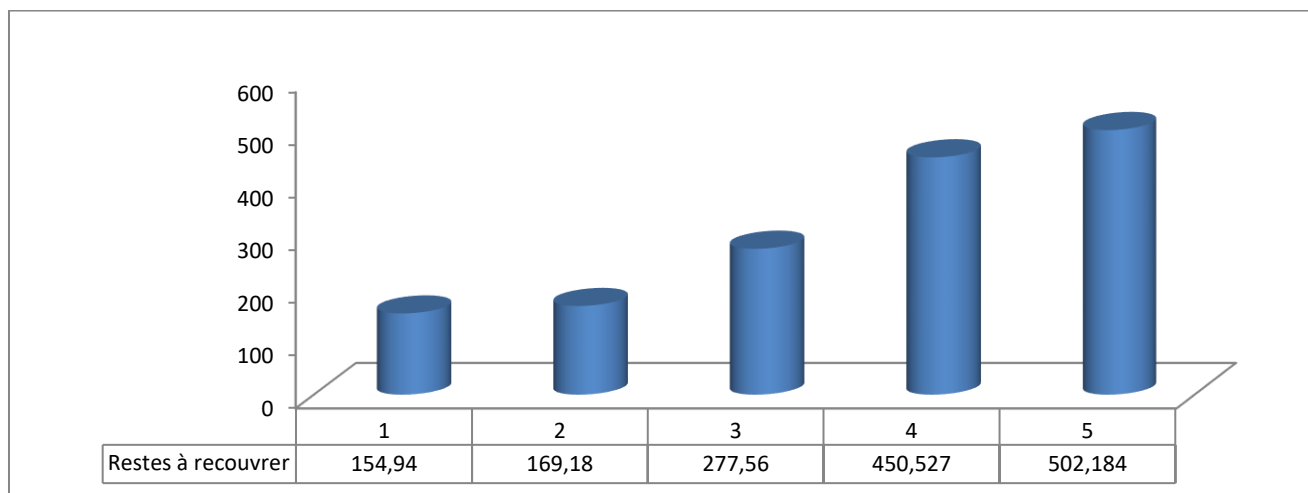
**Tableau n°27 :** Situation des restes à recouvrer

Nature impôts	Prise en charge 2020	Recouvrements 2020	RAR 2020
Impôts directs sur rôle (IR)	710 657 000 000	500 306 000 000	210 351 000 000
Autres contributions directes	324 591 000 000	87 689 000 000	36 902 000 000
Droits de douanes	205 010 000 000	157 112 000 000	47 898 000 000
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 000 000	55 785 000 000	6 398 000 000
Impôt Général Libératoire	2 426 000 000	1 791 000 000	635 000 000

<b>Total</b>	<b>1 304 867 000</b>	<b>802 683 000 000</b>	<b>502 184 000 000</b>
--------------	----------------------	------------------------	------------------------

**Source** : Compte administratif 2020

**Graphique n°9** : Evolution des restes à recouvrer entre 2016 et 2020 (en milliards de FCFA)



### **Observations n°6:**

**La Chambre des Comptes constate, comme la montre le graphique ci-dessus, que les restes à recouvrer sont passés de 154,94 milliards en 2016 à 502,184 milliards en 2020 soit une augmentation de 347,244 milliards de FCFA sur cinq ans.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur ces augmentations et les mesures prises pour inverser la tendance qui ne fait que persister.**

**Par ailleurs, la Chambre des Comptes demande de fournir les détails de ces restes à recouvrer.**

### **Réponse du MFBCP :**

*Les mesures prises pour inverser cette tendance sont : entre autres la mise en place d'une commission par arrêté du Ministre en charge des Finances, chargée d'assurer le recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs. Celle-ci déterminera les restes irrécouvrables pour permettre d'engager la procédure de demande d'admission en non-valeur ; il y a aussi la responsabilisation des RAF en tant que Comptables Publics, dotation de ces RAF en moyens roulants.*

*Détails des restes à recouvrer (voir les détails en annexe).*

**La Chambre prend acte de la réponse sur les mesures prises par le MFBCP et attend la concrétisation.**

**Par ailleurs, la Chambre des Comptes attend de réponses sur les causes de l'augmentation des restes à recouvrer. Elle constate également que les détails en annexe sont incompréhensibles**

## **CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES**

Prévues à 1 052 670 millions de FCFA par la Loi n°043/PR/2019 du 31 décembre 2019 portant loi de finances initiale, les dépenses du budget général ont été portées à 1196 703 millions de FCFA par la Loi n°013/PR/2020 du 28 août 2020 portant loi de finances rectificative pour 2020. Ces dépenses ont atteint 1 447 702,525 millions de FCFA en prenant en comptes les dotations aux amortissements soit une augmentation de 121 233, 535 millions de FCFA soit 9,13% d'augmentation.

Les ordonnancements des dépenses du budget général s'établissent à 948 895, 510 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 65,5%. Elles sont constituées de dépenses effectuées par le Trésor pour 741 575, 510 millions de FCFA et de dépenses sur ressources extérieures pour 207 320 millions de FCFA.

Les prévisions et les dépenses exécutées du budget général, par titre, sont indiquées au tableau Ci-dessous.

**Tableau n°28 : Prévisions et ordonnancements des dépenses du budget général**

Titre	Nomenclature	LFR	Ordonnancements	Taux d'ordonnement	PartLFRen %
	<b>DEPENSES ORDINAIRES<sup>5</sup></b>	<b>794 878 439 389</b>	<b>643 413 677 690</b>	<b>80,94%</b>	<b>54,91%</b>
I	Service de la dette publique	58 878 439 389	10 531 500 068	17,89%	4,07%
II	Dotations des pouvoirs publics	509 000 000 000	516 335 265 326	101,44%	35,16%
III	Subventions et transferts	227 000 000 000	116 546 912 296	51,34%	15,68%
	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>589 652 824 085</b>	<b>353 305 481 832</b>	<b>51,34%</b>	<b>45,09%</b>
IV	Dotations aux amortissements	251 000 000 000	21 213 543 183	8,45%	17,34%
V	Equipements et investissements	401 824 085 589	284 268 289 170	70,74%	27,76%
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 447 702 524 978</b>	<b>948 895 510 043</b>	<b>65,54%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>5</sup>Les notions de « Dépenses ordinaires » et « dépenses en capital » ne figurent pas dans la LOLF en vigueur

Dépenses sur ressources internes	1 185 878 439	741 575 510	62,53%	81,91%
Dépenses sur ressources externes	261 824 085	207 320 000	79,18%	18,09%

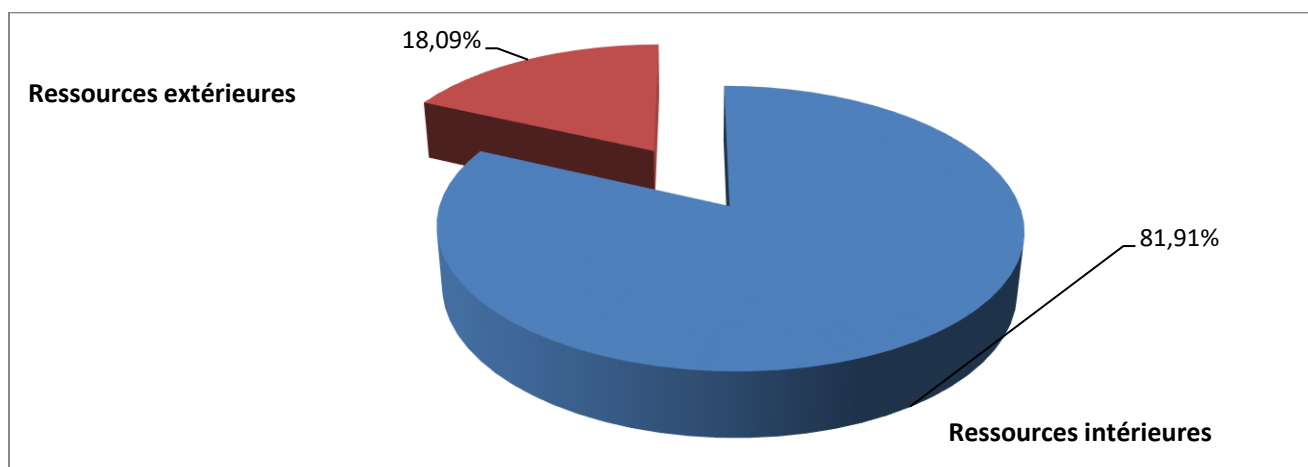
**Source :** LFR et Compte administratif 2020

Les dépenses sur ressources internes sont ordonnancées à 741 575 millions de FCFA sur une prévision de 1 185 878 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 62,53%. Les prévisions des dépenses sur ressources internes représentent 81,91 % des dépenses budget général.

Quant aux dépenses sur ressources externes, prévues pour 261 824 millions de FCFA, elles ont été ordonnancées à 207 320 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 79,18%. Elles représentent 18,09% des dépenses du budget général.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses totales entre les dépenses sur ressources intérieures et les dépenses sur ressources extérieures.

**Graphique n° 10 :** Répartition de la LFR par sources de financement



#### 4.1. Prévisions des dépenses des lois de finances

Arrêtées par la loi de finances initiale à 1 326 470 millions de FCFA, les prévisions des dépenses du budget général ont été portées à 1 447 702,525 millions de FCFA par la loi de finances rectificative représentant une hausse de 121 232,524 millions de FCFA soit 9,14%.

### 4.1.1. Loi de finances initiale

Les prévisions des dépenses du budget général sont arrêtées à 1 326 470 millions de FCFA, par la loi de finances initiale. Par rapport aux prévisions des dépenses de 2019 où elles étaient de 106 599,202 millions, elles ont baissé de 219 870,797 millions de FCFA soit 19,87%.

**Tableau n°29** : Comparaison de la loi de finances initiale 2020 à la loi de finances 2019

Titre	Nomenclature	LF 2019	LFI 2020	Ecart 2019/ 2020		Part LFI 2020
				Montant	%	
	<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>667 035 762 000</b>	<b>715 900 000 000</b>	<b>48 864 238 000</b>	<b>7,33%</b>	<b>53,97%</b>
I	Service de la dette publique	77 000 000 000	62 000 000 000	- 15 000 000 000	-19,48%	4,67%
II	Dotations des pouvoirs publics	459 035 762 000	474 900 000 000	15 864 238 000	3,46%	35,80%
III	Subventions et transferts	131 000 000 000	179 000 000 000	48 000 000 000	36,64%	13,49%
	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>439 563 440 763</b>	<b>610 570 000 000</b>	<b>171 006 559 237</b>	<b>38,90%</b>	<b>46,03%</b>
IV	Dotations aux amortissements	126 580 000 000	273 800 000 000	147 220 000 000	116,31%	20,64%
V	Equipements et investissements	312 983 440 763	336 770 000 000	23 786 559 237	7,60%	25,39%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 106 599 202 763</b>	<b>1 326 470 000 000</b>	<b>219 870 797 237</b>	<b>19,87%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Dépenses sur ressources internes</b>		<b>911 624 290 763</b>	<b>1 064 645 914 411</b>	<b>153 021 623 648</b>	<b>16,79%</b>	<b>80,26%</b>
<b>Dépenses sur ressources externes</b>		<b>194 974 912 000</b>	<b>261 824 085 589</b>	<b>66 849 173 589</b>	<b>34,29%</b>	<b>19,74%</b>

**Source** : Comptes Administratifs 2019 et 2020

Les prévisions de dépenses sont réparties en dépenses sur ressources intérieures pour 1 064 645,914 millions de FCFA, représentant 80,26 % des dépenses totales et en dépenses sur ressources extérieures pour 261 824,085 millions de FCFA représentant 19,74% des dépenses totales.

Les dépenses du budget général sont également réparties en dépenses ordinaires et en dépenses en capital.

#### Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, prévues à 715 900 millions de FCFA, ont augmenté de 48 864,238 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2019. Cette hausse résulte des augmentations simultanées des dotations des pouvoirs publics de 3,46% et des subventions et transferts de 36,64%.

#### Dépenses en capital

Les dépenses en capital, prévues à 610 570 millions de FCFA, ont augmentées par rapport à l'exercice 2019 de 171 006, 559 millions de FCFA soit 38,90%.

La hausse des dépenses en capital résulte des augmentations des dotations aux amortissements de 116,31% et les équipements et investissements de 7,60%. Elles représentent 46,03% des dépenses totales.

#### 4.1.2. Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n°013/PR/2020 du 28 août 2020 a porté les charges du budget général à 1 447 702,525 millions de FCFA, représentant une hausse par rapport à la loi de finances de l'exercice 2019, de 341 103,322 millions de FCFA soit 30,08%.

**Tableau n°30** : Comparaison de la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2019

Titre	Nomenclature	LFI 2019	LFR2020	ECART 2019/ 2020		Part LFR 2020
				Montant	%	
	<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>667 035 762 000</b>	<b>794 878 439 389</b>	<b>127 842 677 389</b>	<b>19,17 %</b>	<b>54,91%</b>
I	Service de la dette publique	77 000 000 000	58 878 439 389	- 18 121 560 611	- 23,53 %	4,07%
II	Dotations des pouvoirs publics	459 035 762 000	509 000 000 000	49 964 238 000	10,88 %	35,16%
III	Subventions et transferts	131 000 000 000	227 000 000 000	96 000 000 000	73,28 %	15,68%
	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>439 563 440 763</b>	<b>652 824 085 589</b>	<b>213 260 644 826</b>	<b>48,52 %</b>	<b>45,09%</b>
IV	Dotations aux amortissements	126 580 000 000	251 000 000 000	124 420 000 000	98,29 %	17,34%
V	Equipements et investissements	312 983 440 763	401 824 085 589	88 840 644 826	28,39 %	27,76%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 106 599 202 763</b>	<b>1 447 702 524 978</b>	<b>341 103 322 215</b>	<b>30,82 %</b>	<b>100%</b>
<b>Dépenses sur ressources internes</b>		<b>911 624 290 763</b>	<b>1 185 878 439 389</b>	<b>274 254 148 626</b>	<b>30,08 %</b>	<b>81,91%</b>
<b>Dépenses sur ressources externes</b>		<b>194 974 912 000</b>	<b>261 824 085 589</b>	<b>66 849 173 589</b>	<b>34,29 %</b>	<b>18,09%</b>

Source : Comptes Administratifs 2019 et 2020

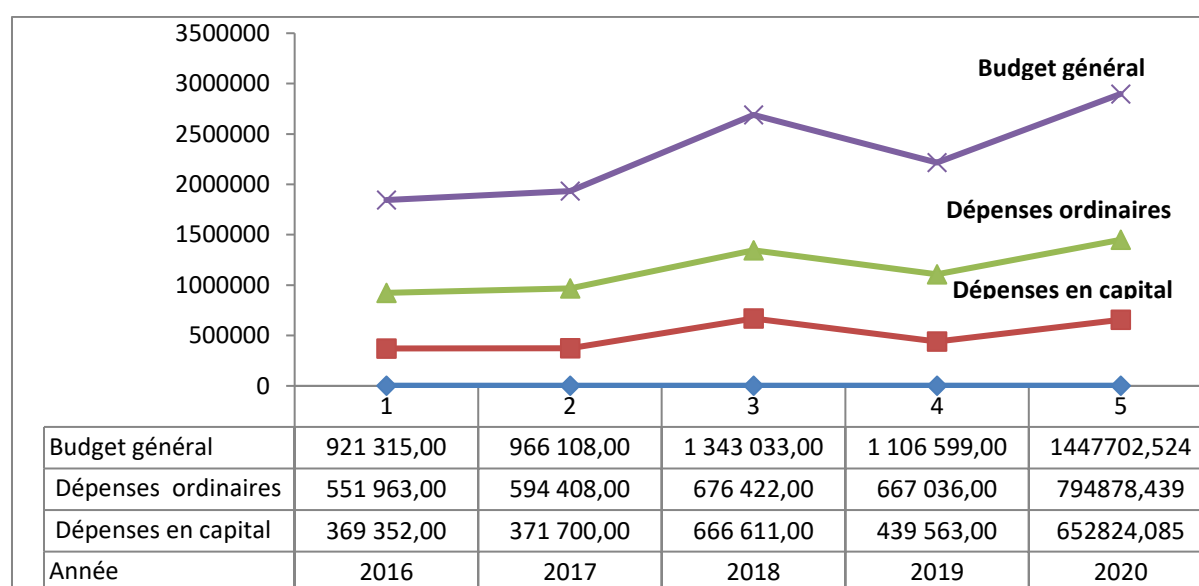
**Tableau N° 31** : Evolution de la prévision des dépenses de 2016 à 2020 en millions de FCFA

Nomenclature	LFR 2016	LFR 2017	LFI 2018	LF 2019	LFR 2020
<b>DEPENSES ordinaires</b>	<b>551 963</b>	<b>594 408</b>	<b>676 422</b>	<b>667 036</b>	<b>794 878</b>
I-Services de la dette	39 041	51 948	123 422	77 000	58 878
II- Dotation des pouvoirs publics	408 371	433 460	441 000	459 036	509 000
III- Subventions et Transferts courants	104 551	109 000	112 000	131 000	227 000

<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>369 352</b>	<b>371 700</b>	<b>666 611</b>	<b>439 563</b>	<b>652 824</b>
IV- Dotation aux amortissements	161 646	140 289	392 292	126 580	251 000
V- Equipements et investissements	207 706	231 411	274 319	312 983	401 824
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>921 315</b>	<b>966 108</b>	<b>1 343 033</b>	<b>1 106 599</b>	<b>1 447 702</b>

**Source :** Comptes Administratifs 2016 à 2020

**Graphique n°11:** Evolution des dépenses du budget de l'Etat entre 2016 et 2020 (en millions de FCFA)



La courbe du budget général montre une situation contrastée des prévisions budgétaires et affiche une tendance haussière passant de 921 315 millions de FCFA en 2016 à 1 343 033 millions de FCFA en 2018 avant de connaître une dégradation en passant de 1 343 033 millions de FCFA en 2018 à 1 106 599 en 2019. Cette tendance s'est inversée entre 2019 et 2020 en passant de 1 106 599 millions FCFA à 1 447 702 millions de FCFA.

La courbe des dépenses ordinaires est restée quelques peu stable sur la période avec une légère tendance à la hausse en passant de 551 963 millions de FCFA en 2016 à 667 036 millions de FCFA en 2019. Elle affiche une tendance à la hausse entre 2019 et 2020 en passant de 667 036 millions de FCFA à 794 878,439 millions de FCFA.

Les dépenses en capital ont suivi la même tendance à la hausse du budget général en passant de 369 352 millions de FCFA en 2016 à 666 611 millions de FCFA en 2018. Cette situation s'est dégradée entre 2018 et 2019 pour atteindre 439 563 millions de FCFA. La tendance s'est inversée et est passée à 652 824,085 millions de FCFA en 2020.

#### 4.1.2.1. Dépenses ordinaires

Prévues pour 715 900 millions de FCFA par la loi de finances initiale, les dépenses ordinaires sont portées à 794 878, 439 millions de FCFA par la loi de finances rectificative, soit une augmentation de 78 978,439 millions de FCFA représentant 11,03% du montant initial.

Comparées à celles de 2019 qui s'élevaient à 667 035,762 millions de FCFA, les prévisions des dépenses ordinaires pour 2020 sont en hausse de 127 842,677 millions de FCFA, soit 19,17%.

Elles se composent du service de la dette publique, des dotations des pouvoirs publics et des subventions et transferts de l'Etat.

#### Service de la dette publique

Les services de la dette publique sont évalués initialement à 62 000 millions de FCFA et revus à 58 878, 439 millions de FCFA par la loi de finances rectificative contre 77 000 millions de FCFA en 2019, soit une baisse de 18 121,561 millions de FCFA par rapport à la LF 2019 en valeur absolue et 23,53 % en valeur relative. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 34 830 millions de FCFA et celles de la dette intérieure à 24 048 millions de FCFA.

#### Dotations des pouvoirs publics

Les dotations des pouvoirs publics sont évaluées initialement à 474 900 millions de FCFA et portées à 509 000 millions FCFA par la LFR contre 459 035 millions de FCFA en 2019 représentant une augmentation de 49 964, 238 millions de FCFA, soit 10,88%.

Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses de biens et matériels et les dépenses de services.

**Tableau n°32** : Situation des dotations des pouvoirs publics

Dotations des pouvoirs publics	LF 2019	LFR 2020	Ecart	
			Montant	%
Dépenses du Personnel	350 000 001 000	399 000 000 000	48 999 999 000	10,67%
Dépenses des Biens et matériels	39 431 108 725	34 666 855 098	- 4 764 253 627	-1,04%
Dépenses de Services	69 604 652 275	75 333 144 902	5 728 492 627	1,25%
<b>Total</b>	<b>459 035 762 000</b>	<b>509 000 000 000</b>	<b>49 964 238 000</b>	<b>10,88%</b>

Source : Comptes Administratifs 2019 et 2020

les dépenses de personnel sont prévues à 399 000 millions de FCFA par la LFR contre 350 000 millions de FCFA en 2019, soit une augmentation de 48 999 millions de FCFA et 10,67 % en valeur relative ;

les dépenses de biens et matériels sont évaluées à 34 666 millions de FCFA par la LFR contre 39 431 millions de FCFA en 2019, soit une diminution de 4 764 millions de FCFA et 1,04 % en valeur relative ;

prévues à 75 333,144 millions de FCFA contre 69 604,652 millions de FCFA à la gestion 2019, les dépenses de services sont en hausse de 5 728,492 millions de FCFA soit 1,25 %.

### **Subventions et interventions de l'Etat**

Les dépenses relatives aux subventions et interventions de l'Etat sont prévues dans la LFR à 227 000 millions FCFA contre 131 000 millions de FCFA à la gestion 2019. Elles sont en hausse de 96 000 millions de FCFA, soit 73,28 %.

Elles se décomposent en contributions et subventions pour 214 605 millions de FCFA contre 119 138 millions de FCFA en 2019 et en Transferts pour 12 395 millions de FCFA contre 11 862 millions de FCFA en 2019.

#### **4.1.2.2 Dépenses en capital**

Les dépenses en capital sont prévues pour un montant de 610 570 millions de FCFA par la loi de finances initiale et portées à 652 824,085 millions de FCFA par la loi de finances rectificative. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient de 439 569 millions de FCFA, elles sont en hausse de 213 260,644 millions de FCFA, soit 48,52%.

Elles sont réparties en dotations aux amortissements et dettes publiques rétrocédées et non rétrocédées pour 251 000 millions de FCFA contre 126 580 millions de FCFA en 2019 et en équipements et investissements pour 401 824 millions de FCFA contre 312 989 millions de FCFA en 2019.

**Tableau n° 33** : Situation des dépenses en capital

Titre	Dépenses en capital	LFI 2019	LFR 2020	Ecart 2019/ 2020		Part LFR
				Montant	%	2020
IV	Dotations aux amortissements	126 580 000	251 000 000	124 420 000	98,29 %	38,45%
V	Equipements et investissements	312 983 440	401 824 085	88 840 644	28,39 %	61,55%
<b>TOTAL</b>		<b>439 563 440 763</b>	<b>652 824 085 589</b>	<b>213 260 644 826</b>	<b>48,52 %</b>	<b>100%</b>

Source : LFI 2019 et LFR 2020

## Amortissements de la dette

Les dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 251 000 millions de FCFA par la loi de finances rectificative contre 126 580 millions de FCFA en 2019. Elles sont en hausse de 124 420 millions de FCFA, soit 98,29 %. Elles représentent 38,45 % des dépenses en capital.

## Dépenses d'équipements et d'investissements

Les dépenses d'équipements et d'investissement sont prévues dans la LFR à 401 824,085 millions de FCFA contre une prévision de 312 983,440 millions de FCFA pour l'exercice 2019. Elles sont en hausse de 88 840,644 millions de FCFA, soit 28,39%. Elles représentent 61,55% des dépenses en capital

**Tableau n°34:** Situation de la prévision des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	LF 2019	LFR 2020	Ecart	
			Montant	en %
Investissements intérieurs	118 008 528 763	140 000 000 000	21 991 471 237	7,03%
investissement extérieurs	194 974 912 000	261 824 085 589	66 849 173 589	21,36%
<b>Total</b>	<b>312 983 440 763</b>	<b>401 824 085 589</b>	<b>88 840 644 826</b>	<b>28,39%</b>

**Source :** Comptes administratifs 2019 et 2020

Les dépenses d'équipements et d'investissements se décomposent en investissements intérieurs et en investissements extérieurs.

En 2020, les investissements intérieurs sont prévus pour un montant de 140 000 millions de FCFA par la LFR contre 118 008 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 21 991,471 millions de FCFA et 7,03 %.

Les investissements extérieurs sont prévus en 2020 à 261 824, 085 millions de FCFA contre 194 974 millions de FCFA en 2019. Elles sont en hausse de 66 849, 173 millions de FCFA, soit 21, 36%.

## 4.2. Ordonnancements des dépenses

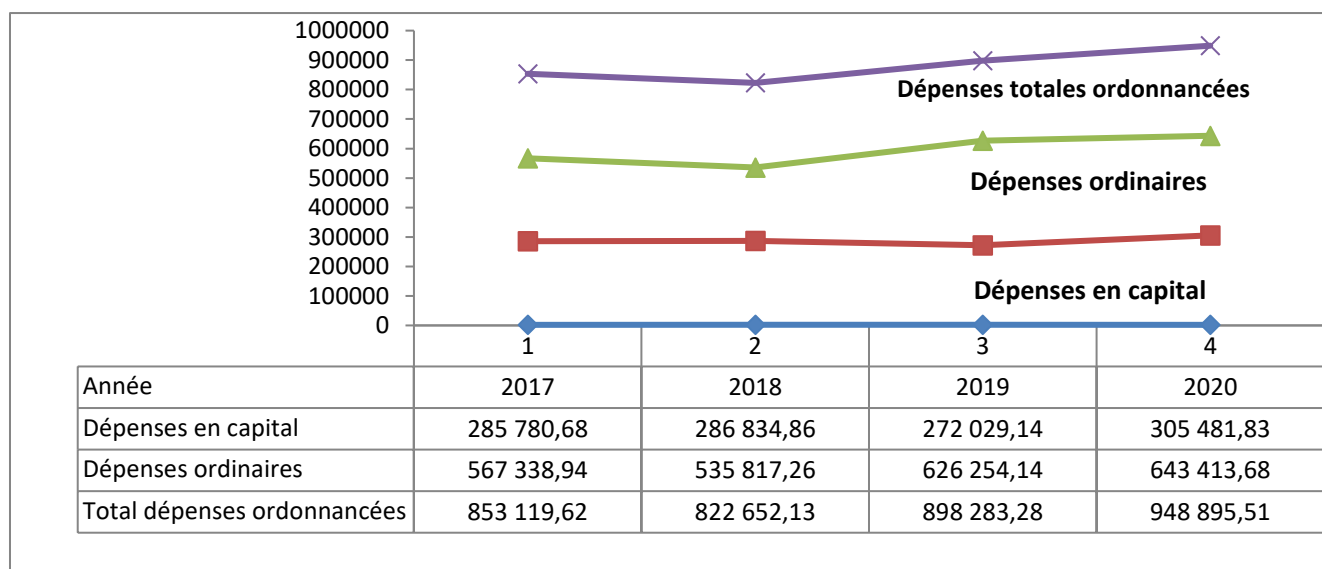
Les ordonnancements des dépenses du budget général s'élèvent à 948 895 510 043 FCFA dont 643 413 677 690 FCFA au titre des dépenses ordinaires et 305 481 832 353 FCFA pour les dépenses en capital. Comparés à la gestion 2019 où ils s'élevaient à 898 283 283 137 FCFA, ces ordonnancements ont augmenté de 50 612, 226 millions de FCFA, soit 5,63 %.

**Tableau n°35 : Situation des dépenses ordonnancées par nature**

Titre	Nomenclature	Dépenses ordonnancées		Ecart	
		2019	2020	Montant	%
	<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>626 254 142 139</b>	<b>643 413 677 690</b>	<b>17 159 535 551</b>	<b>71,63 %</b>
I	Service de la dette publique	54 592 216 246	10 531 500 068	<b>-44 060 716 178</b>	-4,90%
II	Dotation des pouvoirs publics	445 991 021 259	516 335 265 326	<b>70 344 244 067</b>	7,83%
III	Subventions et transferts	125 670 904 634	116 546 912 296	<b>-9 123 992 338</b>	-1,02%
	<b>DEPENSE EN CAPITAL</b>	<b>272 029 141 198</b>	<b>305 481 832 353</b>	<b>33 452 691 155</b>	<b>3,72%</b>
IV	Dotation aux amortissements	56 963 119 096	21 213 543 183	<b>-35 749 575 913</b>	-3,98%
V	Equipements et investissements	215 066 022 102	284 268 289 170	<b>69 202 267 068</b>	7,70%
	<b>TOTAL</b>	<b>898 283 283 337</b>	<b>948 895 510 043</b>	<b>50 612 226 706</b>	<b>5,63%</b>

Source : Comptes administratifs 2019 et 2020

**Graphique n° 12:** Evolution des dépenses ordonnancées entre 2017 et 2020



La courbe des dépenses totales ordonnancées montre une situation quelque peu constante autour de 800 milliards de FCFA entre 2017 et 2019 avec une tendance haussière passant de 898 283,28 millions de FCFA en 2019 à 948 895,51 millions de FCFA en 2020.

La courbe des dépenses ordinaires est restée quelque peu stable sur les périodes 2017 et 2018. Elle présente une légère tendance à la hausse en passant de 535 817,26 millions de FCFA en 2018 à 643 413,68 millions de FCFA en 2020.

Les dépenses en capital ont suivi la même tendance des dépenses ordinaires entre 2017 et 2018. Elles affichent une légère hausse entre 2018 et 2020 en passant de 286 834,86 millions de FCFA à 305 481, 83 millions de FCFA.

**Tableau n°36:** Situation des ordonnancements par institutions et ministères

N°	INSTITUTIONS	LFR	Dépenses Ordonnées	Taux ordonnemen t	ECARTS	
					Reliquats	Dépassements
1	PRESIDENCE	22 844 211 919	18 414 572 165	80,61%	4 429 639 754	
3	ASSEMBLEE NATIONALE	19 356 900 943	19 356 900 943	100,00%	-	
4	HAMA	957 392 183	1 027 510 279	107,32%		- 70 118 096
5	COUR SUPREME	2 019 754 222	2 083 357 046	103,15%		- 63 602 824
7	PLAN COOP. INTERNATIONALE.	16 845 433 995	14 689 933 928	87,20%	2 155 500 067	
8	COMMUNICATION	2 572 226 409	2 459 349 967	95,61%	112 876 442	
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 759 129 917	16 451 023 603	92,63%	1 308 106 314	
10	FINANCES & BUDGET	345 341 833 064	57 293 662 966	16,59%	288 048 170 098	
11	FONCTION PUBLIQUE	2 157 764 589	1 221 755 073	56,62%	936 009 516	
12	JUSTICE DROITS HOMME	15 927 485 832	18 393 553 406	115,48%		- 2 466 067 574
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	40 657 749 482	57 486 054 477	141,39%		- 16 828 304 995
14	DEFENSE NATIONALE	156 193 762 219	154 891 810 714	99,17%	1 301 951 505	
15	EDUCATION NATIONALE	137 348 489 436	135 053 512 800	98,33%	2 294 976 636	
16	SANTE PUBLIQUE	137 917 238 132	95 958 744 159	69,58%	41 958 493 973	
17	ACTION SOCIALE ET FAMILLE.	15 999 479 681	7 467 294 024	46,67%	8 532 185 657	
18	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	104 096 943 812	68 952 660 341	66,24%	35 144 283 471	
19	ELEVAGE & HYDRAULIQUE	36 136 602 983	10 890 767 716	30,14%	25 245 835 267	
21	MINE DEVELOPPEMENT. & INDUS	4 885 112 101	3 433 473 543	70,28%	1 451 638 558	
22	INFRASTRE ET DESENCLAVEMENT	63 655 587 995	74 283 183 175	116,70%		- 10 627 595 180
23	JEUN. SPORT	8 992 744 252	8 656 564 399	96,26%	336 179 853	
24	DVPT TOURISTIQUE	3 347 568 288	2 981 906 398	89,08%	365 661 890	
25	POSTE ET NTIC	1 814 549 881	4 689 219 076	258,42%		- 2 874 669 195
26	ENVIRON ET EAU	14 786 684 623	19 812 798 344	133,99%		- 5 026 113 721
27	ENSEIGNEMENT. SUPERIEUR	29 027 531 651	25 132 279 598	86,58%	3 895 252 053	
28	S. G.G.	3 180 515 382	2 654 296 855	83,45%	526 218 527	

31	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15 052 340 155	14 530 137 936	96,53%	522 202 219	
32	MINISTERE DE LA SECURIRTE	20 521 130 720	2 538 217 319	12,37%	17 982 913 401	
33	PETROLE& ENERGIE	6 162 882 540	18 614 415 034	302,04%		- 12 451 532 494
38	MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	23 975 508 683	6 336 972 679	26,43%	17 638 536 004	
40	CONSEIL. ECO. & SOCIAL	398 365 182	479 777 949	120,44%		- 81 412 767
42	FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES METIERS	2 592 665 894	4 544 712 713	175,29%		- 1 952 046 819
43	DVPT AERONAUTIQUE	11 656 745 684	9 272 229 282	79,54%	2 384 516 402	
49	HCACT	1 234 538 068	860 549 777	69,71%	373 988 291	
47	COMMISSION NNATIONALE DE DH	474 717 000	512 381 199	107,93%		- 37 664 199
51	MINISTERE DE L'ENERGIE	13 595 048 213	1 000 000 000	7,36%	12 595 048 213	
88	DEPENSES COMMUNES	148 215 889 848	66 469 931 160	44,85%	81 745 958 688	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 447 702 524 978</b>	<b>948 895 510 043</b>	<b>65,54%</b>	<b>551 286 142 799</b>	<b>- 52 479 127 864</b>

**Source :** Compte administratif 2020

Sur des dépenses prévues à 1447 702 524 978 FCFA, les ordonnancements s'élèvent à 948 895 510 043 FCFA, soit un taux d'exécution de 65,54 %.

Vingt-quatre (24) institutions et ministères ont une consommation de crédits inférieure à 100%. Ils laissent des crédits disponibles à la fin de l'exercice. Le montant total des crédits non consommés s'élève à 551 286 142 799 FCFA.

En revanche, huit (8) ministères et institutions ont consommé au-delà du montant des crédits qui leur sont alloués. Le montant total des dépassements de crédits s'élève à 52 479 127 864 FCFA.

### **Observation n°7 :**

**La Chambre des Comptes constate que les Ministères et institutions suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finances notamment, la HAMA (107,3%); la Cour Suprême ( 103,1%); le Ministère de la Justice (115,5%); le Ministère des Infrastructures (116,7%); le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies (258,4%) ; le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (134%); le Ministère de Mine et du Pétrole ( 302%); le Conseil Economique, Social et Culturel (120%) ; le Ministère de la Formation Professionnelle ( 175%); la Commission Nationale des Droits de l'Homme ( 107,9%).**

Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner les détails des dépenses citées ci-haut et de justifier les dépassements des crédits.

### Réponse du MFBCP :

*Tous les dépassements soulevés concernent les dépenses du personnel et celles-ci sont incompressibles.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle rappelle que les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont limitatifs conformément aux articles 23 & 24 de la LOLF.

### Recommandation n°4

La Chambre des Comptes recommande le respect des dispositions de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

#### 4.2.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont réalisées à 643 413,677 millions de FCFA pour une prévision de 794 878,439 millions soit un taux d'exécution de 80,94%. Comparées à l'année 2019 où elles s'élevaient à 626 255,42 millions de FCFA, elles ont augmenté de 17 158,635 millions de FCFA, soit 13,65%.

Les dépenses ordinaires se composent des services de la dette publique, des dotations des pouvoirs publics et des subventions et transferts de l'Etat.

**Tableau n° 37:** Exécution des dépenses ordinaires

Nomenclature	LFR 2020	Ordonnancements		TAUX	Ecart ordonnancements 2019/2020		Part Ordonnancements 2020
		2019	2020		Ordonnancements 2020	Montant	
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>794 878 439 389</b>	<b>626 255 042 139</b>	<b>643 413 677 690</b>	<b>80,94%</b>	17 158 635 551	13,65 %	100,00%
Services de la dette publique	58 878 439 389	54 592 216 246	10 531 500 068	17,89%	-44 060 716 178	- 35,06 %	1,64%
Dotations des pouvoirs publics	509 000 000 000	445 991 921 259	516 335 265 326	101,44%	70 343 344 067	55,97 %	80,25%
Subventions et transferts	227 000 000 000	125 670 904 634	116 546 912 296	51,34%	-9 123 992 338	- 7,26%	18,11%

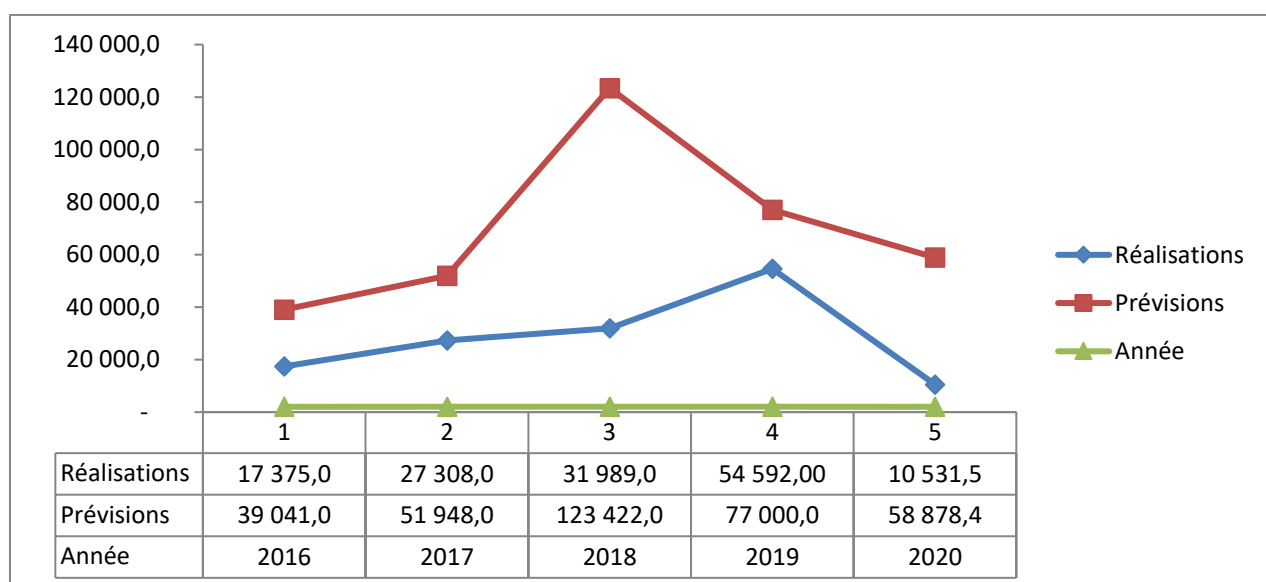
**Source :** Comptes administratifs 2019 et 2020

## Services de la dette publique

Le service de la dette publique a été exécuté à 10 531,50 millions de FCFA pour des prévisions de 58 878,439 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 17,89 %. Il représente 1,64 % des dépenses ordinaires exécutées. Par rapport à la gestion 2019 où il était exécuté à 54 592,216 millions FCFA, le service de la dette publique a connu une baisse de 44 060,716 millions de FCFA en valeur absolue et 35,06% en valeur relative.

Le graphique suivant montre l'évolution des prévisions et des réalisations du service de la dette entre 2016 et 2020.

**Graphique n°13:** Evolution des prévisions et des réalisations des services la dette publique entre 2016 et 2020 (en millions de FCFA)



De 2016 à 2018, les prévisions du service de la dette publique a constamment augmenté en passant de 39 041 millions de FCFA à 123 422 millions de FCFA, soit une hausse par rapport à l'année 2016 de 84 381 millions de FCFA représentant 216,13%. Cette tendance s'est inversée entre 2018 et 2020 en passant de 123 422 millions de FCFA à 58 878,4 millions de FCFA, soit une baisse par rapport à l'année 2018 de 52,29%.

Les réalisations du service de la dette ont suivi la même tendance haussière entre 2016 et 2019 en passant de 17 375 millions FCFA à 54 592 millions de FCFA, avant de chuter pour atteindre le plus bas niveau de 10531,50 millions de FCFA en 2020.

## Dotations des pouvoirs publics

Les dépenses relatives aux dotations des pouvoirs publics sont ordonnancées à hauteur de 516 335, 265 millions de FCFA pour une prévision de 509 000 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 101,44%. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 445 991,921

millions de FCFA, elles ont augmenté à 70 343, 344 millions de FCFA en valeur absolue et 15,77% en valeur relative. Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses de biens et matériels et les dépenses de services.

**Tableau n° 38:** Situation des dotations des pouvoirs publics

Nature	LFR 2020	Ordonnancements		Taux	Ecart ordonnancements		Part Ordonnements
		2019	2020	Ordonnements	2019/2020		
				2020	Montant	%	
Dépenses de personnel	399 000 000 000	364 255 135 935	431 375 736 526	108,11%	67 120 600 591	15,05%	83,55%
Biens et matériels	34 666 855 098	28 763 014 369	25 217 444 010	72,74%	-3 545 570 359	-0,79%	4,88%
Services	75 333 144 902	52 972 870 955	59 742 084 790	79,30%	6 769 213 835	1,52%	11,57%
<b>TOTAL</b>	<b>509 000 000 000</b>	<b>445 991 021 259</b>	<b>516 335 265 326</b>	<b>101,44%</b>	<b>70 344 244 067</b>	<b>15,77%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Compte administratif et LFR 2020

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été exécutées à 431 375,736 millions FCFA contre des prévisions de 399 000 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 108,11%. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 364 255, 135 millions de FCFA, elles ont augmenté de 67 120,600 millions de FCFA, soit 15,05%. Elles représentent 83,55% de la dotation des pouvoirs publics.

### Observation n°8 :

**La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel prévues à 399 000 millions de FCFA par la LFR, ont été exécutées à 431 375,736 millions de FCFA soit un dépassement de 32 375 736 526 FCFA en valeur absolue et 8,12% en valeur relative.**

**Cette situation contrevient aux dispositions des articles 23 et 24 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation des dépenses de personnel au-delà du montant des crédits ouverts.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution des dépenses citées ci-haut en dépassement des crédits ouverts et le non-respect du principe de la fongibilité asymétrique.**

### Réponse du MFBCP :

*Le MFBCP reconnaît les dépassements des dépenses du personnel, mais celles-ci sont incompressibles et généralement dues aux éléments suivants : levée de gel des effets d'avancements , paiements des arriérés de salaires, arriérés de pensions, droits sociaux, Indemnités de services rendus, rétablissements de l'AGS, indemnités de frais de transports (13<sup>ème</sup> ) dans le cadre du pacte social signé avec le syndicat.*

**La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Les dépenses ne peuvent être engagées et payer que dans la limite des crédits ouverts conformément aux dispositions de LOLF.**

### **Recommandation n° 5**

**La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de contenir les dépenses dans les limites des autorisations accordées par la loi des Finances.**

**Toutes modifications des crédits doivent se faire dans le cadre d'une loi rectificative.**

**Tableau n° 39**: Dépenses de personnel par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Grandes institutions	22 047 047 359,00	23 087 185 933,00	104,72%	5,35%
Défense nationale	112 472 682 928,00	126 677 010 143,00	112,63%	29,37%
Education nationale	111 687 797 266,00	120 757 145 430,00	108,12%	27,99%
Santé Publique	30 544 147 853,00	35 051 485 462,00	114,76%	8,13%
Autres Ministères	120 490 313 504,00	125 580 759 787,00	104,22%	29,11%
Dépenses communes	1 758 011 090,00	222 149 771,00	12,64%	0,05%
<b>Total</b>	<b>399 000 000 000</b>	<b>431 375 736 526</b>	<b>108,11%</b>	<b>100,00%</b>

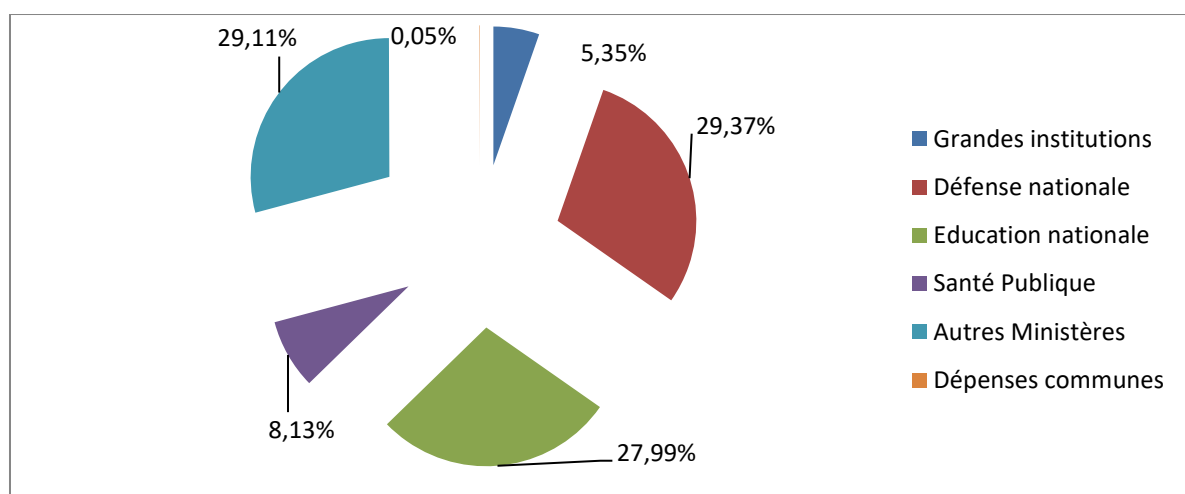
**Source** : LFR et Compte administratif 2020

Les dépenses de personnel sont exécutées en 2020 à 431 375 736 526 FCFA contre une prévision de 399 000 000 000 FCFA, soit 108,11%. Ces ordonnancements sont consommés par les ministères et institutions comme suit :

- 5,35% par les grandes institutions de la république ;
- 29,37% par le ministère de la défense nationale ;
- 27,99% par le ministère de l'éducation nationale ;
- 8,13% par le ministère de la santé publique ;
- 29,11% par les autres ministères ;
- 0,05% par les dépenses communes.

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements par institution et ministères.

**Graphique n°14** : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel



### Dépenses de biens et matériels

Prévues à 34 666,855 millions de FCFA, les dépenses de biens et matériels, représentant 4,88 % de la dotation des pouvoirs publics ont été exécutées à 25 217,444 millions FCFA, soit un taux d'exécution de 72,74 %. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 28 763,014 millions de FCFA, elles ont diminué à 3 545,570 millions de FCFA en valeur absolue et 0,79% en valeur relative.

**Tableau n°40** : Dépenses de biens et matériels par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Grandes institutions	3 078 192 458,0	2 529 957 359,0	82,19%	10,03%
Ministère de la défense nationale	9 177 634 136,0	8 326 597 314,0	90,73%	33,02%
Ministère de l'Education Nationale	4 387 434 000,0	1 459 011 825,0	33,25%	5,79%
Ministère de la Santé Publique	9 539 765 250,0	9 109 374 908,0	95,49%	36,12%
Autres ministères	7 123 281 739,0	3 792 502 604,0	53,24%	15,04%
Dépenses communes	1 360 547 515,0	-	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>34 666 855 098</b>	<b>25 217 444 010</b>	<b>72,74%</b>	<b>100,00%</b>

Source : LFR et Compte administratif 2020

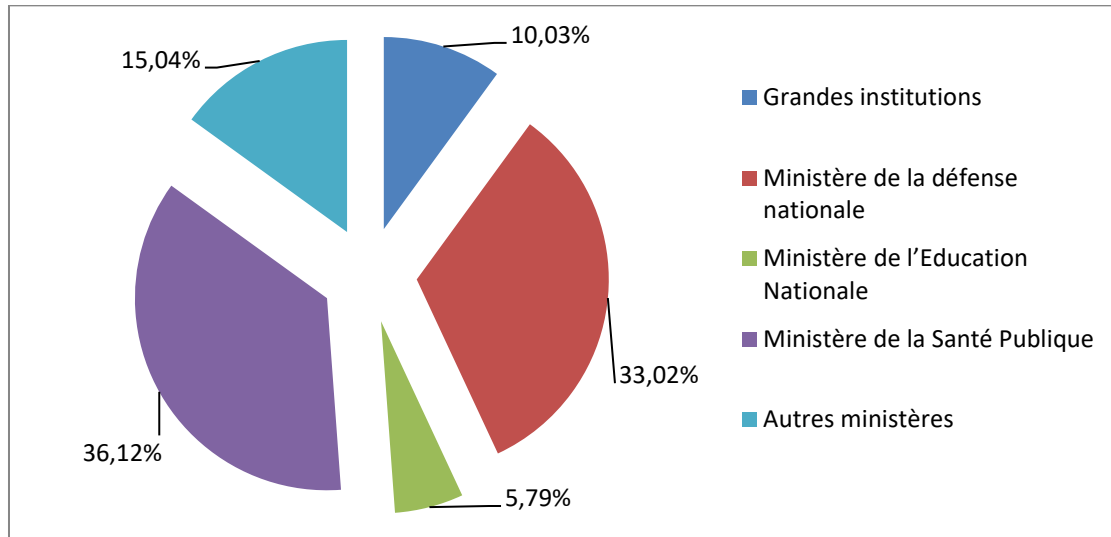
Les dépenses de biens et matériels sont ordonnancées en 2020 à 25 217 444 010 FCFA contre une prévision de 34 666 855 098 FCFA, soit 72,74%. Ces ordonnancements sont consommés par les ministères et institutions comme suit :

- 10,03 % par les grandes institutions de la république ;
- 33,02% par le ministère de la défense nationale ;
- 5,79 % par le ministère de l'éducation nationale ;
- 36,12 % par le ministère de la santé publique ;

- 15,04 % par les autres ministères ;

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements par institution et ministères.

**Graphique n°15** : Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et matériels



### Dépenses de services

Les dépenses de services représentent 11,57% de la dotation des pouvoirs publics. Elles ont été ordonnancées à 59 742,084 millions FCFA pour des prévisions de 75 333,144 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 79,30 %. Comparées à la gestion de 2019 où elles étaient exécutées à 52 972,870 millions de FCFA, elles ont augmenté de 6 769,213 millions de FCFA soit 11,57 %.

**Tableau n°41** : Dépenses de services par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Grandes institutions	6 571 375 100	6 010 595 860	91,47%	10,06%
Défense nationale	17 311 453 433	12 989 255 662	75,03%	21,74%
Education nationale	2 036 500 000	966 457 094	47,46%	1,62%
Santé Publique	3 452 815 660	2 832 936 632	82,05%	4,74%

Autres ministères	16 529 510 221	10 086 075 962	61,02%	16,88%
Dépenses communes	29 431 490 488	26 856 763 580	91,25%	44,95%
<b>TOTAL</b>	<b>75 333 144 902</b>	<b>59 742 084 790</b>	<b>79,30%</b>	<b>100,00%</b>

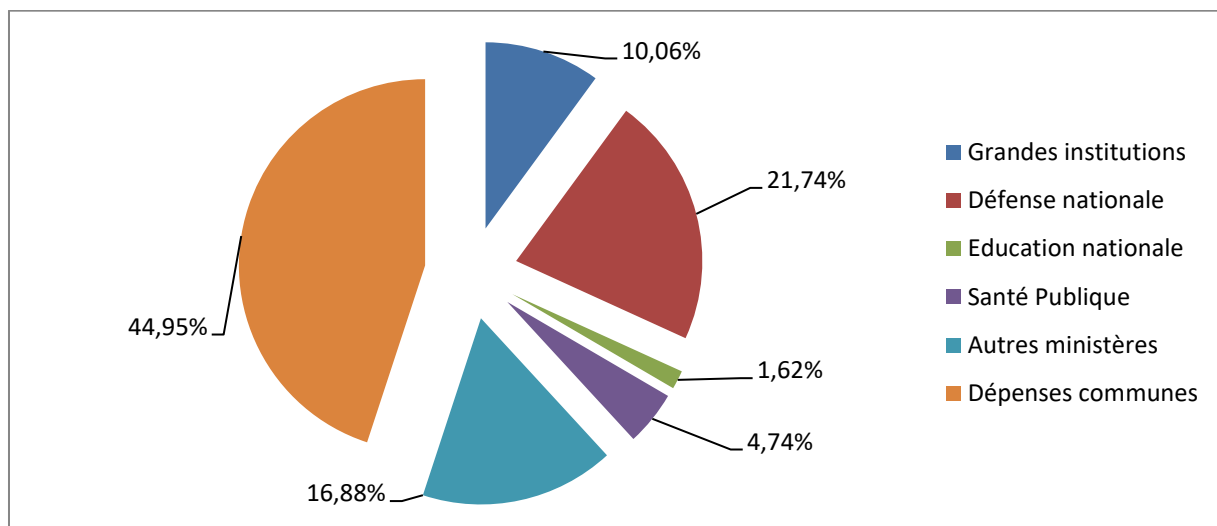
**Source :** LFR et compte administratif 2020

Les dépenses de services sont ordonnancées en 2020 à 59 742 084 790 FCFA contre une prévision de 75 333 144 902 FCFA, soit 79,30%. Ces ordonnancements sont consommés par les ministères et institutions comme suit :

- 10,06 % par les grandes institutions de la république ;
- 21,74% par le ministère de la défense nationale ;
- 1,62 % par le ministère de l'éducation nationale ;
- 4,74 % par le ministère de la santé publique ;
- 16,88 % par les autres ministères ;
- 44,95% par les dépenses communes.

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements des dépenses de services par institutions et ministères.

**Graphique n°16 :** Répartition des ordonnancements des dépenses de services



### **Subventions et contributions et transferts de l'Etat**

Les dépenses relatives aux subventions et aux transferts sont ordonnancées à 116 546, 912 millions de FCFA pour une prévision de 227 000 Millions de FCFA soit un taux d'exécution de 51,34 %. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 125 670,90 millions de FCFA, elles ont diminué de 9 123, 992 millions de FCFA en valeur absolue et 7,26% en valeur relative. Elles comprennent les subventions et contributions et les transferts de l'Etat.

**Tableau n°42** : Répartition des subventions et contributions et transferts de l'Etat

Nature	Prévisions 2020	Ordonnancements		Ecart		Taux ordonnancemen ts 2020	Part réalisatio n 2020 en %
		2 019	2020	Montant	%		
Subvention et contributions	214 605 000 000	114 693 274 979	109 520 454 823	- 5 172 820 156	-4,51%	51,03%	93,97%
Transferts de l'Etat	12 395 000 000	10 977 629 655	7 026 457 473	- 3 951 172 182	-35,99%	56,69%	6,03%
<b>TOTAL</b>	<b>227 000 000 000</b>	<b>125 670 904 634</b>	<b>116 546 912 296</b>	<b>- 9 123 992 338</b>	<b>-7,26%</b>	<b>51,34%</b>	<b>100%</b>

**Source** : Compte administratif 2020

### Subventions et contributions

Les subventions et contributions sont ordonnancées à hauteur de 109 520, 454 millions de FCFA pour une prévision de 214 605 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 51,03 %. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 114 693 millions de FCFA, elles ont diminué de 5 172,82 millions de FCFA en valeur absolue et 4,51 % en valeur relative. Elles représentent 93,97% des subventions et contributions et transferts de l'Etat.

**Tableau n°43** : Situation des subventions et contributions par institutions et ministères

Section	Institution	LFR/PREVISIO NS	ORDONNANCE ES	Ecart	Taux d'exécution
1	PRESIDENCE	3 578 118 000	2 457 540 200	1 120 577 800	69%
3	ASSEMBLEE NATIONALE	2 865 250 000	2 865 250 000	-	100%
4	HAMA	30 085 000	22 563 750	7 521 250	75%
5	COUR SUPREME	150 000 000	150 000 000	-	100%
7	PLAN COOP. INTERN.	1 450 000 000	1 190 420 000	259 580 000	82%
8	COMMUNICATION	165 000 000	165 000 000	-	100%
9	A. ETR. INTE. AFRI	0		-	
10	FINANCES & BUDGET	2 968 187 000	1 874 092 726	1 094 094 274	63%
11	FONCTION PUBLIQUE	50 000 000	25 000 000	25 000 000	50%
12	JUSTICE DROITS HOMM	487 170 000	487 170 000	-	100%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	4 550 115 000	3 100 027 658	1 450 087 342	68%
14	DEFENSE NATIONALE	958 560 000	936 003 150	22 556 850	98%
15	EDUCATION NATIONALE	2 080 000 000	1 980 000 000	100 000 000	95%

16	SANTE PUBLIQUE	21 498 801 280	17 582 727 607	3 916 073 673	82%
17	FEMME FAM. & Solidarité	8 044 505 000	234 000 000	7 810 505 000	3%
18	PRO. IRRIG.& EQPT.AGRI.	26 494 850 000	16 233 582 928	10 261 267 072	61%
19	ELEVAGE & PROD. Animales	1 566 627 000	1 566 627 000	-	100%
20	COMMERCE ET PROMO SECT PRIVE	1 200 000 000	1 150 000 000	50 000 000	96%
22	INFRASTR&DESENCL.	1 233 080 000	1 232 553 468	526 532	100%
23	JEUN.SPORT & LOISIRS	521 000 000	521 000 000	-	100%
24	DEVPT TOURISTIQUE ET ART	1 723 290 000	1 690 000 000	33 290 000	98%
25	POSTE ET NOUVELLES TECH	400 000 000	400 000 000	-	100%
26	ENVIRONN.& PECHEs	4 084 032 000	569 032 000	3 515 000 000	14%
27	ENSEIGNEMENT. SUP	15 927 315 810	13 486 713 000	2 440 602 810	85%
28	S. G.G.	871 091 000	871 091 000	-	100%
31	AMENAGEM. TERRITOI	0	0	-	
32	SECURITE PUBLIQUE IMMIGRATION	0	0	-	
33	PETROLE, ENER. PROMO. ENERG	2 807 000 000	2 357 000 000	450 000 000	84%
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	210 000 000	210 000 000	-	100%
40	CONS. ECO. & SOCIAL			-	
42	FOMAT. PROFESS & Ptt. METI	-		-	
43	DEV. AERONAU. & METEO NAT.	150 000 000	150 000 000	-	100%
49	HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES	-		-	
50	CNDH	60 000 000	60 000 000	-	100%
51	MIN D'ENERGIE	1 000 000 000	1 000 000 000	-	100%
88	DEPENSES COMMUNES	107 480 922 910	34 953 060 336	72 527 862 574	33%
	TOTAL GENERAL	<b>214 605 000 000</b>	<b>109 520 454 823</b>	<b>105 084 545 177</b>	51%

**Source :**Compte administratif 2020

**Tableau n°44** : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Grandes institutions	6 683 453 000	5 555 353 950	83,12%	5,07%
Santé publique	21 498 801 280	17 582 727 607	81,78%	16,05%
Enseignement supérieur	15 927 315 810	13 486 713 000	84,68%	12,31%
Agriculture	26 494 850 000	16 233 582 928	61,27%	14,82%
Autres Ministères	36 519 657 000	21 709 017 002	59,44%	19,82%
Dépenses communes	107 480 922 910	34 953 060 336	32,52%	31,91%
<b>Total</b>	<b>214 605 000 000</b>	<b>109 520 454 823</b>	<b>51,03%</b>	<b>100,00%</b>

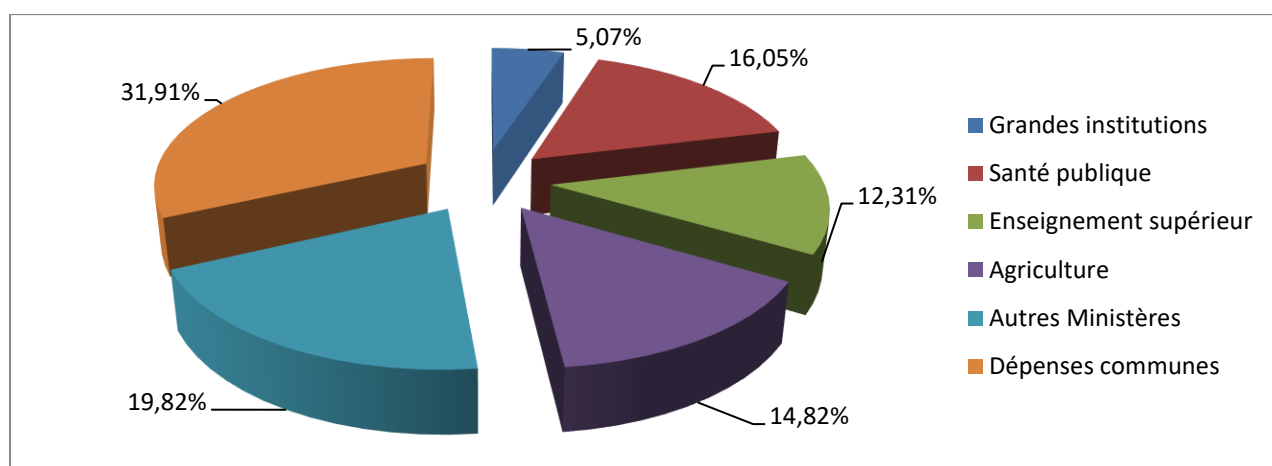
**Source :** Compte administratif 2020 reconstitué

Les dépenses relatives aux subventions et contributions de l'Etat sont ordonnancées en 2020 à 109 520,454 millions de FCFA contre une prévision de 214 605 millions de FCFA, soit 51,03% d'exécution. Elles sont consommées par les ministères et institutions comme suit :

- 5,07 % par les grandes institutions de la république ;
- 16,05 % par le ministère de la santé publique ;
- 12,31 % par le ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- 14,82 % par le ministère de l'Agriculture ;
- 19,82 % par les autres ministères ;
- 31,91% par les dépenses communes.

Le graphique suivant montre la répartition des subventions et contributions de l'Etat entre les ministères et institutions.

**Graphique n° 17** : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères



## Dépenses de transferts de l'Etat

Les dépenses relatives aux transferts sont exécutées à 7 026, 457 millions de FCFA pour une prévision de 12 395 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 56,69%. Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 10 977,629 millions de FCFA, elles ont diminué de 3951,172 millions de FCFA soit et 35,99 % en valeur relative. Elles représentent 6,03% du budget des subventions et contributions et transferts de l'Etat.

**Tableau n°45 :** Répartition des transferts de l'Etat par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Grandes institutions	4 400 000 000	1 560 000 000	35,45%	22,20%
Défenses nationale	900 000 000	900 000 000	100,00%	12,81%
Autres Ministères	133 000 000	128 500 000	96,62%	1,83%
Dépenses communes	6 962 000 000	4 437 957 473	63,75%	63,16%
<b>Total</b>	<b>12 395 000 000</b>	<b>7 026 457 473</b>	<b>56,69%</b>	<b>100,00%</b>

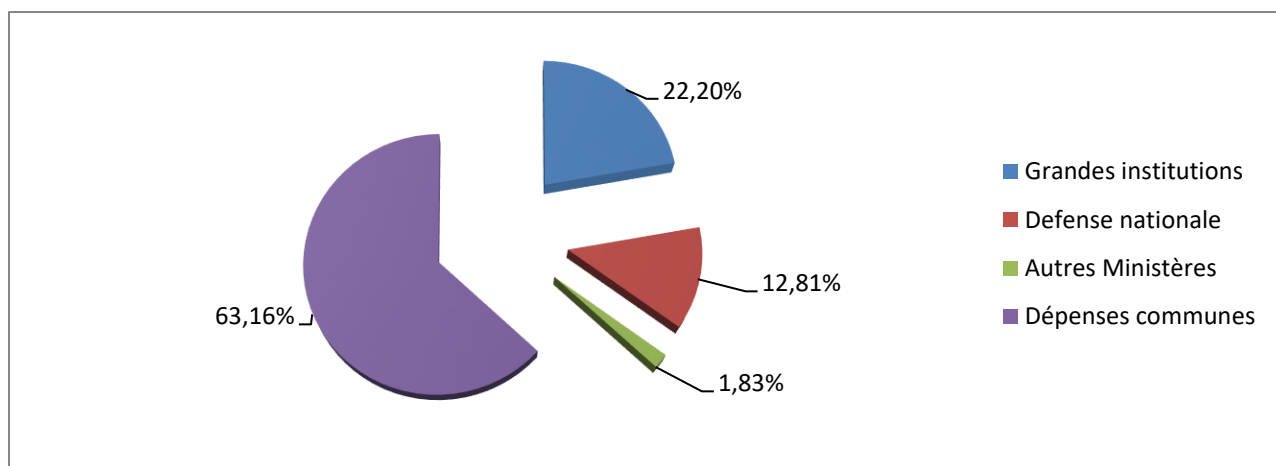
Source : Compte administratif 2020

Les dépenses des transferts de l'Etat sont ordonnancées en 2020 à 7 026 457 473 FCFA contre une prévision de 12 395 000 000 FCFA, soit 56,69 % d'exécution. Elles sont consommées par les ministères et institutions comme suit :

- 22,20 % par les grandes institutions de la république ;
- 12,81% par le ministère de la défense nationale ;
- 1,83 % par les autres ministères ;
- 63,16% par les dépenses communes.

Le graphique suivant montre la répartition des transferts de l'Etat entre les institutions et ministères.

**Graphique n°18** : Répartition des transferts de l'Etat par institutions et ministères



#### 4.2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont ordonnancées à 284 268, 289 millions de FCFA pour une prévision de 401 824,085 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 70,74 %.

Comparées à la gestion 2019 où elles étaient exécutées à 15 001,295 millions de FCFA, elles ont augmenté de 269 266,994 millions de FCFA soit 1794,96 %.

Les dépenses d'investissement comprennent les investissements sur ressources intérieurs et les investissements sur ressources extérieurs.

**Tableau n° 46** : Ordonnancements des dépenses d'investissement

Titre	LFR 2020	Ordonnancements		Ecart		Taux ordonnancements	Part de ordonnancements 2020 en %
		2019	2020	Montant	%		
Investissements intérieurs	140 000 000 000	15 001 295 823	76 948 289 170	61 946 993 347	412,94%	54,96%	27,07%
investissement extérieurs	261 824 085 589	-	207 320 000 000	207 320 000 000		79,18%	72,93%
<b>Total investissements</b>	<b>401 824 085 589</b>	<b>15 001 295 823</b>	<b>284 268 289 170</b>	<b>269 266 993 347</b>	<b>1794,96%</b>	<b>70,74%</b>	<b>100%</b>

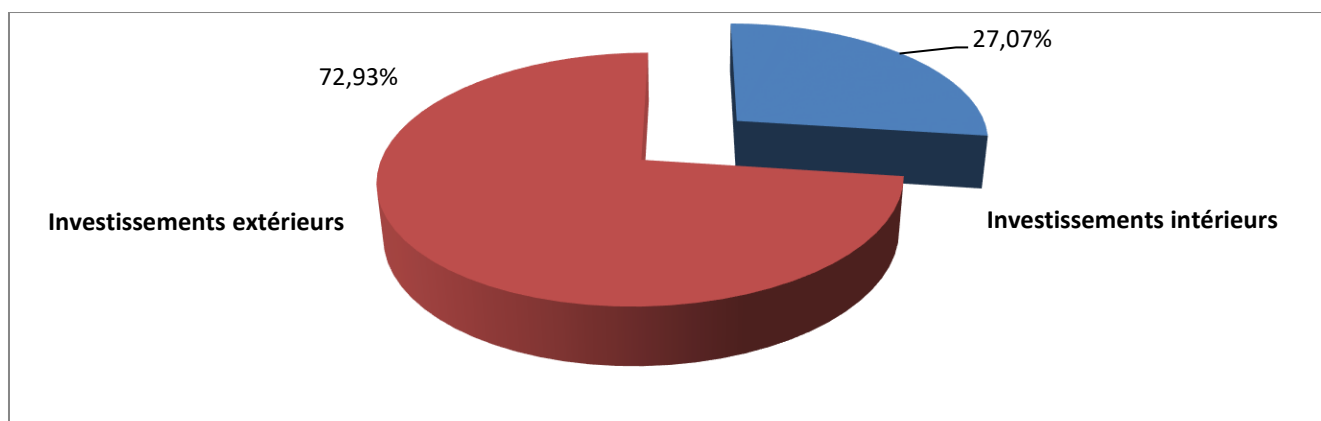
**Source :** LFR et Compte administratif 2019, 2020

Le graphique suivant montre la répartition des dépenses d'investissement entre les investissements intérieurs et les investissements extérieurs.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Investissements intérieurs 27,07%
- Investissement extérieurs 72,93%.

**Graphique n°19:** Répartition des dépenses d'investissements intérieurs et extérieurs



### Investissements sur ressources intérieures

Les investissements sur ressources intérieures ont été exécutés à 76 948,289 millions de FCFA pour une prévision 140 000 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 54,96 %. Elles représentent 27,07% des dépenses totales d'investissement

**Tableau n°47 :** Répartition des dépenses d'investissements sur ressources intérieures par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements	Taux d'ordonnancements	Part en %
Grandes institutions	4 439 911 700	3 932 940 096	88,58%	5,11%
Ministère de la Défense nationale	15 373 431 722	5 525 910 405	35,94%	7,18%
Ministère de la Santé publique	10 737 000 000	5 382 219 550	50,13%	6,99%
Ministère de l'Elevage	12 727 828 000	1 192 740 968	9,37%	1,55%
Ministère des Infrastructures	28 830 599 257	27 933 012 105	96,89%	36,30%
Ministère de l'Education Nationale	9 656 758 170	1 640 898 451	16,99%	2,13%
Ministère de l'Agricultures	8 510 383 000	3 565 665 561	41,90%	4,63%
Ministère de l'Eau et assainissement	8 395 808 683	6 126 972 679	72,98%	7,96%
Autres Ministères	40 105 361 703	21 647 929 355	53,98%	28,13%
Dépenses communes	1 222 917 845	-	0,00%	-
<b>Total</b>	<b>140 000 000 080</b>	<b>76 948 289 170</b>	<b>54,96%</b>	<b>100%</b>

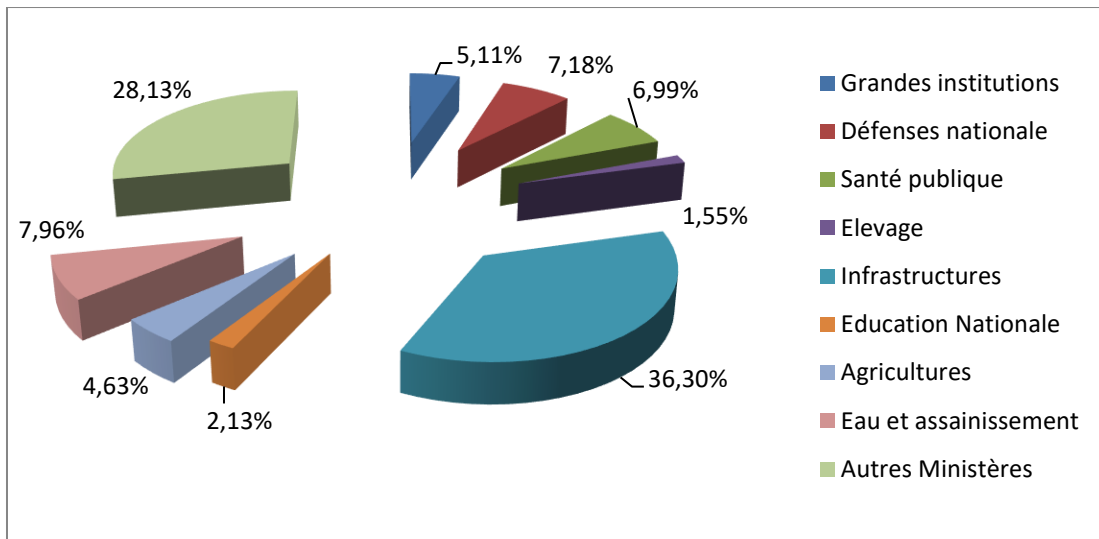
**Source :** Compte administratif 2020

Les dépenses d'investissements intérieurs sont ordonnancées en 2020 pour un montant de 76 948 289 170 FCFA contre une prévision de 140 000 000 080 FCFA, soit 54,96% d'exécution. Ces ordonnancements sont répartis entre les institutions et ministères comme suit :

- Grandes institutions 5,11% ;
- Défense nationale 7,18% ;
- Santé publique 6,99% ;
- Elevage 1,55%
- Infrastructures 36,30% ;
- Education Nationale 2,13% ;
- Agricultures 4,63% ;
- Eau et assainissement 7,96% ;
- Autres Ministères 28,13%.

Le graphique suivant illustre la répartition des dépenses d'investissements intérieurs par ministère et institution.

**Graphique n° 20 :** Répartition des dépenses d'investissements sur ressources intérieures par institutions et ministères



### Les investissements sur ressources extérieures

Les investissements extérieurs ont été ordonnancés à 207 320 millions de FCFA pour une prévision 261 824, 085 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 79,18 %. Elles représentent 72,93% des dépenses en d'investissements.

**Tableau n°48 :** Répartition des dépenses d'investissements sur ressources extérieures par institutions et ministères

Institutions	Prévisions	Ordonnancements		
		Montant	Taux	Part
Ministère du Plan et de la coopération	12 660 000 000	12 500 000 000	98,74%	6,03%
Ministère chargé des Finances et du Budget	9 894 677 500	4 555 000 000	46,03%	2,20%

Ministère de l'Éducation Nationale	7 500 000 000	8 250 000 000	110,00%	3,98%
Ministère de la Santé publique	62 144 708 089	26 000 000 000	41,84%	12,54%
Ministère de l'Agricultures	63 785 000 000	45 000 000 000	70,55%	21,71%
Ministère de l'Élevage	19 446 000 000	6 055 000 000	31,14%	2,92%
Ministère des Infrastructures	31 774 000 000	43 600 000 000	137,22%	21,03%
Ministère du Dvpt aéronautique et Météorologique	8 900 000 000	8 900 000 000	100,00%	4,29%
Autres Ministères	45 719 700 000	52 460 000 000	114,74%	25,30%
<b>Total</b>	<b>261 824 085 589</b>	<b>207 320 000 000</b>	<b>79,18%</b>	<b>100%</b>

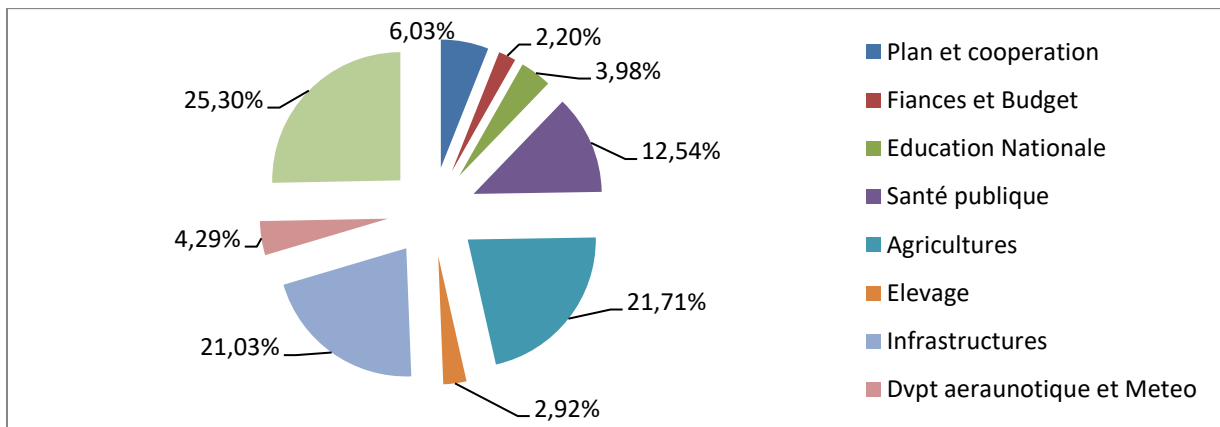
**Source :** Compte administratif 2020

Les dépenses d'investissements extérieurs sont réparties entre les institutions et ministères comme suit :

- Plan et coopération 6,03 % ;
- Finances et Budget 2,20% ;
- Education Nationale 3,98% ;
- Santé publique 12,54% ;
- Agriculture 21,71% ;
- Elevage 2,92% ;
- Infrastructures 21,03% ;
- Développement aéronautique et Météorologiques 4,29 % ;
- Autres Ministères 25,30%.

Le graphique suivant montre la répartition des dépenses d'investissements extérieurs entre les ministères.

**Graphique n° 21:** Répartition des dépenses d'investissements extérieurs entre les institutions et ministères



## **CHAPITRE V : OPERATIONS DE TRESORERIE**

Les comptes relatifs aux opérations de trésorerie comprennent :

les comptes des déposants et les divers dépôts et consignations ;

les comptes de trésorerie.

### **5.1. Comptes des déposants**

La Chambre des Comptes a examiné les comptes des déposants autres que les collectivités territoriales et ceux des communes.

#### **5.1.1. Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales**

Les comptes des déposants **autres que les collectivités territoriales** sont crédités des dépôts des fonds effectués au trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des déposants au 31 décembre 2020.

**Tableau n°49**: Situation des comptes des déposants

Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
450/0	Fiscalisation des marchés publics	(3862052597)	3482934841		7344987438	11129549640	18474537078
450/1	Fonds spéciaux	3934600000	6347500000		2412900000	6203774298	8616674298
450/10	ONAPE	0	0	0		130475685	130475685
450/100	Ecole Normale Supérieure d'Abéché (ENSA)	265054908	258248464	6806444		63674207	56867763
450/11	Université des Sciences et de la Technologie d'Ati (USTA)	173517335	300996097		127478762	(76306371)	51172391
450/12	Contrôle et Inspection des Services Vétérinaires	0	16960000		16960000	(16960000)	0
450/13	Cour des Comptes	8	0	8		1199044605	1199044597
450/14	Fiscalité pétrolière	0	0	0		97500000	97500000

450/15	Agence pour la promotion des initiatives communautaires en	2978631617	3268745407		290113790	5821027733	6111141523
450/16	Université virtuelle du Tchad	244323122	282468846		38145724	106327352	144473076
450/17	Institut de Moundou	510582877	425149148	85433729		90720090	5286361
450/18	Institut de Mongo	290800785	296177498		5376713	162796550	168173263
450/19	Ecole Sup des Sciences Ex et App de Bongor (ESSEAB)	363844181	52691681	311152500		271569842	(39582658)
450/2	INSEED	828734342	2144130851		1315396509	3480015786	4795412295
450/20	Haute Cour de Justice (HCJ)	0	0	0		78152729	78152729
450/21	Musée National Tchadien (MNT)	0	0	0		0	0
450/22	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Sarh	183811384	199390064		15578680	77665664	93244344
450/23	InstUniv des Sciences Agro et des Techno agroalimentaires	141469017	167499844		26030827	(25746504)	284323
450/24	Comité National d'Appui à la Recherche (CNAR)	320382104	290290000	30092104		24395528	(5696576)
450/25	Université Nationale Adam Barka d'Abéché (UNABA)	750088011	668156012	81931999		146618301	64686302
450/26	Centre National de Curricula (CNC)	1310855642	1275000000	35855642		515069792	479214150
450/27	Université Roi Fayçal	578029235	530021728	48007507		3606802	(44400705)
450/28	Office National de Radiodiffusion et Télévision du Tchad	5874320292	8605282452		2730962160	(1402947583)	1328014577
450/29	FONAP	235837262	130952914	104884348		4364750702	4259866354
450/3	Haut Conseil de la Communication (HCC)	248930525	554545850		305615325	219511250	525126575
450/30	ONASPORT	0	0	0		(46382171)	(46382171)
450/31	Bureau Tchadien des Droits d'Auteur (BTDRA)	38074639	38074639	0		0	0
450/32	INJS	54677210	107750000		53072790	9672095	62744885
450/34	ONAJES	3881017950	4748920697		867902747	7979738378	8847641125
450/35	Chambre des Comptes	0	0	0		894098516	894098516
450/36	CAER	518332845	2880070426		2361737581	204733610	2566471191
450/37	FNE	0	100000000		100000000	450000000	550000000

450/38	Assemblée Nationale	21736331771	19356900943	2379430828		3424990934	1045560106
450/39	Institut d'Abéché	632230551	964870200		332639649	21321874	353961523
450/4	Université de N'Djaména	2924442973	2834678232	89764741		187536632	97771891
450/40	Institut Agro de Sarh (IUSAES)	331086631	268133590	62953041		147801187	84848146
450/41	Conseil Constitutionnel (CC)	0	0		0	474639064	474639064
450/42	Cour Suprême (CS)	727669256	610806000	116863256		435262944	318399688
450/44	CESRAP	0	50000000		50000000	<b>55830995</b>	105830995
450/45	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Biltine (ISCAM/B)	164865329	176581687		11716507	40345180	52061687
450/46	Conseil Economique Social et Culturel (CESC)	482167251	46963794	435203457		802191656	366988199
450/47	Médiateur National :	0	0		0	75000000	75000000
450/48	Com. Nation d'Acc et Réinsert des Réfug	0	0		0	118000000	118000000
450/49	Institut Universitaire de Pétrole de Mao (IUP)	171459216	180983098		9523882	73041381	82565263
450/5	Centre artisanal	0	0		0	11963296	11963296
450/50	Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS)	0	0		0	30562128	30562128
450/51	Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)	3791376076	3474014128	317361948		745410314	428048366
450/53	Institut du Sahara et du Sahel d'Iriba (ISSI)	152641744	157426292		4784548	62400183	67184731
450/54	Université de Doba	266626529	243873504	22753025		64800143	42047118
450/55	Institut Polytechnique d'Elevage de Moussoro (IPEM)	153177874	280812956		127635082	(1583531)	126051551
450/58	ARSAT	7060000000	1062500000	5997500000		12181128756	6183628756
450/6	Observatoire Foncier au Tchad (OFT)	77525631	84000000		6474369	77220078	83694447
450/7	Economie et Commerce	0	1176400		1176400	64188589	65364989
450/8	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement de NDJ	388451149	349554320	38896829		15730158	(23166671)
<b>TOTAL</b>		<b>58923914526</b>	<b>67315232603</b>	<b>10164891406</b>	<b>18556209483</b>	<b>61263928487</b>	<b>69655246504</b>

SOURCE : Balance générale du Trésor 2020

L'examen du tableau révèle que le montant total des recettes et subventions des comptes des déposants est de **67 315 232 603 FCFA** tandis que les dépenses se chiffrent à **58 923 914 526 FCFA** dégageant ainsi, au titre de l'exercice 2020, un solde créditeur net de **8 391 318 077 FCFA**.

En prenant en compte les reports à nouveau créditeurs de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à **61 263 928 487 FCFA**, la situation devient créditrice de **69 655 246 504 FCFA** au 31 décembre 2020.

### 5.1.2. Autres divers dépôts et consignations

Le principe du fonctionnement des comptes des divers dépôts et consignations logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants. Ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des divers dépôts et consignations au 31 décembre 2020.

**Tableau n° 50 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations**

Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4500	Bénéficiaires Chèques sur le Trésor	29865796767	26869069707	2996727060		4595358387	1598631327
4510	Consignations Judiciaires et Administratives	0	6250000		6250000	27947127	34197127
450/21	Fonds déposés conservateur propriété foncière	0	0	0		957670052	957670052
4512	Dépôts greffier de justice	0	650925318		650925318	1047027068	1697952386
4513	Successions vacantes et déshérences	0	0		0	9407500	9407500
4514	Fonds consignés divers particuliers	0	0		0	357284930	357284930
4515	Cautionnement des comptables publics	0	4367461		4367461	140537754	144905215
4516	Désengagement de l'Etat vis-à-vis des sociétés para étatiques	0	0	0		0	0
4517	Taxe de l'Union Africaine (TUA)	0	475108672		475108672	319857747	794966419

4519/0	Cautionnement des candidats aux élections présidentielles	0	0		0	128390564	128390564
4519/3	Comité national de transition pour le passage de l'audiovisuel	132707180	82500000	50207180		(11129523)	(61336703)
4520	FIR	18547947	2204512488		2185964541	66810904	2252775445
4521	Chambre de Commerce	357300330	350136567	7163763		65508285	58344522
4522	CNPS	919965971	7237241053		6317275082	7411438335	13728713417
4523	CNRT	27916126363	14338143868	13577982495		7960820257	(5617162238)
4524	FER	2000000000	(1456618387)	3456618387		12606986617	9150368230
4525	SYDONIA	4362279468	2570171577	1792107891		2935389510	1143281619
4527	Taxe Communautaire d'Intégration CEMAC (TCI)	0	4128166269		4128166269	7479670954	11607837223
4528	Contribution Communautaire d'Intégration	0	1448047323		1448047323	383112239	1831159562
4529	ARCEP	0	522958076		522958076	9221948314	9744906390
4530	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)	566910075	1014388343		447478268	1691255428	2138733696
<b>TOTAL</b>		<b>66 139 634 101</b>	<b>60445368335</b>	<b>21880806776</b>	<b>16186541010</b>	<b>57395292449</b>	<b>51701026683</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des ressources des divers dépôts et consignations s'élève à **60 445 368 335 FCFA** tandis que les retraits se chiffrent **66 139 634 101 FCFA**. Il se dégage un solde débiteur net de **5 694 265 766 FCFA** pour l'exercice 2020.

En prenant en compte une balance d'entrée créditrice de **57 395 292 449 FCFA**, la situation des comptes des divers dépôts et consignations est créditrice de **51 701 026 683 FCFA à fin décembre 2020**.

## 5.2. Comptes des communes

Le principe du fonctionnement des comptes des communes logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants ; ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

En 2020, les comptes des collectivités locales de N'Djamena et des provinces tenus dans les livres du Trésor se présentent comme suit :

**Tableau n°51:** Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces

N° Comptes	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDE		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
4310	Communes des provinces	8552085203	7807879245	744205958		2356271093	1612065135
4312	Mairie de N'Djaména	2358000000	1544899315	813100685		974607977	161507292
4312/0	Communes de N'Djaména	2097128921	2115784041		18655120	(18655120)	0
4312/1	1 <sup>er</sup> Arrondissement	137241821	174772948		37531127	6606041	44137168
4312/10	10 <sup>ème</sup> Arrondissement	123847299	164930939		41083640	124343092	165426732
4312/2	2 <sup>ème</sup> Arrondissement	223333899	164887671	58446228		53559530	(4886698)
4312/3	3 <sup>ème</sup> Arrondissement	118397073	181123370		62726297	49032474	111758771
4312/4	4 <sup>ème</sup> Arrondissement	86757498	171279869		84522371	(45907499)	38614872
4312/5	5 <sup>ème</sup> Arrondissement	205708461	203757491	1950970		44755720	42804750
4312/6	6 <sup>ème</sup> Arrondissement	151812792	159924671		8111879	36612565	44724444
4312/7	7 <sup>ème</sup> Arrondissement	131332265	275153913		143821648	113934700	257756348
4312/8	8 <sup>ème</sup> Arrondissement	167214982	248495305		81280323	66763027	148043350
4312/9	9 <sup>ème</sup> Arrondissement	359446668	198561870	160884798		250115765	89230967
<b>TOTAL</b>		<b>14712306882</b>	<b>13411450648</b>	<b>1778588639</b>	<b>477732405</b>	<b>4012039365</b>	<b>2711183131</b>

**Source :** Balance Générale du TPG 2020

Au titre de l'exercice 2020, les opérations enregistrées au niveau des communes des provinces et de celles de N'Djamena font apparaître des recettes de **13 411 450 648 FCFA** et des dépenses arrêtées à **14 712 306 882 FCFA** d'où un solde débiteur net de **1 300 856 234 FCFA** au 31 Décembre 2020.

En prenant en compte une balance d'entrée créditrice de **4 012 039 365 FCFA**, la situation des comptes des communes est créditrice de **2 711 183 131 FCFA** à fin décembre 2020.

### 5. 3. Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comprennent les opérations bancaires et les opérations en numéraires.

Les comptes de trésorerie retracent des opérations effectuées par le Trésor à partir de ses comptes ouverts dans les livres de la Banque Centrale, des banques commerciales et du Centre des Chèques Postaux.

Au Trésor public, les comptes de trésorerie sont débités des encaissements et crédités des décaissements, à l’opposé des comptes des déposants et divers dépôts et consignations.

Les tableaux ci-dessous retracent les opérations de trésorerie par comptes bancaires d’une part et par comptes en numéraires d’autre part.

### 5.3.1 Situation des comptes bancaires

**Tableau n° 52 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)**

N°CPTÉ	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5001	Bons du trésor à CT	0	8595000000		8595000000	0	8595000000
5002	Prêts divers	11835214848 8	0	11835214848		13717545846 7	18823309979
5120	Emprunt à Court terme	0	34501101180		34501101180	(1305002726)	33196098454
5121	Emprunt à LT	25697159354	31700545029		6003385675	0	6003385675
5322	Rejets techniques virements non effectués	0	26526749		26526749	372706893	399233642
5403	Dettes sur communes provinces	0	0		0	(7653398559)	(7653398559)
5500	Chèques bancaires à l’encaissement	191696785	382725	191314060		(3272551505)	(3463865565)
5510	Chèques bancaires impayés	0	0	0		(1215176465)	(1215176465)
5600	Compte courant du Trésorier Payeur à la BEAC	14177620399 61	14186006842 32		838644271	(1741825866)	(903181595)
56004	Revenus pétroliers : compte de la région productrice	2090308123	2113012567		22704444	(23907664)	(1203220)
56005	Revenus pétroliers : cptes de stabilisation intérêts échus	0	0		0	(9105965)	(9105965)
56006	Revenus pétroliers région productrice	0	0		0	(7409459)	(7409459)
56008	Programme d’appui réforme en matière de gouvernance	0	0		0	(606382)	(606382)
56009	Trésor Public Aide budgétaire 9 <sup>ème</sup> FED	0	0		0	0	0

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5601	Quatrième Crédit d'Ajustement Structurel CAS IV	0	0		0	0	0
56011	Compte Spécial Dépenses Secteurs Prioritaires	20903081234	14921882295	5981198939		(459715787)	(6440914726)
56012	Compte de stabilisation 1-Revenus pétroliers directs	5787614210	5787614210	0		0	0
56014	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers directs	48943151400	45700976339	3242175061		(3615456622)	(6857631683)
56015	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers indirects	3857132960	3857132960	0		0	0
56016	Cpte Gestion MINUSMA	13152938229	13152218194	720035		(761000000)	(761720035)
5602/2	Consolidation des créances sur le Tchad	0	0	0		479430305418	479430305418
5603	Découvert à la BEAC hors plafond	192118	0	192118		192118	0
5604	Intérêts courus sur les créances consolidées	3036083491	1438543218	1597540273		1598000000	459727
5604/1	Avance au taux de pénalités GABAC	276000000	0	276000000		276000000	0
5605	Compte Séquestre ECOBANK	6006175228	0	6006175228		(2169145431)	(8175320659)
5608	Cpte Initiative PPTE à la BEAC	0	0	0		(563669782)	(563669782)
5609	Dépôts Spéciaux du Tchad à la BEAC	0	106125374		106125374	(512519540)	(406394166)
5610	Compte Courant de la dette extérieure à la BEAC	53559071691	53120663378	438408313		(2138476423)	(2576884736)
5610/1	Dépôts spéciaux du Tchad à la BEAC services centraux	0	0	0		(354873347)	(354873347)
5611	Compte bancaire des ACPDC à l'étranger	0	0	0		0	0
5612	Séquestre-Prêt Acheteur Préférentiel	252300787	0	252300787	0	(2288000000)	(2540300787)
5613	Compte Séquestre Emprunt Obligataire	10171061015	10218170221		47109206	(47222542)	(113336)
5613/1	Compte Salaires	223814813765	215408195234	8406618531		(3174687229)	(11581305760)
5613/2	Compte Taxes Dédiées FNDS	948557631	3268288000		2319730369	(2403681836)	(83951467)
5613/4	Aide budgétaire Union Européenne	15871638036	15777621672	94016364		0	(94016364)

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5613/5	Aide budgétaire BANQUE MONDIALE	59576532145	59430338901	146193244		0	(146193244)
5613/6	Aide budgétaire BAD	0	0	0		0	0
5613/7	Rachat créances ordinaires CBT	0	0	0		(677716377)	(677716377)
5614/1	Prêt soutien budgétaire	0	13119000000		13119000000	(13119000000)	0
5614/9	Taxes Union Africaine (TUA)PM	17175623	0	17175623		0	(17175623)
5615	Cpte Spécial Sécurité Extérieur et Intérieur	0	0	0		0	0
5616	Compte de Sécurité	61995937862	77785573180		15789635318	(17202036553)	(1412401235)
5616/1	Aide budgétaire FMI	0	0	0		(71000000)	(71000000)
5616/12	Mécanisme de soutien des prix de production pétrolière	7500343934	0	7500343934		0	(7500343914)
5617	Bq Nivellement recettes provinces	12287114	12178235	108879		0	(108879)
5617/1	Bq Nivellement recettes TRS	10291158819	4739164288	5551994531		0	(5551994531)
5617/2	Bq Nivellement recettes TR	36748973433	36749082312		108879	0	108879
5617/3	Bq Nivellement recettes TD	220981897	0	220981897		0	(220981897)
5618	Bq Nivellement recettes des RAF NDJ	1186691537	1187235	1185504302		0	(1185504302)
5618/1	Receveur des Impôts	619319367763	621997114105		2677746342	(5060000000)	(2382253658)
5618/2	Receveur des Douanes	123553426547	124312346834		758920287	(3726051690)	(2967131403)
5618/3	Receveur des Domaines	127043227961	128023473667		980245706	(1188000000)	(207754294)
5618/4	Receveur des Recettes Administratives	7357676303	7415295939		57619636	(204000000)	(146380364)
5620	Cpte Chèque Postal du TPG	0	0	0		0	0
5623	Cpte banque dans les Trésoreries Départementales	0	0	0		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3025496945444</b>	<b>291879438273</b>	<b>159461110607</b>	<b>85843603436</b>	<b>543887425146</b>	<b>470269917975</b>

**Source :** Balance Générale 2020

Il ressort du tableau des opérations bancaires que le montant total des ressources détenues dans les banques est de **3 025 496 945 444 FCFA** tandis que les sorties des fonds se chiffrent à **2 951 879 438 273 FCFA** ; ceci laisse apparaître un solde net bancaire débiteur de **73 617 507 171 FCFA** au 31 décembre 2020.

En prenant en compte les reports à nouveau créditeurs de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à **543 887 425 146 FCFA**, la situation globale à fin décembre 2020 est créditrice de **470 269 917 975 FCFA**.

### **Observation n°9**

**La Chambre des Comptes constate que le compte 5614/9 libellé « PM » d'un montant 17 175 623 FCFA destiné à la Taxe de l'Union Africaine (TAU) n'est pas ressorti dans la balance.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.**

### **Réponse du MFBCP :**

*Après consultation des 2 balances (consolidées et générales) le montant de 17 175 623 FCFA existe bel et bien.*

**La Chambre des Comptes prend acte de la réponse et constate qu'en libellant un compte « PM », on ne peut y écrire de montant.**

### **Recommandation n°6 :**

**La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'inscrire le libellé correspondant au montant de 17 175 623 FCFA.**

## **5.3.2 : Situation des comptes en numéraires**

**Tableau n°53 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)**

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5700	Numéraire du Trésorier Payeur Général	1239341710	1265961040		26619330	(182324700)	(155705370)
5701	Numéraire des ACDPC	0	0	0		0	0
5702	Disponibilités des Trésoreries régionales	46231686873	46124081637	107605236		(2244429723)	(2352034959)

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5703	Disponibilités des Trésoreries départementales	27156093951	25168037519	1988056432		(754167975)	(2742224407)
5704	Disponibilités des Receveurs-percepteurs	813391189	638941174	174450015		(2853979)	(177303994)
5705	Envoi de fonds	40139808789	39998354144	141454645		0	(141454645)
5706	Disponibilités de la Direction des Grandes Entreprises	0	0	0		0	0
5707	Disponibilités en monnaie étrangère	0	0		0	(51947053)	(51947053)
<b>TOTAL</b>		<b>115 580 322 512</b>	<b>113 195 375 514</b>	<b>2 311 566 328</b>	<b>26 619 330</b>	<b>(3235723430)</b>	<b>(5620670428)</b>

**Source :** Balance consolidée du Trésor 2020

Il ressort du tableau ci-dessus que les comptes en numéraire affichent un solde débiteur de 2 384 946 998 FCFA à fin 2020.

En prenant en compte la balance d'entrée débitrice de l'exercice qui se chiffre à **3 235 723 430** FCFA, la situation globale à fin décembre 2020 est débitrice de **5 620 670 428** FCFA

## **CHAPITRE VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

Voté initialement en recettes à 1 209 677 millions de FCFA et en dépenses à 1 052 670 millions de FCFA par la Loi de finances n°043/PR/2019 du 31/12/2019, le budget de l'Etat a été porté, au cours de l'exercice 2020 à 1 136 450 millions de FCFA en recettes et 1 196 703 millions de FCFA en dépenses par la Loi rectificative n°013/PR/2020 du 28 août 2020 .

Il est exécuté en recettes à 1 179 960 millions de FCFA pour une prévision de 1 136 450 millions de FCFA, soit un taux de 104 % et en dépenses à 948 895 millions de FCFA contre une prévision de 1 447 702 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 65,5%.

L'examen de la gestion des autorisations budgétaires permet de s'assurer que l'autorisation donnée par l'Assemblée Nationale a été respectée par le Gouvernement au cours de l'exécution de la loi de finances.

Les modifications du budget de l'Etat portent sur les investissements et les transferts et subventions.

### **6-1 Analyse des modifications du budget**

#### **6.1.1 Modifications des recettes par la LFR**

Prévues à 1 209 677 millions de FCFA par la loi de finances initiale, les recettes ont été révisées à 1 136 450 millions de FCFA par la loi de finances rectificative représentant une baisse de 73 226 millions de FCFA, soit 6,05%.

**Tableau n°54** : Comparaison des recettes de la LFI et de la LFR 2020(en millions de FCFA)

Ressources	LFI	LFR	Ecart	
			Montant	%
Titre 1:Recettes fiscales	707 475	652 303	- 55 172	-7,80%
Titre 2:Dons, legs et fonds de concours	163 665	288 265	124 600	76,13%
Titre 3: Cotisations sociales			-	
Titre 4: Autres recettes	338 537	195 882	- 142 655	-42,14%
<b>Total</b>	<b>1 209 677</b>	<b>1 136 450</b>	<b>- 73 227</b>	<b>-6,05%</b>

**Source** : LFI et LFR 2020

La baisse des recettes est due à la diminution des recettes fiscales de 55 172 millions de FCFA (7,08%) et les autres recettes de 142 655 millions de FCFA (42,14%). Par ailleurs, cette baisse a été amortie par la hausse des dons, legs et fonds de concours de 124 600 millions de FCFA, soit 76,13%.

## **Observation n°10**

La Chambre des Comptes constate que la nomenclature budgétaire mentionne au titre III, les recettes relatives aux cotisations sociales. Ces recettes énumérées dans les lois de finances initiale et rectificative figurent dans les différents tableaux mais sans montant.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications à ce sujet.

### **Réponse du MFBCP :**

*Effectivement dans la nouvelle nomenclature budgétaire, il est prévu le Titre III intitulé les Cotisations Sociales en perspective qu'on passe du Budget Général de l'Etat(actuel) au Budget de l'Etat qui prendra en compte les budgets relatifs aux Sécurités Sociales (CNPS, CNRT...). On ne peut pas le mentionné dans le Budget de l'Etat parce qu'il n'est pas encore alimenté, mais avons quand même estimé utile de la faire ressortir.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle constate que les pensions des retraités sont payées par la CNPS et la CNRT.

### **Recommandation n° 7 :**

La Chambre des Comptes recommande que le titre 3 : cotisation sociale soit normalement alimentée par les retenues des employés et la part de l'Etat.

## **6.1.2. Modifications des dépenses par la LFR**

Prévues à hauteur de 1 052 670 millions de FCFA par la loi de finances initiale, les dépenses ont été révisées à 1 196 702 millions de FCFA par la loi de finances rectificative soit une hausse de 144 032 millions de FCFA, soit 13,68%.

**Tableau n°55** : Comparaison des dépenses de la LFI 2020 à la LFR 2020

Dépenses	LFI	LFR	Ecart	
			Montant	%
Titre 1: Charges financières	62 000	58 878	- 3 122	-5,04%
Titre 2: dépenses de personnel	368 450	399 000	30 550	8,29%
Titre 3: Dépenses de biens et services	106 450	110 000	3 550	3,33%
Titre 4: Dépenses de transferts	179 000	227 000	48 000	26,82%
Titre 5: Dépenses d'investissements	336 770	401 824	65 054	19,32%
Titre 6: Autres dépenses	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 052 670</b>	<b>1 196 702</b>	<b>144 032</b>	<b>13,68%</b>

**Source :** LFI et LFR 2020

La modification des dépenses est portée d'une part, par les augmentations des dépenses de personnel de 30 550 millions de FCFA, soit 8,29% des dépenses de biens et services de 3 550 millions de FCFA, soit 3,33% des dépenses de transferts de 48 000 millions de FCFA, soit 26,82 % des dépenses d'investissements de 65 054 millions de FCFA, soit 19,32% et d'autre part, par une baisse des charges financières de 3 122 millions de FCFA, soit 5,04%.

**Tableau n° 56:** Situation des autorisations par institutions et ministères

N°	INSTITUTIONS	LFR	DEPENSES ORDONNANCEES	TAUX ORDONNANCEMENT	ECARTS	
					Reliquat	Dépassements
1	PRESIDENCE	22 844 211 919	18 414 572 165	80,61%	4 429 639 754	
3	ASSEMBLEE NATIONALE	19 356 900 943	19 356 900 943	100,00%	-	
4	HAMA	957 392 183	1 027 510 279	107,32%		- 70 118 096
5	COUR SUPREME	2 019 754 222	2 083 357 046	103,15%		- 63 602 824
7	PLAN COOP. INTERN.	16 845 433 995	14 689 933 928	87,20%	2 155 500 067	
8	COMMUNICATION	2 572 226 409	2 459 349 967	95,61%	112 876 442	
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 759 129 917	16 451 023 603	92,63%	1 308 106 314	
10	FINANCES & BUDGET	345 341 833 064	57 293 662 966	16,59%	288 048 170 098	
11	FONCTION PUBLIQUE	2 157 764 589	1 221 755 073	56,62%	936 009 516	
12	JUSTICE DROITS HOMM	15 927 485 832	18 393 553 406	115,48%		- 2 466 067 574
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	40 657 749 482	57 486 054 477	141,39%		- 16 828 304 995
14	DEFENSE NATIONALE	156 193 762 219	154 891 810 714	99,17%	1 301 951 505	
15	EDUCATION NATIONALE	137 348 489 436	135 053 512 800	98,33%	2 294 976 636	
16	SANTE PUBLIQUE	137 917 238 132	95 958 744 159	69,58%	41 958 493 973	
17	ACTION SOCIALE FAM.	15 999 479 681	7 467 294 024	46,67%	8 532 185 657	
18	AGRI CULTURE	104 096 943 812	68 952 660 341	66,24%	35 144 283 471	
19	ELEVAGE & HYDRAULIQUE	36 136 602 983	10 890 767 716	30,14%	25 245 835 267	
20	ECO. COMME. & INDUS	4 885 112 101	3 433 473 543	70,28%	1 451 638 558	
22	INFRASTR& DESENCLAVEM	63 655 587 995	74 283 183 175	116,70%		- 10 627 595 180
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	8 992 744 252	8 656 564 399	96,26%	336 179 853	
24	DVPT TOURISTIQUE	3 347 568 288	2 981 906 398	89,08%	365 661 890	
25	POSTE EN NOUVELLE TECHNO	1 814 549 881	4 689 219 076	258,42%		- 2 874 669 195
26	ENVIRON,& PECHCE	14 786 684 623	19 812 798 344	133,99%		- 5 026 113 721
27	ENSEIGNEMENT. SUP	29 027 531 651	25 132 279 598	86,58%	3 895 252 053	
28	S. G.G.	3 180 515 382	2 654 296 855	83,45%	526 218 527	

31	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15 052 340 155	14 530 137 936	96,53%	522 202 219	
32	SECURIRTE	20 521 130 720	2 538 217 319	12,37%	17 982 913 401	
33	PETROLE& ENERGIE	6 162 882 540	18 614 415 034	302,04%		- 12 451 532 494
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	23 975 508 683	6 336 972 679	26,43%	17 638 536 004	
40	CONS. ECO. & SOCIAL	398 365 182	479 777 949	120,44%		- 81 412 767
42	FORM:PROF. PROMOT. METIER	2 592 665 894	4 544 712 713	175,29%		- 1 952 046 819
43	AVIATION CIVILE	11 656 745 684	9 272 229 282	79,54%	2 384 516 402	
49	H. C. COLLECTIVITES TRADITIONNEL	1 234 538 068	860 549 777	69,71%	373 988 291	
50	CNDH	474 717 000	512 381 199	107,93%		- 37 664 199
51	MINISTERE DE L'ENERGIE	13 595 048 213	1 000 000 000	7,36%	12 595 048 213	
88	DEPENSES COMMUNES	148 215 889 848	66 469 931 160	44,85%	81 745 958 688	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 447 702 524 978</b>	<b>948 895 510 043</b>	<b>65,54%</b>	<b>551 286 142 799</b>	<b>- 52 479 127 864</b>

**Source :** Compte administratif 2020

Le tableau ci-dessus montre que vingt-quatre (24) institutions ou ministères ont consommé des crédits inférieurs aux dotations autorisées. Ils réalisent des économies de **551 286 142 799 FCFA**. Par contre onze (11) ministères ont consommé des crédits au-delà des autorisations d'un montant **52 479 127 864 FCFA**.

### **Observation n°11 :**

**La Chambre des Comptes a constaté que les crédits alloués à certaines sections ont été exécutés en dépassement des crédits ouverts. C'est le cas de la Haute Autorité des Médias Audiovisuels(HAMA) (107,32%), de la Cour Suprême (103,15%), du Ministère de la Justice (115,48%), du Ministère de l'Administration du Territoire (141,39%), du Ministère des Infrastructures (116,70%), du Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (258,48%), du Ministère de l'Environnement (133,99%), du Ministère du Pétrole (302,04%), du Conseil Economique et Social (120,44%), du Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers (175,29%), et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (107,93%).**

**Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances. En effet, ces dispositions proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution de ces dépenses, en dépassement des crédits ouverts.**

### **Réponse du MFBCP :**

*La réponse de l'observation n°7 est valable ici.*

**La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle rappelle que les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont limitatifs conformément aux articles 23 & 24 de la LOLF.**

### **Recommandation n°8**

**La chambre des Comptes recommande le respect des dispositions de la LOLF en matière de dépenses du personnel.**

### **Observation n° 12 :**

**La Chambre des Comptes constate que l'article 6 du Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat pour la gestion 2020 propose une annulation des crédits non consommés pour un montant de 498 807 014 935 FCFA.**

**La Chambre rappelle que la loi de règlement est une loi de constatation et d'ajustement. Cela signifie qu'elle doit annuler les crédits non consommés et ouvrir des crédits pour la couverture des dépassements.**

**Le montant proposé en annulation à l'article 6 est une contraction des dépassements de crédits (52 479 127 864 FCFA) et des crédits non consommés (551 286 142 799 FCFA).**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, d'expliquer et de présenter un projet de loi de règlement comportant des annulations de crédits et des ouvertures de crédits faisant l'objet des dispositions séparées.**

### **Réponse du MFBCP :**

*Pertinente observation. Le MFBCP prend acte et reprendra le tableau correspondant en séparant les actes de crédits d'annulations et ceux des dépassements de crédits ainsi que le projet de loi des finances est repris avec la modification apportée à l'article 6*

**La Chambre des Comptes prend acte des réponses du MFBCP et lève l'observation**

### **6.1.3. Situation des dépenses avant ordonnancement**

Le projet de loi de règlement en son article 7 a intégré les dépenses dites avant ordonnancement d'un montant de deux cent quatre-vingt-un milliards sept cent soixante-dix-huit millions (281 778 000 000) FCFA aux dépenses du budget général de l'Etat.

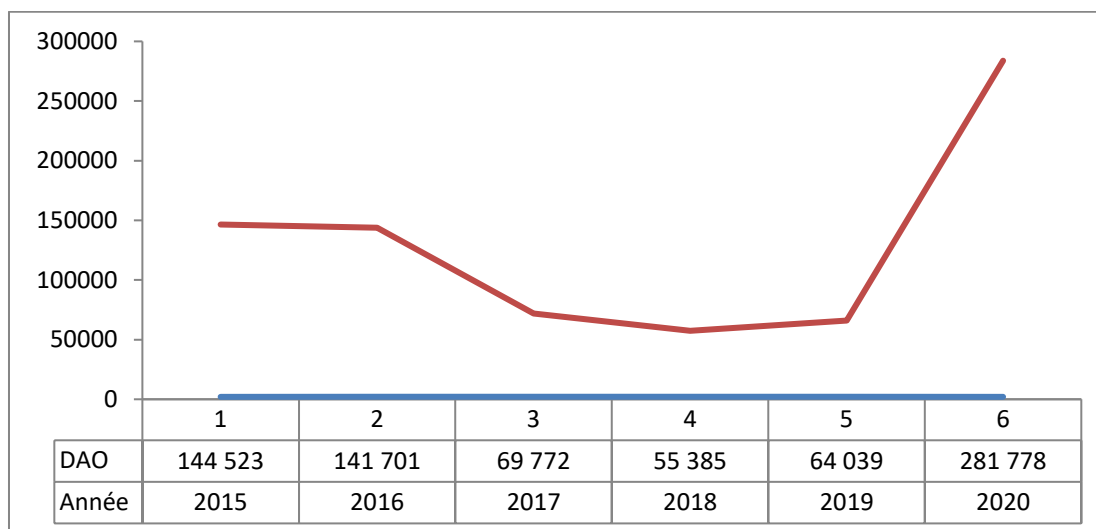
Ces dépenses se rapportent au Titre II : dépenses de biens et matériels (265 763 000 000 FCFA) et au titre IV principal de la dette : (16 015 000 000 FCFA).

Les dépenses relatives aux biens et matériels qui se chiffrent à (265 763 000 000) FCFA s'apparentent à des dépenses non budgétisées qui ne peuvent être régularisées par une loi de règlement. Il serait plus approprié de les faire régulariser par une loi de finances rectificative.

En ce qui concerne le paiement du principal de la dette (titre IV), d'un montant de (16 015 000 000) FCFA, effectué sans ordonnancement, il doit être régularisé conformément aux

dispositions de l'article 49 du décret N°817/PR/PM/MFB/2015 du 1er avril 2015 qui dispose qu'avant d'être payées, les dépenses sont engagées, liquidées et ordonnancées. Toutefois, certaines catégories de dépenses préalablement définies de façon limitative dans un décret pris en conseil des ministres peuvent être payées sans ordonnancement préalable et faire l'objet d'une régularisation après paiement dans un délai maximum de soixante (60) jours.

**Graphique n°22 :** Evolution des dépenses avant ordonnancement entre 2015 et 2020 en millions FCFA



Le graphique ci-dessus montre une évolution décroissante des dépenses dites avant ordonnancement qui sont passées de 144 523 millions de FCFA en 2015 à 64 039 millions en 2019. Cette tendance s'est inversée pour atteindre 281 778 millions de FCFA en 2020.

### **Observation n° 13 :**

**La Chambre des Comptes constate que les dépenses non autorisées appelées Dépenses Avant Ordonnancement (DAO) qui ont évolué en baisse en passant de 144 523 000 000 FCFA en 2015 à 64 039 000 000 FCFA en 2019, ont connu une hausse entre 2019 et 2020 et se hissent à 281 778 millions de FCFA. Le délai complémentaire dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat devrait permettre de régulariser les DAO.**

**La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.**

### **Réponse du MFBCP :**

*L'augmentation des DAO s'explique par les contraintes sécuritaires. Le MFBCP prend acte quant à la régularisation des DAO dans le délai complémentaire.*

**La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement pris par le MFBCP mais maintient son observation.**

**Recommandation n°9 :**

**La Chambre des Comptes recommande que la régularisation des DAO soit faite par une loi rectificative dans le délai complémentaire.**

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

-----  
COUR SUPRÊME  
-----

CHAMBRE DES COMPTES



UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

**DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE  
GESTION 2020**

**AOUT 2023**

# **I. FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE**

## **1.1. Fondements juridiques**

La **Déclaration Générale de Conformité** est établie en application des textes qui suivent :

- La Charte de Transition qui dispose, en son article 102 : « sauf abrogation expresse, les dispositions de la constitution, les institutions ainsi que toute la législation et la réglementation en vigueur non contraire à la présente Charte demeurent entièrement applicables » ;
- La Constitution du 04 mai 2018 révisée dispose en son article 146, alinéas 8 et suivants, que « la Chambre des Comptes assiste le Gouvernement et le parlement dans le contrôle et l'exécution des lois de finances » ;
- La Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) en son article 57 Points 9 dispose « Un rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution de la loi de finances accompagné d'une certification (en l'état actuel, la déclaration générale de conformité) de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat » ;
- L'Article 48, alinéa 2 de l'Ordonnance N°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement, et règles de procédure devant la Cour Suprême, dispose que « la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires de la Chambre des Comptes contrôle l'exécution des lois des finances (...) »;
- Le Décret N°817/PR/PM/MFP/2015 du 1<sup>er</sup> avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique dispose, en son article 29, alinéa 2 que « *les comptes de l'Etat et les comptes de gestion des comptables sont produits à la Cour des Comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui au titre duquel ils sont établis* ».

**La Chambre des Comptes note cependant que la déclaration générale de conformité est un rapprochement des écritures comptables du Trésorier Payeur Général et celles de l'Ordonnateur Principal du Budget Général de l'Etat. Elle ne doit par conséquent pas être confondue à la certification des comptes de l'Etat et ne saurait constituer un quitus à la gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).**

## **1.2. Conditions requises pour la déclaration générale de conformité**

La déclaration générale de conformité est soumise à des conditions de forme et de fond :

1-2-1 Sur la forme

La condition à remplir est de produire à la Chambre des Comptes dans les formes et les délais prescrits par les lois et règlements le compte administratif du Ministre des Finances, ordonnateur principal du budget et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général.

#### 1-2-2 Sur le fond

La condition requise est la concordance entre les montants inscrits dans le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG.

## II. OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2020

### 2.1. Observations sur la forme

**La Chambre des Comptes constate que le Ministère des Finances et du Budget dépose les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'Etat avec un retard de plusieurs années. Ainsi, les documents de l'exercice 2020 sont déposés le 22 mars 2022 alors que la LOLF prescrit un dépôt dans les meilleurs délais. Le RGCP précise qu'il doit être fait au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'exécution du budget. Elle attire l'attention du Ministre des Finances et du Budget sur la nécessité de prendre des mesures pour le respect du délai réglementaire de dépôt des documents relatifs à l'exécution du budget.**

#### Réponse du MFBCP :

*On prend acte pour le respect du calendrier de dépôt. Avec le nouveau système d'information, le dépôt dans les délais serait possible.*

**La Chambre des Comptes prend acte et attend la concrétisation.**

### 2-2 Observations sur le fond

Pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, les rapprochements suivants ont été effectués :

- Le rapprochement entre la balance générale de sortie des comptes consolidés de l'année 2019 et la balance générale d'entrée des comptes consolidés de l'année 2020 ;
- Le rapprochement entre la balance générale des comptes consolidés du TPG et le Compte d'administratif de l'ordonnateur.

## 2.2.1. Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2019 et la balance générale d'entrée de la gestion 2020 du TPG.

**Tableau n°1** : Rapprochement entre la balance de sortie 2019 et balance d'entrée 2020

Classe	Balance de Sortie 2019		Balance d'Entrée 2020		Différence	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1	-	285 463 878 134	-	285 463 878 134	-	-
2		-	-	-	-	-
3	583 586 171 812	518 542 985 197	583 586 171 812	518 542 985 197	-	-
4	1 250 404 869 430	489 332 476 195	1 250 404 869 430	489 332 476 195	-	-
5	78 200 961 180	618 852 662 896	78 200 961 180	618 852 662 896	-	-
6	0	0	-	-	-	-
7	0	0	-	-	-	-
8					-	-
9	-	-			-	-
	<b>1 912 192 002 422</b>	<b>1 912 192 002 422</b>	<b>1 912 192 002 422</b>	<b>1 912 192 002 422</b>	-	-

La Chambre des Comptes constate que le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2019 et la balance générale d'entrée de la gestion 2020 affiche une parfaite concordance.

## 2-2-2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG

### 2-2-2-1 Comparaison des Recettes

Les recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent au tableau N°2 comme suit :

**Tableau N°2** : Recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Recouvrement 2020 (3)	Reste à recouvrer (4)	Différence (1)-[(3)+(4)]
I	Recettes fiscales	826 073 468 523	826 074 000 000	793 794 000 000	60 546 000 000	- 28 266 443 650
II	Recettes non fiscales	96 948 724 548	96 949 000 000	96 949 000 000		
III	Recettes en Capital	-	-	-		
IV	Aides, Dons, et Subvention en Capital	248 109 495 044	248 109 000 000	248 109 000 000		
V	Emprunts	8 828 868 235	8 829 000 000	8 829 000 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 179 960 556 350</b>	<b>1 179 961 000 000</b>	<b>1 147 681 000 000</b>	<b>60 546 000 000</b>	<b>- 28 266 443 650</b>

Source : Comptes Administratif et de Gestion

La Chambre des Comptes constate que:

- Il y a une différence de 443 650 FCFA entre le montant des émissions des recettes du compte administratif et du compte de gestion du TPG soit (1 179 961 000 000-1 179 960 556 350 FCFA) due aux arrondis ;
- Il se dégage un écart de 28 266 443 650 FCFA entre le montant des recettes ordonnancées par l'ordonnateur principal et la somme des recouvrements et les restes à recouvrer déclarés par le TPG.
- La somme des recouvrements et des restes à recouvrer (colonne (3) + colonne (4)) s'élèvent à 1 208 227 000 000 FCFA, montant qui dépasse celui de l'ordonnancement figurant dans les documents de l'ordonnateur et du comptable.

Il résulte de ces constats des incohérences de chiffres qui doivent être expliquées et justifiées par le Ministère des Finances et du Budget (TPG).

### Réponse du MFBCP :

- *A partir de 2021 le TPG fournira ses chiffres en entier.*
- *Les dispositions sont prises pour que désormais l'ordonnateur ait l'ensemble des émissions des titres via une plateforme informatisée entre toutes les régies de recettes et les données de l'ordonnateur.*
- *Il est normal que la somme des recouvrements et des restes à recouvrer dépasse celui de la colonne recouvrement. Car, la somme de recouvrement plus la somme des restes à recouvrer doit donner la somme des prises en charge comptable.*

La Chambre des Comptes prend acte et attend la concrétisation.

### 2-2-2-2 Comparaison des dépenses

Les dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau N°3 qui suit :

**Tableau N°3** : Dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Paiements2020 (3)	Reste à payer (4)	Différence (1)-[(3)+(4)]
I	Service de la dette	10 531 500 068	10 532 000 000	10 532 000 000	-	- 499 932
II	Dotation des pouvoirs publics	516 335 265 326	516 335 000 000	455 253 000 000	61 082 000 000	265 326
III	Intervention de l'Etat	116 546 912 296	116 546 000 000	73 444 000 000	43 102 000 000	912 296
IV	Dotation aux amortissements	21 213 543 183	21 214 000 000	21 195 000 000	19 000 000	- 456 817
V	Equipements & Investissements	284 268 289 170	284 268 000 000	244 419 000 000	39 849 000 000	289 170
<b>Total</b>		<b>948 895 510 043</b>	<b>948 895 000 000</b>	<b>804 843 000 000</b>	<b>144 052 000 000</b>	<b>510 043</b>

La Chambre des Comptes attire l'attention du TPG sur les conséquences attachées à une présentation des données financières en chiffres arrondis et non pas de façon intégrale. Ces conséquences sont reflétées dans le tableau ci-dessus qui affiche une différence de

510 043 FCFA entre d'un côté les ordonnancements et, de l'autre, les paiements et restes à payer.

Réponse du MFBCP :

*A partir de 2021 le TPG fournira ses chiffres en entier.*

La Chambre des Comptes prend acte et attend la concrétisation.

**2-2-2-3 Observations communes aux recettes et aux dépenses**

La Chambre des Comptes constate que les financements des bailleurs font l'objet d'un traitement différent dans les recettes et les dépenses.

Les recettes retracées dans la comptabilité du TPG arrêtées à 1 179 960 556 350 FCFA ne prennent pas en compte les décaissements directs.

En revanche, le montant de 948 895 201 043 FCFA (741 575 510 043 FCFA + 207 320 000 000 FCFA) de dépenses, intègre ces décaissements directs.

Réponse du MFBCP :

- *Le TPG n'est comptable assignataire des décaissements directs, raison pour laquelle le TPG ne les a pas pris en comptes dans le montant 1 179 960 556 350 FCFA.*
- *Les 948 895 201 043 FCFA [741 575 510 043 FCFA (dépenses ordonnancées sur ressources propres) + 207 320 000 000 FCFA (décaissement direct)] représentent les prises en charges budgétaires effectuées par le TPG.*
- 

La Chambre des Comptes prend acte de la réponse et lève l'observation.

En conséquence, la Chambre des Comptes

**DECLARE CE QUI SUIT :**

- 1) **Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2019 et la balance générale d'entrée de la gestion 2020 affiche une parfaite concordance.**
- 2) **Le rapprochement des recettes des comptes administratif et de gestion affiche une concordance sauf une différence de 443 650 FCFA due aux arrondis des chiffres par le TPG.**
- 3) **Le rapprochement des dépenses ordonnancées et des paiements du TPG affiche une concordance sauf une différence de 510 043 FCFA due aux arrondis des chiffres par le TPG.**
- 4) **A l'article 4, alinea1 point 3 du projet de loi de règlement le MFBCP propose régulariser les DAO d'un montant 281 778 millions de FCFA de FCFA. Cette solution est contraire à l'esprit de l'article 56 de la LOLF.**

Ont signé le contenu de la présente déclaration générale de conformité :

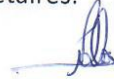
- Madame **ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de séance.



- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Section de Jugement des Comptes.



- Madame **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- M. **NDINTAMNAN PANINGAR**, Conseiller Rapporteur.



- M. **NDOUBAHIDI SAMADINGAR François**, Conseiller.



- M. **HAMIT ATIM**, Conseiller.



- M. **ALI MAHAMAT ABDOUL**, Conseiller.



- M. **HASSAN HAMIT DABOU**, Conseiller.



- M. **MOHAMED EL-NOUR MAKI**, Conseiller.



- **TATA MAHAMAT ZENE**, Conseiller.



- M. **MAHAMAT AHMAT DOGO**, Conseiller.



- M. **LAMENE OUYA**, Conseiller.



- M. **KABADI KARERI EGNE**, Conseiller.



- M. **OUMAR ADOUM SINI**, Conseiller, excusé.

M. **MAHAMAT ASBALLAH HAGRI**, Conseiller Référendaire



Madame **KEMDOLAR MBAIRO**, Conseillère Référendaire, excusée.

A représenté le Parquet Général :

M. **RATOU ANDO**, 3<sup>ème</sup> Avocat Général.



Avec l'assistance de :

Maître **MERSIA HLOKODI Justin**, Greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 30 août 2023